

Hommage des éditeurs.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE



FRIBOURG (SUISSE)

IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

Banque Populaire

≡ Suisse ≡

FRIBOURG

Escompte de billets portant au moins deux signatures.

Encaissement de traites et coupons sur la Suisse et l'étranger.

Crédits en comptes-courants garantis par cautionnement, nantissement ou constitution d'hypothèque.

Traites et chèques sur les principales places de l'Europe et de l'Amérique.

Achat et vente d'obligations d'Etats, de communes, de chemins de fer, de banques, etc.

Ordres de bourse.

Acceptation de dépôts :

en **compte-courant**, sur **cartes d'épargne**, ou contre **obligations** (cédules) avec coupons semestriels.

Garde de titres et d'objets précieux.

Renseignements.

Conditions avantageuses.

LA DIRECTION.

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1905

fondées par

L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE FRIBOURG

~~~~~  
**Trente-neuvième année**  
~~~~~



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi et le samedi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Biemme*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Carouge*, les mercredi et samedi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi et le vendredi. — *Châtel-St-Denis*, le lundi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi et le samedi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, les lundi, mardi et vendredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Langnau*, le vendredi. — *Laupen*, le lundi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et les lundi et mercredi. — *Locle*, les mardi et samedi. — *Lucens*, le samedi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Lyss*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marché au bétail le 1^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines et le vendredi pour légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi, grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le mardi, jeudi et samedi. — *Olten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Imier*, le vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi.

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

et calculs du temps pour l'an de grâce 1905

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 6		Indiction romaine. 3
Epacte XXIV		Lettre dominicale. A
Cycle solaire 10		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, le 19 février.		Pentecôte, le 11 juin.
Les Cendres, le 8 mars.		Trinité, le 18 juin.
Pâques, le 23 avril.		Fête-Dieu, le 22 juin.
Rogations, 29, 30 et 31 mai.		Premier dimanche de l'A-
Ascension, le 1 ^{er} juin.		vent, le 3 décembre.

Commencement des quatre saisons.

Printemps, le 21 mars, à 7 h. 58 m. du matin.	Bélier.
Été, le 22 juin, à 3 h. 52 m. du soir.	Ecrevisse.
Automne, le 23 septembre, à 6 h. 30 m. du soir.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 1 h. 04 m. du matin.	Capricorne.

Quatre-Temps.

Mars les 15, 17 et 18.		Septembre, les 20, 22 et 23.
Juin les 14, 16 et 17.		Décembre, les 20, 22 et 23.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier	Balance	Poissons
Taureau	Scorpion	Nouvelle lune
Gémeaux	Sagittaire	Premier quartier
Ecrevisse	Capricorne	Pleine lune
Lion Vierge	Verseau	Dernier quartier

Eclipses en 1905.

Il y aura, en 1905, deux éclipses de soleil et deux de lune ; la deuxième de soleil seulement et les deux de lune seront visibles dans nos contrées.

La seconde de soleil — entière — sera visible le 30 août entre 11 h. 38 et 4 h. 37 du jour.

Les deux éclipses de lune — toutes deux partielles — seront visibles, la première le 19 février entre 6 h. 54 et 9 h. 07 du soir ; la seconde le 15 août entre 3 h. 39 et 5 h. 43 du matin.

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.	Dimanche avant l'Epiphanie.	
DIM.	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☾ Nouvelle lune le 5, à 7 h. 17 s.
Lundi	2 s. Adélard, s. Macaire, a.	
Mardi	3 ste Geneviève, v., s. Florent	
Mercur.	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.	
Jeudi	5 s. Téléphore, s. Emilien.	
Vendr.	6 EPIPHANIE. s. Gasp. CARN.	
Samedi	7 s. Lucien, s. Clerc.	
2.	Premier dimanche après l'Epiphanie.	
DIM.	8 s. Séverin, s. Erard, év.	☽ Prem. quart. le 13, à 9 h. 11 s.
Lundi	9 s. Julien, m., ste Basilisse.	
Mardi	10 s. Guillaume, év., s. Agathon	
Mercur.	11 s. Hygin, s. Théodose.	
Jeudi	12 s. Arcade, ste Tatiene.	
Vendr.	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	
Samedi	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	
3.	Deuxième dimanche apr. l'Epiphanie	
DIM.	15 s. Paul, er., s. Maur, a.	☽ Pleine lune le 21, à 8 h. 14 m.
Lundi	16 s. Marcel, p., ste Priscille.	
Mardi	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.	
Mercur.	18 Chaire de s. Pierre à Rome	
Jeudi	19 s. Sulpice, év., Canut, r.	
Vendr.	20 ss. Fabien et Sébastien.	
Samedi	21 ste Agnès, s. Meinrad.	
4.	Troisième dimanche apr. l'Epiphanie	
DIM.	22 ss. Vincent et Anastase.	☽ Dernier quart. le 28, à 1 h. 20 m.
Lundi	23 FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE.	
Mardi	24 s. Timothée, év., s. Babilas.	
Mercur	25 CONVERSION DE S. PAUL.	
Jeudi	26 s. Polycarpe, Paule.	
Vendr.	27 s. Jean Chrysostome, év.	
Samedi	28 s. Amédée, s. Cyrille.	
5.	Quatrième dimanche apr. l'Epiphanie.	
DIM.	29 s. François de Sales.	
Lundi	30 ste Martine, s. Hyacinthe.	
Mardi	31 P. Nolasque, ste Marcelle.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

Foire de janvier.

Aarau	18	Moudon	30	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarbourg	17	Nidau	31	
Æschi (Berne)	10	Ensingen (Sol.)	23	
Aigle	21	Ollon	13	
Baden (A.)	3	Orbe	9	
Berne	3, 17	Payerne	19	
Bienne	12	Porrentruy	16	
Boltigen	10	Romont	10	
Bulle	12	Rougemont	17	
Châtel-St-D.	16	Rue	18	
Chiètres	26	Saignelégier	2	
Cossonay	12	St Ursanne	9	
Delémont	17	Soleure	9	
Estavayer	11	Tramelan	11	
Fribourg	9	Unterseen	25	
La Roche	30	Vevey	31	
Le Locle	10	Viège	7	
Liestal	11	Zofingen	12	
Morat	4			
Môtier (N.)	9			
		Aarberg	25	
		Berthoud	5	
		Bex	26	
		Fribourg	21	
		Frutigen	5	
		Genève	lundi,	
			mardi et ven-	
			dredi.	
		Landeron	16	
		Langnau	6	
		Langenthal	17	
		Lausanne	11	
		Lyss	27	
		Nyon	5	
		Payerne	19	
		Sion	28	
		Thoune	28	

PENSÉES ET MENUS PROPOS

UN MALENTENDU.

M. de Deniercourt à son tailleur. — Mon cher maître, j'aurais besoin d'un complet, mais du dernier chic! vous savez. Seulement, je vous préviens, je n'ai pas d'argent maintenant.

Le tailleur. — Allons donc! cela ne fait rien, je puis bien attendre.

M. D. — Ah charmant! vous allez donc me prendre mesure?

Le tailleur. — Prendre mesure? pour quoi faire? je vous ai dit que je pouvais bien attendre.... jusqu'à ce que vous ayez de l'argent.

— Le poète S. m'a dit, l'autre jour, qu'il avait maintenant la moitié plus de lecteurs qu'autrefois.

— C'est juste, il s'est marié il y a huit jours.

Des soldats s'exercent à la natation sous la conduite d'un sergent Celui-ci voyant plonger un de ses subordonnés :

— Hé là-bas, n'avez pas tant d'eau, les autres veulent aussi se baigner.

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. 1 s. Ignace, év., ste Brigitte. Jeudi 2 PURIFICATION. s. Fortuné Vendr. 3 s. Blaise, év. m. Anchaire Samedi 4 s. André Corsini. Véroniq ^e		☾ Nouvelle lune le 4, à 0 h. 6 s.
6.	Cinquième dimanche apr. l'Épiphanie	
DIM. 5 ste Agathe, v. m. s. Avit. Lundi 6 s. Odilon, c. ste Dorothée. Mardi 7 s. Romuald, s. Richard. Mercr. 8 s. Jean de Matha. Jeudi 9 s. Maire, ste Apolline. Vendr. 10 ste Scholastique, Meinrad. Samedi 11 s. Adolphe, év. s. Désiré.		
7.	Sixième dimanche apr. l'Épiphanie	
DIM. 12 ste Eulalie, s. Candide. Lundi 13 s. Lézin, s. Martinien. Mardi 14 s. Valentin, s. Eleucade Mercr. 15 s. Faustin, s. Raimund Jeudi 16 B. Grégoire X, p. Onésim ^e Vendr. 17 ste Julienne, s. Silvin. Samedi 18 s. Cyrille., s. Siméon.		☽ Prem. quart. le 12, à 5 h. 20 s.
8.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM. 19 SEPT. s. Boniface, évêque. Lundi 20 s. Eucher. év. s. Sadoth. Mardi 21 s. Maximien, s. Raudoald Mercr. 22 Chaire de s. Pierre à Antioç ^e Jeudi 23 s. Pierre D., ste Romaine Vendr. 24 s. MATHIAS, ap. s. Modeste. Samedi 25 s. Césaire, ste Walburge		☽ Pleine lune le 19, à 7 h. 52 s.
9.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM. 26 SEX. s. Nestor, Alexandre. Lundi 27 s. Léandre, év. ste Honorine Mardi 28 s. Romain, s. Oswald.		☾ Dern. quart. le 26, à 11 h. 04 m.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 31 minutes.

Abréviations au calendrier des saints : a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; — ri. reine; s. — soldat; v. vierge; vv. — veuve.

Foire de février.

Aarberg	8	Martigny-B.	27	Thoune	15
Aigle	18	Monthey	1	Tramelan	15
Avenches	15	Morges	1	Unterseen	3
Berne	2, 14	Morat	1	Wohlen	20
Bex	16	Môtier (N.)	13	Yverdon	28
Bienne	2	Moudon	27	Zofingen	9
Bulle	9	Nyon	2	Zweisimmen	9
Château-d'Œx	2	Œnsingen	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Châtel-St-Dev.	13	Orbe	13	Baden	7
Cossonay	16	Oron	1	Bâle les vendredis	
Delémont	21	Payerne	16	Berne, 1 ^{er} mardi	
Echallens	9	Porrentruy	20	Berthoud, 1 ^{er} jeudi	
Estavayer	8	Rolle	17	Fribourg	25
Fribourg	13	Romont	7	Frutigen, 1 ^{er} jeudi	
Gessenay	14	Rue	15	Genève, 1 ^{er} lundi,	
Landeron	20	Saignelégier	6	mardi et vendredi	
Langnau	22	Schwarzenb.	9	Langenthal	21
Lausanne	8	Sierre	15	Neuchâtel marché	
Liestal	8	Sion	25	mardi, jeudi, sam.	
Lignières	21	Soleure	13	Thoune	25
Loche	14	St-Triphon	17	Vevey	28

LE PLOUPIOU PHILOSOPHE.

Le sergent (exerçant un groupe de caporaux à présenter l'arme). — Caporal Muller, savez-vous ce que c'est qu'une *idée* ?

Le caporal Muller. — Oui, monsieur le sergent. Le mot *idée* a été mis en usage par Platon. Ce philosophe admettait que, dans un monde intellectuel supérieur, les concepts les plus élevés avaient une existence propre et que, n'étant qu'imparfaitement représentée dans le monde sensible, l'âme humaine en avait cependant gardé comme un souvenir d'une existence antérieure.

Le sergent. — Très bien ! maintenant placez votre arme une *idée* plus à gauche.

Deux bohèmes lisent le menu du jour affiché à la porte d'un restaurant. Soudain, l'un interrompt sa lecture :

— « Dindonneau braisé ?... » Tu aimes ça, toi, le dindonneau braisé ?... questionne-t-il son camarade.





Et l'autre, avec philosophie ;

— Ma foi, j' sais pas... j'en ai jamais mangé... faute de braise !...

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES	
Mercre. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Albin, ste Eudoxie, m. 2 ste Janvière, s. Simplicie. 3 s. Titien, s. Astère. 4 s. Casimir, confes, Lucien	 Nouv. lune le 6, à 6 h. 19 m.	
10. DIM. Lundi Mardi Mercre. Jeudi Vendr. Samedi	Dimanche de la Quinquagésime. 5 QUINQ. s. Théophile, év. 6 s. Fridolin, ste Colette. 7 s. Thomas d'Aquin. 8 CENDRES. s. Jean de Dieu. 9 ste Françoise Romaine. 10 Les 40 martyrs. s. Attale. 11 s. Fridolin, s. Cyrille.		
11. DIM. Lundi Mardi Mercre. Jeudi Vendr. Samedi	Premier dimanche du carême. 12 s. Grégoire, p., Maximilien 13 B. Humbert, c., ste Patrice 14 ste Mathilde, ri. Euphrose 15 Q.-T. s. Longin, s. Probe 16 s. Héribert, s. Tatien. 17 Q.-T. s. Patrice, Gertrude. 18 Q.-T. s. Narcisse, Gabriel,		 Prem. quart. le 14, à 10 h. 0 m.
12. DIM. Lundi Mardi Mercre. Jeudi Vendr. Samedi	Deuxième dimanche du carême. 19 s. JOSEPH. 20 s. Vulfran, ste Pothide 21 s. Benoît, a., s. Béril, év. 22 B. Nicolas de Flue. 23 s. Victorien, martyr. 24 s. Gabriel, s. Siméon, m. 25 ANNONCIATION. s. Herbland.		 Pleine lune le 21, à 5 h. 56 m.
13. DIM. Lundi Mardi Mercre. Jeudi Vendr.	Troisième dimanche du carême. 26 s. Emmanuel, s. Ludger. 27 s. Jean Damascène. 28 s. Jean Capistran, Gontran 29 s. Ludolphe, év. Gontran. 30 s. Quirin, mart. s. Omnin. 31 ste Balbine, ste Cornélie.	 Dern. quart. le 27, à 10 h. 35 s.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.

Faires de mars.

Aarberg	8	Langenthal	7	St-Blaise	6
Aigle	11	Laufon	7	St-Imier	14
Anet	15	Laupen	9	St-Maurice	7
Aubonne	21	Lausanne	8	St-Ursanne	13
Baden (A.)	7	Liestal	8	Schwytz	13
Berne	7	Locle	14	Soleure	13
Berthoud	2	Martigny-Ville	27	Sumiswald	10
Bex	30	Mézières V.	22	Tramelan	15
Bienne	2	Montfaucon	27	Unterseen	1
Bulle	2	Morat	1	Valangin	31
Cerlier	29	Morges	29	Vevey	28
Château-d'Ex	2, 16	Moudon	27	Zofingen	9
Châtel-St-Den.	20	Neuveville	29	Zweisimmen	9
Chiètres	30	Nidau	21		
Concise	7	Nyon	2		
Cortailod	14	Olten	6		
Cossonay	9	Ormont-dessous	25		
Cully	3	Oron	1		
Delémont	21	Payerne	16		
Echallens	23	Porrentruy	20		
Erlenbach	14	Pully	2		
Estavayer	8	Reichenbach	21		
Fontaines	18	Riggisberg	10		
Fribourg	13	Romont	7		
Grandson	8	Rue	15		
Hutwyl	8	Saignelégier	6		
Landeron	20	St-Aubin (N.)	27		

Marchés au bétail.

Aarberg	29
Bâle les vendredis	
Fribourg	24
Genève	lundi
	mardi, vendredi
Langenthal	21
Lyss	24
Schwarzenb.	30
Sion	4
Thoune	25

M. X. est invité à assister à l'enterrement de la troisième femme d'un de ses amis, mais il ne veut pas y aller.

— Pourquoi ne veux-tu pas y aller, lui demande sa femme. Tu as bien été à l'enterrement des deux autres.

— C'est vrai, répondit-il, mais c'est ennuyeux de toujours accepter des invitations sans jamais pouvoir les rendre.

Mademoiselle Lili et sa gouvernante anglaise qui a une bouche énorme.

— Mademoiselle, vous parlez toujours trop, faites comme moi, tournez sept fois votre langue dans la bouche avant de parler.

— C'est ce que je fais, mademoiselle, mais si je parle plus vite, c'est parce que chez moi les tours sont moins longs à faire.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Hugues, év. ste Théodora	☉ Nouv. lune le 5, à 0 h. 24 s.
14.	Quatrième dimanche du carême.	
DIM.	2 s. François de Paule.	
Lundi	3 s. Richard, év., s. Agape	
Mardi	4 s. Isidore, év., s. Zosime.	
Mercur.	5 s. Vincent Fer., ste Irène	
Jeudi	6 N.-D. 7 DOUL. Julienne.	
Vendr.	7 s. Hégésippe, s. Saturnin.	☽ Prem. quart. le 12, à 10 h. 42 s.
Samedi	8 s. Amance, év. s. Edèse.	
15.	Dimanche de la Passion.	
DIM.	9 PAS. ste Valtrude. Acace	
Lundi	10 ste Mechtilde, Férence.	
Mardi	11 s. Léon, p., s. Isaac, moin ^s	
Mercur.	12 s. Jules, s. Constantin	
Jeudi	13 s. Herménégilde, s. Justin	
Vendr.	14 s. Tiburce, s. Lambert.	☽ Pleine lune le 19, à 2 h. 38 s.
Samedi	15 ste Anastasie. s. Eutichés.	
16.	Dimanche des Rameaux.	
DIM.	16 RAM. s. Dreux, Benoit L.	
Lundi	17 s. Rodolphe. s. Anicet.	
Mardi	18 s. Apollone, m., s. Parfait.	
Mercur.	19 s. Léon IX, s. Ursmar.	
Jeudi	20 s. Théotime. s. Théodore, c.	
Vendr.	21 s. Anselme, s. Usthasat.	
Samedi	22 ss. Soter et Cajus, p. et m.	☽ Dern. quart. le 26, à 0 h. 14 s.
17.	Dimanche de Pâques.	
DIM.	23 PAQUES. Georges, Adalbert.	
Lundi	24 s. Fidèle, c. m. s. Honoré.	
Mardi	25 s. MARC, évangéliste.	
Mercur.	26 ss. Clet et Marcellin, pp.	
Jeudi	27 B. P. Canisius, ste Zite.	
Vendr.	28 s. Paul de la Croix, s. Vital	
Samedi	29 s. Pierre, m., s. Robert, a.	
18.	Dimanche de Quasimodo.	☽
DIM.	30 QUAS. Cath. de S., Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

Foires d'avril.

Aarberg	12	La-Roche	24	St-Blaise	3
Aigle	14, 15	La-Sarraz	25	St-Imier	11
Albeuve	24	Laufon	4	St-Ursanne	24
Avenches	19	Liestal	12	Tavannes	26
Baden (A.)	4	Locle	11	Thoune	10, 27
Berne	4	Martigny-V.	24	Tramelan	5
Berthoud	6	Moudon	24	Travers	20
Bienne	6	Morat	4	Val d'Illiez	17
Bulle	6	Môtier	10	Vevey	25
Cernier	17	Oltén	3	Yverdon	4
Château-d'Ex	13	Orbe	3	Zofingen	13
Châtel-St-Den.	17	Ormont-dessus	25	Zweisimmen	13
Chaux-de-F.	5	Oron	5		
Cossonay	13	Payerne	20	<i>Marchés au bétail.</i>	
Delémont	18	Planfayon	19	Bâle les vendredis	
Echallens	27	Porrentruy	17	Courtelary	4
Estavayer	12	Provence (V.)	17	Fribourg	15
Fribourg	3	Riggisberg	28	Frutigen	7
Gimel	10	Romont	18	Langenthal	18
Gorgier	24	Rougemont	13	Lausanne	12
Grandson	19	Rue	12	Les Bois	3
Kallnach	28	Saignelégier	4	Lyss	28
Landeron	10	Sierre	24		
Langnau	26	Soleure	10		

M. X. aperçoit de sa fenêtre une bande de cousins de province qui viennent lui rendre visite. Il descend quatre à quatre les escaliers pour avertir sa concierge de dire qu'il est sorti. Mais il arrive trop tard et rencontre toute la bande sur la porte. Alors, avec effusion il serre les mains et s'écrie :

— Quel bonheur de vous voir. Je vous ai aperçu de ma fenêtre, et j'ai sauté en bas l'escalier pour vous serrer plus vite les mains. Soyez les bienvenus.

MALENTENDU.

Une femme venait de perdre son époux. Elle reçut la visite d'un de ses parents fort pieux qui lui dit :

— J'espère, au moins, que le pauvre défunt s'était bien préparé à mourir.

— Pour quant à ça oui, répond la veuve éplorée. Il s'était assuré à trois sociétés d'assurance.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES. 2 s. Athanase, s. Walbert. 3 INV. STE CROIX. s. Alexand. 4 ste Monique, s. Gothard. 5 s. Pie V, ss. Anges. 6 s. Jean devant Porte-Lat.	● Nouv. lune le 4, à 4 h. 50 s.
19.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	7 s. Stanislas, ste Euphros. 8 APPARITION SAINT MICHEL 9 TRANSL. s. NICOLAS, Bêat. 10 s. Antonin, s. Isidore, lab. 11 s. Mamert, s. Grégoire. 12 s. Pancrace, ste Domitille. 13 ss. Servatius et compag.	☾ Prem. quart. le 12, à 7 h. 46 m.
20.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	14 s. Boniface, ste Couronne. 15 s. Ségond, s. Euphrase. 16 s. Jean Népom. s. Adalbert 17 s. Pascal Baylon, ste Restit. 18 s. Félix Cantal, s. Venance 19 s. Pierre Célestin, pape. 20 s. Bernardin de Sienne.	☽ Pleine lune le 18, à 10 h. 36 s.
21.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. Hospice, s. Secondin 22 ss. Heraclius et compag. 23 s. Didier, s. Florent. 24 NOT.-DAME. BON-SECOURS. 25 s. Grégoire VII, p., Urbain 26 s. Philippe de Néri. 27 ste Madeleine de Pazzi.	☾ Dern. quart. le 25, à 3 h. 50 s.
22.	Cinquième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercur.	28 s. Germain, Augustin. 29 Rog. s. Maximin, év. 30 s. Félix p. ste Emmélie. 31 ste Angèle, ste Pétronille	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17. minutes.

Faires de mai.

Aarberg	10, 31	Gessenay	1	Ollon	19
Anet	31	Grandson	31	Orbe	15
Aigle	26	Huttwyl	3	Oron	3
Aubonne	16	Landeron	1	Ormont-dessus	9
Baden	2	Langenthal	16	Ormont-dessus	8
Bellegarde	8	Laufon	2	Payerne	18
Berne	1, 13	Laupen	18	Planfayon	17
Berthoud	4, 18	Lausanne	10	Porrentruy	15
Bevaix	29	Liestal	31	Romont	9
Bex	11	Louèche-V.	1	Rue	17
Bienne	31	Locle	9	Saignelégier	1
Bière	8	Martigny-B.	8	Savigny	26
Bulle	11	Mézières, V.	10	Ste-Croix	3, 31
Buren	3	Montfaucon	17	St-Imier	9
Cerlier	10	Monthey	17	St-Maurice	25
Charmey	2	Morat	3	Stalden	15
Châtel-St-Denis	8	Môtier	8	Schwarzenb.	11
Château-d'Ex	17	Moudon	29	Schwytz	1
Chaux-de-F.	3	Moutier	8	Sentier	19
Chiètres	25			Sion	6, 20, 27
Combremont-G.	17	<i>Marchés au bétail.</i>		Soleure	8
Concise	8	Bâle les vendredis		Sumiswald	12
Cortailod	17	Berne	2	Thoune	10, 24
Cossonay	11	Delémont, menu		Tramelan	3
Delémont	16	bétail les mercred.		Unterseen	3
Domdidier	2	Fribourg	13	Valangin	26
Echallens	31	La Sarraz	23	Vallorbe	9
Erlenbach	9	Neuchâtel mardi,		Verrières	18
Estavayer	10	jeudi, samedi		Vièges	1
Farvagny	10	Neuveville	31	Yverdon	9
Fiez	27	Nyon	4	Zweisimmen	2
Fribourg	1				

A L'ÉCOLE.

Monsieur le régent gronde quelques élèves qui arrivent en retard. Puis d'un ton sévère :

— Désormais, le premier qui arrive le dernier, je le retiens deux heures après l'école quand même il y en aurait cent.

Si vous voulez savoir quel est votre ami le plus cher, regardez-vous dans une glace et dites-vous sans hésiter : « Coucou, le voilà ! »

Jun



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vendr. Samedi	1 ASCENSION. s. Fortunat. 2 s. Eugène, ste Blandine. 3 ste Clotilde, ste Olive	☉ Nouv. lune le 3, à 6 h. 57 m.
23.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	4 s. François Caracciolo. 5 s. Boniface, évêq., Zénaïde 6 ss. Claude, s. Norbert. 7 s. Licarion, s. Godescale 8 ss. Eutychès et c., Médard. 9 s. Amant, ste Pélagie. 10 ste Marguerite, s. Maur.	☽ Prem. quart. le 10, à 2 h. 05 s.
24.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	11 PENTECOTE. s. BARNABÉ. 12 s. Jean de St-Facond. 13 s. Antoine de Padoue. 14 Q.-T. s. Basile-le-Grand. 15 s. Bernard de Menthon. 16 Q.-T. Ferréol et Fergeux. 17 Q.-T. s Rainier, Adolphe.	☽ Pleine lune le 17, à 6 h. 51 m.
25.	Dimanche de la Trinité.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	18 TRINITE. Marc et Marcellin 19 ste Julienne de Falconieri. 20 st. Silvère, ste Florentine. 21 s. Louis de Gonzague. 22 FÊTE-DIEU. SACRÉ-CŒUR J. 23 ste Audrie, ste Agrippine. 24 s. JEAN-BAPTISTE.	☽ Dern. quart. le 24, à 8 h. 46 s.
26.	Deuxième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr.	25 s. Guillaume, s. Prosper. 26 ss. Jean et Paul, mm. 27 s. Anthelme, s. Ladislas. 28 s. Léon II, p., s. Irénée. 29 ss. PIERRE ET PAUL, ap. 30 Comm. s. Paul. s. Martial.	

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

Faires de juin.

Aarberg	28	Montfaucon	26	Zofingen	8
Aigle	3	Monthey	7	<i>Marchés au bétail.</i>	
Avenches	21	Morat	7		
Bagnes	15	Môtier (N.)	12	Bâle les vendredis	
Bâle	15, 16	Moudon	26	Baden (A.)	6
Bulle	8	Olten	5	Berthoud	2
Cossonay	8	Oron	7	Fribourg	17
Delémont	20	Payerne	15	Genève chaque jour marché au petit bétail à l'a- battoir.	
Estavayer	14	Porrentruy	19		
Fenin	5	Romont	13	Langenthal	20
Fribourg	5	Rue	21	Langnau	2
Huttwyl	7	Saignelégier	6	Lausanne	14
Landeron	19	St-Aubin, N.	12	Lyss	30
Laufon	6	St-Imier	13	Neuchâtel mardi, jeudi, samedi	
Locle	13	Sion	10, 23		
Louèche-V.	2	Soleure	12	Thoune	24
Martigny-B.	12	Yverdon	6		
Mézières, V.	14	Verrières	21		

AU MARCHÉ AUX POISSONS.

Un gastronome s'arrête devant une truite et la considère attentivement, la touchant et la retouchant sans cesse.

— Que faites-vous là, monsieur ? dit la marchande.

— Je lui parle, répondit le gastronome.

— Comment, vous lui parlez ! A la truite ! Farceur, va !

— Mais certainement !

— Allons donc ! Et que lui demandez-vous ?

— Des nouvelles de la rivière.

— Et elle vous répond....

— Qu'il y a trop longtemps qu'elle en est sortie pour m'en donner....

Le gastronome n'eut que le temps de filer pour éviter le déluge d'injures de la marchande.

ENTRE BONNES AMIES.

— Te voilà déjà de retour, tu as fait bon voyage ?

— Très bon, ma chère, j'ai même eu le plaisir de faire, au retour, le trajet avec le charmant lieutenant X.

— Ah ! tu as fait tout le voyage avec lui ?

— Oh ! pas tout : il est monté dans mon coupé au moment où le train allait partir, et il est descendu à la station suivante.

— Je comprends, il ne pouvait pas redescendre plus tôt.

Juillet



31 jours.

7.		FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1	s. Théobald, s. Rumold.	 Nouv. lune le 2, à 6 h. 50 s.
27.	Troisième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	2	VISITATION. s. Otto, év.	
Lundi	3	PRÉCIEUX SANG. s. Irénée.	
Mardi	4	s. Udalric, ste Berthe.	
Mercr.	5	ss. Cyrille et Méthode.	
Jeudi	6	s. Isaïe, ste Dominique.	
Vendr.	7	s. Guillebaud. ste Aubierge	
Samedi	8	ste Elisabeth, s. Kilien.	 Prem. quart. le 9, à 6 h. 46 s.
28.	Quatrième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	9	ste Véronique, ste Anatolie	
Lundi	10	7 frères mart., ste Rufine	
Mardi	11	s. Ulric e., s. Pie p.	
Mercr.	12	s. Jean-Gualbert, s. Nabor	
Jeudi	13	s. Anaclel, p., ste Muritte	
Vendr.	14	s. Bonaventure, év., s. Cyr	
Samedi	15	s. Henri, ste Bonose, m.	 Pleine lune le 16, à 4 h. 32 s.
29.	Cinquième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	16	SCAP. Reinelde, Faustin.	
Lundi	17	s. Alexis, ste Marcelline.	
Mardi	18	s. Camille, c., s. Frédéric.	
Mercr.	19	s. Vincent de Paul.	
Jeudi	20	s. Jérôme, ste Marguerite.	
Vendr.	21	ste Praxède, s. Daniel.	
Samedi	22	ste Marie-Madeleine.	 Dern. quart. le 24, à 2 h. 9 s.
30.	Sixième dimanche après Pentecôte.		
DIM.	23	s. Apollinaire, s. Liboire.	
Lundi	24	B. Louise de Savoie, vv.	
Mardi	25	s. JACQUES, ap., s. Christop.	
Mercr.	26	ste ANNE, s. Eraste.	
Jeudi	27	s. Vandrille, ste Nathalie.	
Vendr.	28	ss. Nazaire et Celse, Victor.	
Samedi	29	ste Marthe, s. Loup, év.	 Nouv. lune le 2, à 6 h. 50 s.
31.	Septième dimanche après Pentecôte		
DIM.	30	ss. Abdon et Sennen, mm.	
Lundi	31	s. Ignace Loyola, Germain	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 58 m.

Foire de juillet.

Aarau	19	Landeron	17	Soleure	10
Aarberg	12, 26	Langenthal	18	Vevey	25
Aubonne	18	Langnau	7, 19	Yverdon	11
Bellegarde	31	Lausanne	12	Zofingen	13
Berthoud	6, 13	Liestal	5		
Bienne	6	Locle	11		
Buren	5	Madiswyl	21	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bulle	27	Morat	5	Baden	4
Château-d'Ex	6, 20	Moudon	31	Bâle, chaque jour.	
Chiètres	27	Nidau	18	Büren	5
Cossonay	13	Nyon	6	Fribourg	22
Delémont	18	Ensingen (Sol.)	17	Lyss dern. vendredi	
Echallens	27	Olten	3	Neuchâtel mardi,	
Fiez (V.)	31	Orbe	10	jeudi, samedi	
Estavayer	12	Oron	5	Sion	22
Fribourg	10	Payerne	20	Thoune	29
Gimel	17	Porrentruy	17	Unterseen	7
Herzogenbuch.	5	Romont	18		
Kallnach (B.)	21	Saignelégier	3		
Laufon	4	Rue.	19		

EXAMEN DE LICENCE.

L'examineur au candidat. — Mais, monsieur, une telle ignorance ne s'est encore jamais vue ! Voilà une demi-heure que je vous interroge sur toutes sortes de sujets et je n'ai pas encore pu obtenir de réponse. C'est vraiment trop fort.

Le candidat (vexé) — Pardon, monsieur le professeur, on ne peut cependant pas tout savoir.

EN VILLEGIATURE.

Une dame. — C'est bien singulier, il me semble que les œufs sont beaucoup moins frais ici qu'en ville.

— Simple affaire d'imagination, madame, répond la maîtresse de céans, nous achetons nos œufs à la ville.

ENTRE GENS DE LETTRES.

— Pourrais-tu, peut-être, mon ami, me suggérer un titre pour mon nouveau volume de poésie.

— Hé bien ! il faudrait quelque chose d'un peu neuf. On a beaucoup abusé des *Voix intérieures*, des *Voix d'outre-tombe*, *Voix de ceci*, *Voix de cela*.... Appelle-les tout simplement : *Voix du panier à papier*!....

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2 PORTIONC. s. Alphonse Lig. 3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie. 4 s. Dominique, s. Tertulien. 5 N.-D. DES NEIGES. Oswald	☽ Nouv. lune le 1, à 5 h. 03 m.
32. Huitième dimanche après Pentecôte.		
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	6 TRANSFIGURATION. s. Sixte 7 s. Gaétan, c., s. Albert, c. 8 B. Pierre Faber, Cyriaque 9 s. Germain, s. Romain. 10 s. LAURENT, m., ste Astérie 11 B. Pierre Lefèvre. Tiburce 12 ste Claire, ste Eunomie.	☾ Prem. quart. le 7, à 11 h. 16 s.
33. Neuvième dimanche après Pentecôte.		
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	13 ss. Hippolyte et Cassien. 14 s. Eusèbe, ste Athanasie. 15 ASSOMPTION. s. Alfred. 16 s. Théodule, évêque conf. 17 s. Libérat, m., s. Amor, a. 18 s. Hyacinthe, ste Hélène. 19 s. Sébald, c., s. Rufin, c.	☽ Pleine lune le 15, à 4 h. 32 m.
34. Dixième dimanche après Pentecôte.		
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	20 s. Bernard, a. d. Philibert 21 s. Joachim, ste Jeanne Ch. 22 s. Symphorien, Timothée. 23 s. Philippe-Béniti, Sidoine 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure. 25 s. Louis, roi. ste Patrice. 26 s. Samuel, s. Zéphirin, p.	☾ Dern. quart. le 23, à 7 h. 10 m.
35. Onzième dimanche après Pentecôte.		
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi	27 D. DE ST-NIC. ste Eulalie. 28 s. Augustin, évêque. 29 Décollat. s. Jean, ste Sabine 30 ste Rose de Lima, vierge. 31 s. Raymond.	☽ Nouv. lune le 30, à 2 h. 13 s.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 36 minutes.

Foires d'août.

Aarau	16	Mézières, V.	16	Tramelan	23
Anet	30	Morat	2	Viège	10
Aubonne	1	Moudon	28	Zofingen	10
Avenches	16	Moutier	1		
Beznins (V.)	14	Neuveville	30	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	3	Nyon	3	Aarberg, dernier	
Bulle	31	Ensingen (Sol.)	28	mercredi.	
Cossonay	10	Ormont-dessous	25	Baden (A.)	1
Delémont	22	Olten	7	Berthoud	3
Echallens	17	Oron	2	Fribourg	19
Estavayer	9	Payerne	17	Langenthal	15
Fribourg	7	Porrentruy	21	Langnau	4
Gorgier	28	Romont	17	Lausanne	9
Grandson	30	Rue	9	Les Bois	28
Landeron	21	Saignelégier	1	Lyss, le dernier	
Laufon	1	St-Ursanne	28	vendredi.	
Liestal	9	Schwarzenb.	31	Neuchâtel mardi	
Lignières (N.)	7	Sion	26	jeudi, samedi	
Locle	8	Soleure	14		
Huttwyl	30	Thoune	26, 30		

L'étudiant Durstmeyer (à son ami). — Hier, j'ai écrit à mon oncle : « Je t'écris encore une fois et ce sera la dernière, envoie-moi, de grâce, encore une quinzaine de francs pour m'acheter un revolver. »

L'ami, quelques jours après. — Hé bien ! et ta lettre à l'oncle a-t-elle fait son effet ?

Durstmeyer. — Je te crois. Il m'a répondu par retour du courrier : « Tiens ! voilà 50 centimes, achète un petit bout de corde, ça fait le même effet ! »

ON PEUT S'EN RAPPORTER.

— C'est comme je vous le dis, madame la conseillère, le secret que vous m'avez confié hier n'ira pas plus loin, soyez tranquille, je serai muette comme la tombe, ainsi que les six dames de mes amies qui viennent faire la tape le mercredi.

Elle. — Te souviens-tu, Arthur, du temps où nous n'étions pas encore mariés ?

Lui. — Parfaitement, chérie, c'est même un de mes plus agréables souvenirs !

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1 ^{ste} Vêrène, v., s. Gilles, a. 2 ^{s.} Etienne, r., ste Maxime	
36.	Douzième dimanche après Pentecôte	
DIM.	3 ^{s.} Guarin, év. c. Sérapie.	☾
Lundi	4 ^{ss.} Anges gar. ste Rosalie.	Prem. quart. le 6,
Mardi	5 ^{s.} Laurent Just., s. Victorin	à 5 h. 9 m.
Mercr.	6 ^{s.} Magne, s. Donatien.	
Jeudi	7 ^{s.} Grat, év., ste Reine.	
Vendr.	8 ^e NATIVITÉ NOTRE-DAME.	
Samedi	9 ^{ste} Séraphine, veuve.	
37.	Treizième dimanche après Pentecôte	
DIM.	10 ^{s.} Gorgon, s. Rufin.	☉
Lundi	11 ^{s.} Félix et Régule. Prothus	Pleine lune le 13,
Mardi	12 ^{s.} Guy, c., s. Serdat, év.	à 7 h. 10 s.
Mercr.	13 ^{s.} Aimé, év., s. Euloge.	
Jeudi	14 ^{Ex.} s. CROIX., s. Materne	
Vendr.	15 ^{s.} Nicodème, m. s. Evre.	
Samedi	16 ^{s.} Cyprien, martyr.	
38.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	17 FÊTE FÉD. ST. DE S. FRANÇ.	☾
Lundi	18 N.-D DES 7 DOULEURS.	Dern. quart. le 21,
Mardi	19 s. Janvier, ste Constance.	à 11 h. 14 s.
Mercr.	20 Q.-T. Eustache, Candide.	
Jeudi	21 s. MATTHEU, apôtr.	
Vendr.	22 Q.-T. s. Maurice, martyr.	
Samedi	23 Q.-T. s. Lin, ste Thècle.	
39.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte.	
DIM.	24 N.-DAME DE LA MERCI.	☉
Lundi	25 ^{s.} Thomas de Villeneuve.	Nouv. lune le 28,
Mardi	26 ^{ss.} Valérien et compagnons	à 11 h. 0 s.
Mercr.	27 ^{ss.} Côme et Damien, mm.	
Jeudi	28 ^{s.} Venceslas, s. Exupère.	
Vendr.	29 ^{s.} MICHEL, arch., Ludwin	
Samedi	30 ^{s.} Jérôme, Ours et Victor.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 42 m.

Foires de septembre.

Aarberg	13, 27	Gessenay	3	Romont	19
Aigle	30	Gruyères	25	Rougemont	4
Albeuve	25	Guggisberg	1	Rue	13
Aubonne	12	Landeron	18	Saignelégier	5
Baden	5	Langenthal	19	Schwarzenbourg	28
Bâle	21, 22	Laufon	5	Schwytz	23, 25
Bellegarde	18	Laupen	21	St-Blaise	11
Berne	5	Lausanne	13	St-Cergues	21
Berthoud	7, 14	Louèche-V.	29	Ste-Croix	27
Bienne	14	Locle	12	St-Imier	12
Bulle	27, 28	Martigny-V.	25	Soleure	11
Cerlier	13	Montfaucon	11	Sumiswald	29
Charmey	25	Monthey	13	Tavanne	14
Château-d'Éx	21, 22	Morges	20	Thoune	27, 30
Chatel-St-Denis	11	Morat	6	Tourtemagne	28
Chaux-de-F.	6	Moudon	25	Tramelan	18
Chiètres	7	Nyon	7	Unterseen	1, 22
Cossonay	14	Olten	4	Valangin	29
Courtelary	25	Orbe	4	Viège	27
Delémont	19	Ormont-dessus	4, 19	Yverdon	19
Echallens	28	Oron	6	Zofingen	14
Estavayer	6	Payerne	21	Zweisimmen	6
Erlenbach	7, 8	Planfayon	13		
Fontaines(N.)	18	Porrentruy	18	<i>Marchés au bétail</i>	
Fribourg	4	Reichenbach	19, 20	Fribourg	16
Frutigen	5	Riggisberg	1		

PREMIÈRE PENSÉE.

— Dans votre cas, madame, c'est le plus souvent la jaunisse qui se déclare.

— La jaunisse ! Mais docteur ! Si j'ai la jaunisse je n'aurai absolument rien à me mettre !

— Et de ton ami Georges, qu'en fais-tu ?

— Nous sommes brouillés, il m'a appelé vieil imbécile.

— Il a eu tort, car enfin tu es encore dans la force de l'âge.

A LA FOIRE.





— Mais, ce cheval est maigre comme un clou. On pourrait lui compter les côtes.

— Justement, monsieur, comptez-les seulement, vous verrez qu'il n'en manque pas une !

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
40.	Seizième dimanche apr. Pentecôte.	
DIM. 1 Lundi 2 Mardi 3 Mercr. 4 Jeudi 5 Vendr. 6 Samedi 7	1 ROSAIRE. s. Remi, Bavon. 2 s. Léger, évêque mart. 3 s. Candide, m. s. Ewalde. 4 s. François d'Assises, c. 5 ss. Placidie et compagnons 6 s. Bruno, fond. ste Foi. v. 7 s. Serge, m. s. Auguste.	 Prem. quart. le 5, à 1 h. 54 s.
41.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. 8 Lundi 9 Mardi 10 Mercr. 11 Jeudi 12 Vendr. 13 Samedi 14	8 ste Brigitte, ste Laurence. 9 MATERNITÉ STE-VIERGE. 10 s. François de Borgia, c. 11 ste Placidie, s. Gommer. 12 s. Maximilien, ste Herlinde 13 s. Edouard, r., s. Hugolin. 14 s. Callixte, p., s. Burcard	 Pleine lune le 13, à 0 h. 3 m.
42.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. 15 Lundi 16 Mardi 17 Mercr. 18 Jeudi 19 Vendr. 20 Samedi 21	15 ste Thérèse, s. Roger. 16 PURETÉ SAINTE-VIERGE. 17 B. Marg.-Marie Alacoque. 18 s. LUC, évang, s. Athénodore 19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse 20 s. Jean de Kanty. 21 ste Ursule, s. Hilarion.	 Dern. quart. le 21, à 1 h. 51 s.
43.	Dix-neuvième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. 22 Lundi 23 Mardi 24 Mercr. 25 Jeudi 26 Vendr. 27 Samedi 28	22 ste Alodie, ste Cordule. 23 FÊTE SAINTES RELIQUES. 24 s. Raphael, s. Hevergiste. 25 ss. Chrys. et Darie. 26 s. Evariste, s. Bernwald. 27 s. Frumence, év. Florentin 28 ss. SIMON ET JUDE, ap.	 Nouv. lune le 28, à 7 h. 58 m.
44.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. 29 Lundi 30 Mardi 31	29 ste Ermélinde, ste Eusébie 30 ste Zénobie, s. Sérapion. 31 s. Loup, év., ste Lucille.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 44 m.

Foire d'octobre.

Aarau	18	Huttwyl	11	Romont	10
Aigle	28	Kallnach	20	Rougemont	2
Anet	25	Landeron	16	Rue	18
Aarberg	25	La-Roche	9	Saigne-légier	2
Avenches	18	La-Sarraz	17	Schwarzenb	26
Baden (A.)	3	Laufon	3	Schwytz	9
Berne	3, 24	Lausanne	11	Sion	7, 28
Bex	19	Liestal	18	Soleure	9
Bienne	12	Louèche-V.	13, 28	Ste-Croix	18
Bière	16	Locle	10	St-Imier	10
Boltigen	24	Martigny-P.	16	St-Ursanne	23
Bulle	19	Mézières, V.	11	Tramelan	11
Buren	12	Montricher	13	Vallorbe	17
Berthoud	5, 12	Monthey	11, 25	Vevey	31
Chaux-de-F.	4	Montreux	27	Wolfenschiess	25
Château-d'Œx	13	Morat	4	Yverdon	31
Châtel-St-D.	9	Môtier (N.)	9	Zofingen	12
Chavornay	4	Moudon	30	Zweisimmen	4, 26
Combremont-G.	25	Moutier	10		
Cossonay	5	Oiten	23		
Delémont	17	Orbe	9	<i>Marchés au bétail.</i>	
Echallens	26	Ormont-dessus	7, 16	Bâle, les vendr.	
Erlenbach	5, 6	Oron	4	Fribourg	14
Estavayer	11	Payerne	19	Langenthal	17
Farvagny	11	Planfayon	18	St-Maurice	10
Fribourg	2	Porrentruy	16	Thoune	28
Frutigen	13	Reichenbach	17, 18		
Gessenay	3	Riggisberg	20		

ENTRE RENTIERS.

— Bonjour, monsieur F. Vous faites votre promenade du matin ?

— Oui, je vais me promener le matin, afin de n'avoir plus rien à faire l'après midi.

APRÈS LE BAL.

— Comment sais-tu, ma fille, que ce jeune homme t'aime ? Aurait-il eu l'audace de te le dire entre deux tours de valse ?....





— Non ; mais si tu voyais comme il me regarde.... quand je ne le regarde pas !....

Le mariage dérive de l'amour comme le vinaigre vient du vin.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. Jendi Vendr. Samedi	1 LA TOUSSAINT. s. Amable. 2 COMM. DES TRÉPAS. s. Tobie 3 ste Ida, vv., s. Hubert. 4 s. Charles Borromée, card.	 Prem. quart. le 4, à 2 h. 39 m.
45.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jendi Vendr. Samedi	5 ss. Zacharie et Elisabeth. 6 s. Protais, év., s. Léonard. 7 s. Ernest, a., s. Engelbert. 8 Les 4 couronnés, Godefroi. 9 s. Théodore, m. s. Oreste. 10 s. André Avel.; ste Florenc' 11 s. Martin, év., s. Véran.	
46.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Merer. Jendi Vendr. Samedi	12 s. Martin, p., s. Ruf. 13 PATRON. SAINTE-VIERGE. 14 s. Imier, ste Vénérande. 15 ste Gertrude, s. Léopold. 16 s. Othmar, s. Fidence. 17 s. Grégoire le Thaumatur. 18 DÉD. BASIL. SS. PIER. ET P.	 Pleine lune le 12, à 6 h. 11 m.
47.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Merer. Jendi Vendr. Samedi	19 ste Elisabeth, s. Pontien. 20 s. Félix de Valois, Edmond 21 PRÉSENTATION N.-D. 22 ste Cécile, s. Philémon. 23 s. Clément, ste Félicité. 24 s. Jean de la Croix, Flore. 25 ste Catherine, ste Juconde.	 Dern. quart le 20, à 2 h. 34 m.
48.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Merer. Jendi	26 s. Pierre d'Al., s. Conrad. 27 s. Josaphat, s. Colomban. 28 s. Sosthène, év. Hortulan 29 ste Illuminée, s. Saturnin. 30 s. ANDRÉ , apôt., s. Zozime.	 Nouvelle lune le 26, à 5 h. 47 s.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

Foire de novembre.

Aarberg 8, 29	Grandson 15	Porrentruy 20
Aigle 18	Gimel 6	Rolle 17
Albeuve 20	Herzogenbuch. 8	Romont 14
Aubonne 7	Hochdorf 21	Rougemont 13
Baden (A) 7	Landeron 20	Rue 15
Berne 27 au 9 déc	Langenthal 21	Saignelégier 7
Berthoud 2, 9	Langnau 1-3	St-Aubin, N. 6
Bex 4	Laupen 2	St-Imier 14
Bienne 9	Lausanne 8	St-Maurice 6
Brienz 8	Locle 14	Schwarzenbourg 30
Bulle 9	La-Roche 27	Schwytz 13
Cerlier 29	Incens 8	Sion 4, 11, 18
Château-d'Ex 3	Lutry 9	Sierre 27
Châtel-St-D. 20	Martigny-V. 13	Soleure 13
Chiètres 30	Mézières, V. 8	Unterseen 3, 22
Cossonay 9	Monthey 15	Thoune 8, 25
Cully 17	Morat 1	Tramelan 15
Delémont 21	Morges 15	Vevey 28
Domdidier 7	Moudon 27	Viège 13
Echallens 23	Neuveville 29	Villeneuve 16
Estavayer 13	Ensingen (Sol.) 27	Z fingue 9
Erlenbach 14	Olten 20	<i>Marchés au bétail</i>
Fribourg 13	Oron 1	Fribourg 25
Frutigen 24	Ormont-dessus 7, 25	Neuchâtel mardi,
Gessenay 14	Payerne 16	jeudi, samedi

LA MEILLEURE PREUVE.

— Vous dites donc, monsieur le docteur, que la vanité des femmes n'est pas douteuse, en êtes-vous toujours bien sûr ?

— Plus que jamais, et l'argument sans réplique c'est que chaque dame à qui l'on dit qu'elle ne ressemble pas aux autres prend toujours cela pour un compliment.

ENTRE FIANCÉS.

— Quand nous serons mariés, je serai heureuse de partager vos peines.

— Mais.... je n'en ai pas !...




— Oh !.... vous en aurez !....

La vérité parle par la bouche des fous et des enfants ; c'est pourquoi les fous on les enferme et les enfants on les corrige de cette habitude.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr.	1 s. Eloi, évêq., Diodore.	 Prem. quart. le 3, à 7 h. 38 s.
Samedi	2 ste Bibiane, Pauline.	
49.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	3 Avent. François-Xav., Luce	
Lundi	4 ste Barbe, s. Osmond.	
Mardi	5 s. Pierre Chrysol., év.	
Mercur.	6 s. NICOLAS, ste Denyse.	
Jeudi	7 s. Ambroise, ste Fare.	
Vendr.	8 IMMACULEE-CONCEPTION.	
Samedi	9 J. ste Léocadie, s. Syr.	 Pleine lune le 12, à 0 h. 26 m.
50.	Deuxième dimanche de l'Avent.	
DIM.	10 Transl. ste Maison Lorette.	
Lundi	11 s. Damase, p., s. Sabin.	
Mardi	12 s. Synèse, m.	
Mercur.	13 ste Lucie, s. Josse.	
Jeudi	14 s. Agnel, ste Eutropie	
Vendr.	15 J. s. Célien, Chrétienne.	
Samedi	16 J. s. Eusèbe, ste Albine	
51.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM.	17 ste Adélaïde, s. Lazare.	
Lundi	18 ATTENTE D. ENFANT MARIE	
Mardi	19 s. Némèse, s. Darius	
Mercur.	20 Q.-T. s. Ursanne, Ammon.	
Jeudi	21 s. THOMAS, s. Festus, m.	
Vendr.	22 Q.-T. s. Florus, s. Zénon.	
Samedi	23 Q.-T. Victoire, Dagobert.	 Nouvelle lune le 26, à 5 h. 4 m.
52.	Quatrième dimanche de l'Avent.	
DIM.	24 s. Delphin, ste Irmine. as.	
Lundi	25 NOEL. ste Eugénie, Anast.	
Mardi	26 s. ETIENNE, diacre m.	
Mercur.	27 s. JEAN, ap., s. Théophane.	
Jeudi	28 ss. INNOCENTS, s. Abel.	
Vendr.	29 s. Thomas Cant., ste Eléon	
Samedi	30 s. Sabin, év., s. Libère, év.	
DIM.	31 s. SYLVESTRE, p, ste Mélanie	

Les jours décroissent de 20 minutes du 1^{er} au 21,
et croissent de 4 minutes du 22 au 31.

Foire de décembre.

Aarberg	13, 27	Langenthal	19, 26	Schwarzenb.	26
Aigle	16	Langnau	1. 13	Soleure	11
Anbonne	5	Laupen	28	Thoune	20, 30
Avenches	20	Liestal	6	Tramelan	13
Bâle	21, 22	Loche	12	Vevey	26
Baden (A.)	5	Martigny-B.	4	Yverdon	26
Berthoud	7, 28	Monthey	30	Zweisimmen	14
Bienne	28	Morat	6		
Bulle	7	Morges	20		
Buren	20	Môtier (N.)	11	<i>Marchés au bétail.</i>	
Château-d'Æx	7, 21	Moudon	27	Bâle, les vendred.	
Châtel-St-D.	18	Neuveville	27	Berne, du 27 nov.	
Chaux-de-F. (20j.)	13	Nidau	12	au 9 décembre.	
Cossonay	14	Olten	18	Fribourg	16
Delémont	19	Orbe	4. 26	Interlaken	1
Echallens	21	Oron	6	Lausanne	13
Estavayer	13	Payerne	21	Lyss	29
Fribourg	4	Porrentruy	18	Neuchâtel mardi	
Grandson	20	Reichenbach	12	jeudi, samedi	
Huttwyl	6	Romont	5	Nyon	7
Landeron	18	Rue	20	Sion	23
Laufon	5	Saignelégier	4		

A L'EXERCICE.

Le caporal commande. — Peloton marche !... Numéro deusse, pourquoi que vous restez là planté comme une huître qui pêche à la ligne ?

Et Berlureau (le numéro deusse). — Je croyais qu'il y avait qu'à Peloton que vous aviez dit de marcher.

ENTRE PROMENEURS, DANS UN JARDIN ZOOLOGIQUE.

— Il manque, paraît-il, plusieurs animaux à la collection : une giraffe, notamment.

— Dame ! c'est qu'on n'a guère d'argent. Et le coût d'une giraffe est si élevé !!!

C'EST AUSSI UNE RAISON.

Entre bonnes amies. — Pourquoi avez-vous donné congé à l'excellente femme de chambre que vous aviez depuis si longtemps ?

— Hé bien ! voilà. J'ai un service en porcelaine qui ne me plaît plus, j'en suis fatiguée et la pauvre femme ne cassait jamais rien.

AVIS

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de juillet et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des **foires** et des **marchés**.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse et le commencement de l'année suivante.

AUTORITÉS FÉDÉRALES**Conseil fédéral.**

- MM. Comtesse, Robert, de La Sagne (Neuch.), président.
 Ruchet, Marc, de Bex (Vaud), vice-président.
 Deucher, Adolphe, de Steckborn (Thurg.).
 Zemp, Joseph, d'Entlebuch (Lucerne).
 Brenner, Ernest, de Bâle.
 Muller, Edouard, de Nidau (Berne).
 Forrer, Ludwig, de Bäretswyl (Zurich).

Tribunal fédéral.

MEMBRES.

- MM. D^r Bachmann, J.-Huldreich, de Stettfurt (Th.), présid.
 Lienhard, Hermann, de Boujean (Berne), v.-président.
 D^r Rott, Emile, de Cerlier (Berne).
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
 Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
 D^r Attenhofer, Charles, de Sursée.
 Monnier, Fréd.-Aug., de Neuchâtel.
 Perrier, Emile, de Châtel-St-Denis (Fribourg).
 D^r Jæger, Charles, de Pfäfers.
 D^r Favéy, Georges, de Pompaple (Vaud).
 D^r Honegger, Henri, de Zurich.
 Ursprung, Albert, d'Ueken et Zurzach (Argovie).
 D^r Merz, Viktor, Hägendorf et Thoune.
 D^r Ostertag, Fritz, Bâle.

SUPPLÉANTS.

- MM. D^r Lutz-Muller, J.-Gebhard, de Thal.
 D^r Schmid, François, d'Altorf.
 Muller Gottfried, de Hettlingen.
 Décoppet, Camille, de Suscévaz.
 D^r Scherrer, Paul, de Bâle.
 D^r Fehr, Alfred, de Frauenfeld.
 Ritzchel, Marc-Eugène, de Genève.
 Calonder, Félix-Louis, de Trins, à Coire.
 Gabuzzi, Stephano, de Bellinzona.

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

GRAND CONSEIL

Cercle de la Sarine. — 27 députés.

- MM. Hayoz, Louis, syndic, à Beltaux.
 Weissenbach, Antonin, négociant, à Fribourg.
 Duriaux, Maxime, syndic, à Bonnefontaine.
 Villet, Léon, syndic, à Vuisternens-en-Ogoz.
 Chatagny, Louis, syndic, à Corserey.
 Menoud, Paul, négociant, à Fribourg.
 Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Reynold, Alfred, colonel, à Nonan.
 Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Dousse, Célestin, à Arconciel.
 Bise, Emile, président de tribunal, à Fribourg.
 Æby, Stanislas, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Jaquet, Isidore, syndic, à Grolley.
 Barbey, Pierre, syndic, à Onnens.
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Chavaillaz, Joseph, syndic, à Ecuwillens.
 Chollet, Henri, au Guintzet.
 Wicht, Philippe, à Marly.
 Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
 Dafflon, Jean, feu Pierre, du Carro, à Neyruz.
 Montenach, Georges, à Fribourg.
 Kæch, Joseph, juge de paix, à Lossy.
 Genoud, Léon, à Fribourg.
 Roulin, juge de paix, à Treyvaux.
 Margueron, Maurice, syndic, à Cottens.
 Schenevey, Etienne, à Belfaux.

Cercle de la Singine. — 15 députés.

- MM. Blanchard, Nicolas, syndic, à Tavel.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Rapo, Jean, syndic, à Bœsingen.
 Diesbach, Max, à Villars-les-Joncs.
 Zurkinden, Jean, à Guin.
 Andrey, Amédée, à Ameismühle (Tavel).
 Weck, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.

Spicher, Frantz, président du tribunal, à Heitenwyl
 Wæber, Ulrich, syndic, à Schmitten.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.
 Brugger, Joseph, à Planfayon.
 Jungo, Pierre, à Schmitten
 Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
 Æbischer, Pierre, à Schœnfels (Heitenried).
 Lauper, Joseph, à Plasselb.

Cercle de la Gruyère. — 19 députés.

MM. Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.
 Villos, Pierre, syndic, à Sorens.
 Pasquier, Joseph, juge, à Bulle.
 Morard, Louis, président du tribunal, à Bulle.
 Mossu, François, fils d'Anselme, à Broc.
 Ecoffey, Emile, syndic, à Villars sous-M nt.
 Bapst, Jules, syndic, à Pont-la-Ville.
 Romanens, Théophile, syndic à Vuippens.
 Buchs, Paul, syndic, à Bellegarde.
 Grangier, Alph., secrét. com., à Montbovon,
 Pasquier, Jean, syndic, à Sales.
 Tornare, François, des Arses, à Charmey.
 Murith, Robert, secrét. com., à Gruyères.
 Morard, Antoine, au Bry.
 Borcard, Maurice, à Vaulruz.
 Charrière, Louis, syndic, à Cerniat.
 Despond, Pierre, officier d'état civil, à Vuadens.
 Théraulaz-Allaman, négociant, à La-Roche.
 Delatena, Joseph, avocat, à Bulle.

Cercle du Lac. — 13 députés.

MM. Liechti, Hermann, à Morat.
 Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
 Leicht, Fritz, à Salvagny.
 Pfister, Frédéric, à Chiètres.
 Dinichert, Constant, à Montilier.
 Gutknecht, Jean, à Agrimoine.
 Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
 Perrottet, Jean, à Cormérod.
 Bourgknecht, Louis, avocat, à Fribourg.
 Lutz, Adolphe, gérant, à Greng.
 Biemann, Edouard, avocat, à Fribourg.
 Biolley, Charles, à Môtier.
 Gutknecht, Jean, rédacteur, à Morat.

Cercle de la Glâne. — 12 députés.

- MM. Dutoit, Joseph, syndic, à Prez-vers-Siviriez.
 Crausaz, Joseph, médecin à Romont.
 Chatton, Eugène, à Romont.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Joye, Léandre, syndic, à Torny-le-Grand.
 Grand, Louis, président de tribunal, à Romont.
 Brayoud, Maurice, à Massonnens.
 Berset, André, syndic, à Villargiroud.
 Deschenaux, Eugène, avocat, à Fribourg.
 Jaccoud, Alphonse, à Promasens.
 Conus, François, notaire, à Rue.
 Dumas, Claude, à Villariaz

Cercle de la Broye. — 12 députés.

- MM. Bullet, Léon, notaire, à Estavayer.
 Torche, Fernand, présid. de trib., à Estavayer.
 Francey, Alexandre, à Cousset (Montagny-l.-M.).
 Grandgirard, Isidore, syndic, à Cugy.
 Python, Georges, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal, à Fribourg.
 Progin, Eugène, syndic, à Léchelles.
 Bæchler, Louis, syndic, à Vallon.
 Moret, Eloi, juge, à Ménières.
 Broye, Donat, syndic, à Nuvilly.
 Chassot, Alfred, avocat, à Fribourg.
 Dessibourg, Honoré, officier d'état-civ., à St-Aubin.

Cercle de la Veveyse. — 7 députés.

- MM. Esseiva, Louis, à Fiaugères.
 Genoud, Victor, à Châtel-St-Denis.
 Perrin, Léon, syndic, à Semsales.
 Monnard, Pierre, à Attalens.
 Currat, Alexandre, au Crêt.
 Philipona, Joseph, prés du trib., à Châtel-St-Denis.
 Genoud, Louis, à Fribourg.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATIVE**CONSEIL D'ÉTAT**

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50.)

MM. Cardinaux, Louis, président.
 Théraulaz, Alphonse, vice-président
 Bossy, Aloys, conseiller d'Etat.
 Weck, Charles, »
 Aeby, Stanislas, »
 Python, Georges, »
 Weck, Louis, »

Chancellerie d'Etat.**CHANCELIER.**

M. Godel, Charles.

VICE-CHANCELIER.

M.

RÉGISTRATEUR.

M. Tercier, Isidore.

BURALISTES.

MM. Berguin, Xavier.
 David, Louis.

HUISSIERS D'ÉTAT.

MM. Corminbœuf, Eloi. MM. Bise, Emile.
 Cuennet, Nicolas.

CONCIERGE: M. Cuennet, Nicolas.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

ET FONCTIONNAIRES QUI EN DÉPENDENT.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARCHIVES.

Directeur. MM. Python, Georges, conseiller d'Etat.
Suppléant. Bossy, A., conseiller d'Etat.
1^{er} secrétaire. Weitzel, Alfred.
2^e secrétaire. Gremaud, Emile.

Département de l'Instruction publique

Commission des études.

Section française.

MM. Python, directeur de l'Instruction publique, président.
 Bise, Emile, rédacteur.
 Dr Vermot, Georges, abbé
 Esseiva, Léon, R^{me} Prévôt.
 Brunhes, Jean, professeur.

Section allemande.

MM. Vonlanthen, Benoit, contrôleur.
 Schnürer, Gustave, professeur.

Section technique.

MM. Buman, Charles, juge.
 Dr Daniëls, François, professeur.

Section de Morat.

MM. Schwartz, préfet, vice-président, à Morat.
 Schaffner, pasteur, à Chiètres.
 Müller, Samuel, au Löwenberg.
 Epars, Louis, pasteur, à Meyriez.
 Hug, Gustave-Théodore, greffier, à Morat.
 Merz, Richard, inspecteur, à Meyriez, secrétaire.

Bibliothèques cantonale et universitaire et Musées.

MM. Dr Ch. Holder, bibliothécaire.
 Dr Stadelmann, Jean, sous-bibliothécaire.
 Handrick, F., aide-bibliothécaire.
 Techtermann, Max, conservateur des musées historiques
 et artistiques.
 Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Cuony, pharm., prés.	MM. D ^r Girard, R., prof.
Gremaud, Am., ingén	D ^r Kathariner, L. prof.
Musy, Maur., prof., secr.	D ^r Brunhes, Jean, prof.
Castella, F., ch., Romont.	D ^r Ursprung Alfr., prof
D ^r Baumhauer, H., prof.	

Université de Fribourg.

Recteur de l'Université : M. le D^r Büchi, Albert.

Doyen de la Faculté de Théologie : M. le D^r Jordan de
Langen-Wendels.

» » *de Droit* : M. le D^r Gariel, Georges.

» » *des Lettres* : M. le D^r Zwierzina, Conr.

» » *des Sciences* : M. le D^r Kathariner, L^r.

Chancelier de l'Université : M. Weyrich, Nicolas.

PROFESSEURS.

Faculté de Théologie.

Rév. P. Berthier, Joachim (Morale spéculative).

P. Fei (Dogmatique positive).

Mgr Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie).

Rév. P. del Prado (Dogmatique spéculative).

P. Mandonnet (Histoire ecclésiastique).

D^r Beck (Pastorale et Liturgie).

Rév. P. Zapletal, Vincent (Exégèse de l'ancien Testament)

P. Jordan de Langen-Wendels (Morale pratique).

P. Weiss, Albert (Apologétique).

P. Rose, Vincent (Exégèse du nouveau Testament).

D^r Speiser (Droit ecclésiastique).

S. A. R. le prince Maximilien de Saxe (Liturgie).

R. P. Mannes, Rollmann (Morale pratique).

Faculté de Droit.

MM. Clerc, Cyprien (Droit civil, droit fédéral privé)

Philipona, Fr., procureur général (Procédure civile,
droit public fédéral, poursuites et faillites).

D^r Favre (Médecine légale)

Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens).

Gottofrey, Vincent (Droit romain).

D^r Jaccoud, Jean (Droit naturel, économie politique).

D^r Fietta, Paul (Droit civil français).

D^r Pedrazzini, Martin (Droit public général et ecclés.).

D^r Oser, Hugo (Droit fédéral et cantonal privé).

- MM. D^r Barazetti, César (Droit romain).
 D^r Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie du droit).
 D^r Gleispach, Wenceslas (Droit pénal, procédure civile et pénale).
 D^r Lampert (Droit ecclésiastique et droit public. Philosophie du droit).
 D^r Gariel, Georges (Écon. polit. et science des finances).
 D^r v. Kostanecki, Anton (économie politique).
 D^r Scheimpflug, Charles (Droit public général)

Faculté des Lettres.

- MM. D^r Steffens, Franç. (Paléographie et Diplomatie).
 D^r Reinhardt, Henri (Histoire moderne).
 D^r Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge).
 D^r Dobrzycki, Stanislas (Langues et littératures slaves).
 D^r Grimme, Hubert (Langues et littératures orientales).
 D^r Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité).
 D^r Hess, Jacques (Égyptologie et assyriologie).
 P. Michel, Léon (Philosophie).
 P. Manser, Gall (Philosophie).
 D^r Wagner Pierre (Science et histoire de la musique).
 D^r Holder, Ch. (Histoire grecque et romaine).
 Piccardt, Antoine (Philologie et archéologie classique).
 D^r Zwierzina, Konr. (Langues et littératures germaniques).
 D^r Arcari, Paul (Langue et littérature italienne).
 Roussel, Alfred (Sanskrit et philologie indienne).
 Cullimore, Henry (Langue et littérature anglaise).
 D^r Huonder, Joseph (Langue et littérature romanes).
 Mgr Jaquet, Dominique (Littérature chrétienne).
 Champagne de Labriolle, Pierre-Henri (Langue latine).
 Masson, Maurice (Littérature française).
 D^r Leitschuh, Franz-Frédéric (Histoire des beaux-arts).
 Lecteurs : D^r Girardin, Joseph (Français).
 Lomoriss, Joseph (Allemand).
 D^r Vigna, Luigi (Italien).

Faculté des Sciences.

- MM. D^r Kowalski, Joseph (Physique).
 D^r Baumhauer, Henri (Minéralogie, chimie anorganique).
 D^r Dhéré, Ch (Physiologie).

- MM. D^r Bistrzycki, Augustin (Chimie générale et technologie organique).
 D^r Lerch, Mathias (Mathématiques).
 D^r Daniëls, François (Mathématiques).
 D^r Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie).
 D^r Kathariner, L. (Anatomie comparée et Zoologie).
 D^r Brunhes, Jean (Géographie physique).
 D^r Gockel, Alb. (Physique et météorol.)
 D^r de Thierry, Maurice (Chimie organique).
 Ursprung, Alfred (Botanique).
 D^r Girardin, Paul (Géographie).

Collège cantonal St-Michel.

- | | |
|-------------------------|---|
| Recteur. | MM. D ^r Jaccoud, Jean, abbé. |
| Préfet du Collège. | Brasey, H., abbé. |
| Préfet de l'Internat. | Pasquier, Jos., abbé. |
| Surveillant du collège. | Fontaine, Emile. |

Cours académique du Lycée.

- | | |
|--|----------------------------------|
| <i>Apologétique et esthétique</i> | M. D ^r Jaccoud, abbé. |
| <i>Philosophie</i> | R. P. Schlincker. |
| <i>Histoire de la philosophie.</i> | R. P. Mandonnet. |
| <i>Physique et chimie.</i> | MM. Ræmy, Joseph. |
| <i>Histoire naturelle.</i> | Musy, Maurice. |
| <i>Mathématiques</i> | Wæber, Maurice. |
| <i>Histoire.</i> | Ducrest, Fr., abbé. |
| <i>Littérature française.</i> | D ^r Bègue, abbé. |
| <i>Langue allemande.</i> | Laib, abbé. |
| <i>Cours de français aux élèves allem.</i> | D ^r Girardin, Joseph. |
| <i>Géographie physique.</i> | D ^r Brunhes, Jean. |
| <i>Langues anciennes.</i> | Girardin, Joseph. |
| <i>Préparateur d'histoire naturelle.</i> | Macherel, Eugène. |
| <i>Préparateur de physique et chimie.</i> | Macherel, Célestin. |

Gymnase. Section littéraire française.

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1 ^{re} classe. | MM. Sauser, Léon, abbé. |
| 2 ^{me} » | Morand, Elie, abbé. |
| 3 ^{me} » | Duseiller, E., abbé.. |
| 4 ^{me} » | Genoud, J., abbé. |
| 5 ^{me} » | Charpine, Albert, abbé. |
| 6 ^{me} » | D ^r Bègue, Ch., abbé. |
| <i>Histoire.</i> | Ducrest, abbé. |

Mathématiques
Histoire naturelle.
Allemand.
 »
Géographie.
Dessin d'imitation.

MM. Chaney, Jules.
 Musy, Maurice.
 Derungs, Léon-Ant.
 Lombriser, Joseph.
 D^r Gobet, Louis.
 Reichlen, J.
 Brasey, H., abbé.

Section littéraire allemande.

1^{re} classe.
 2^{me} »
 3^{me} »
 4^{me} »
 5^{me} »
 6^{me} »

Langue française
pour les allemands.
Branches spéciales :
Histoire nat. et géographie.
Mathématiques.
Histoire.
Dessin d'imitation.

R. P. Scheuring, Martin.
 R. P. Wickl, Placide.
 R. P. Rütthig, Joseph.
 R. P. Kuhn, Cyrille.
 R. P. Kapper, Albert.
 MM. Laib, abbé.
 Gschwind, Charles.
 Reidy.
 Liebig, Paul.
 Hug, Albert.
 Lombriser, Joseph.
 Reichlen, J.
 Brasey, H., abbé.

Ecole industrielle.

Instruction religieuse.
Histoire.
Langue anglaise.
Aritmétique et comptabilité.
Langue française.
Langue allemande.
Cours spécial de français aux allemands.
Géographie.

MM. D^r Gobet, Louis.
 Ducrest, François.
 Gschwind, Charles.
 Plancherel, Donat.
 D^r Girardin, Joseph.
 Derungs, Jean-Ant.
 Stadelmann, Jean.
 D^r Gobet, Louis.

A. Section technique.

Mathématiques.
 »
Physique et chimie.
Histoire naturelle.
Histoire.
Littérature.
Allemand.

MM. Wæber, Maurice.
 Chaney, Jules.
 Ræmy, Joseph.
 Musy, Maurice.
 Ducrest, François.
 Dusseiller Emile.
 Lombriser, J.

B. Section commerciale.

*Sciences commerciales.**Allemand.**Anglais.**Italien.**Littérature.**Géographie commerciale.**Chimie et vérification de marchandises.**Sténographie et dactylographie.*

MM. Nepper, Jules.

Rotzetter, Jean.

Lombriser, J.

Gschwind, Charles.

Stadelmann, Jean.

Arcari, Paul.

Charpine, Albert.

D^r Brunhes, Jean.

Evêquoz, Adrien.

Bonabry.

Maîtres attachés à l'établissement.

Religion pour les élèves réformés. MM. Schwarz, pasteur.*Dessin académique.*

Reichlen, Jos.

» *technique.*

Schaller, Romain

Chant.

Hartmann, Ant.

Musique instrumentale.

Haas, Paul.

Hartmann, Ant.

Favre, Edouard.

Gymnastique.

Sterroz, Guillaume.

Ecole préparatoire de l'Internat.

Roulin, Pierre.

Technicum (Ecole des Arts et Métiers).*Commission de surveillance.*

MM. Python, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique.

Kowalski, J., professeur

Ritter, ingénieur.

Schaller, Romain, professeur.

Broillet, Frédéric, architecte.

Weck, Romain, conseiller communal.

Buclin, Léon, conseiller communal.

Brulhart, Jean, conseiller communal.

Personnel enseignant.

MM. Genoud, Léon, directeur.

Barone, Henri, professeur : mathématiques.

Clément, Jules, ingénieur ; mécanique pratique.

Dalemont, Julien, ingénieur : mécanique pratique.

Donzelli, Humbert, ingénieur : construction civile.

- MM. Evêquoz, Adrien, ingénieur : chimie.
 Girard, Raymond, Dr, professeur à l'Université :
 géologie.
 Grandgirard, Louis, professeur : mathématiques infé-
 rieures,
 Laporte, Marius, professeur ; dessin à vue, projections.
 Pilloud, Oswald, peintre : composition et peinture
 décorative.
 Regazzoni, Ampellio, statuaire : modelage
 Robert, Henri, professeur : ronde bosse, arts gra-
 phiques.
 Sartori, Guillaume, ingénieur : physique, électro-
 technique.
 Savoy, Hubert, professeur au Séminaire diocésain :
 religion, économie sociale.
 Schläpfer, Conrad, professeur : dessin artistique.
 Techtermann, Louis, géomètre : géométrie pratique.
 Weck, Eugène, peintre : aquarelle et peinture à
 l'huile.
 Weiss, Camille, professeur : comptabilité.
 Winkler, Karl, architecte : construction du bâtiment
 (menuiserie, ébénisterie).
 Wulfleff, Charles, architecte : construction du bâti-
 ment.

Chefs d'ateliers.

- Ecole atelier de mécanique : M. Clément, Jules, ingénieur.
 Ecole-atelier de menuiserie : M. Winkler, Karl, architecte.
 Ecole-atelier de sculpture sur pierre : M. Regazzoni, Am-
 pello, statuaire.
 Ecole-atelier de peinture décorative : M. Pilloud, Oswald,
 peintre.
 Ecole-atelier de broderie : Mesdames Le Jarriél, Anne-
 Marie, et Dillenseyer, Marie-Louise.

Conservatoire de musique de Fribourg
228, rue de Morat

Etablissement fondé sous les auspices de la Direction de
 l'Instruction publique (avec subside de l'Etat), pour l'ensei-
 gnement élémentaire et supérieur de la musique (théorie,
 composition, chant et **tous les instruments**).

Délégué de la Direction de l'Instruction publique :

M. Eggis.

Directeurs :

MM. Ed. Favre.

Ch. Delgouffre.

Administrateur :

M. Vonderweid.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

- MM. Dessibourg, Jules, directeur, professeur.
 Favre, Julien, aumônier.
 Aebischer, Pierre-Joseph, professeur.
 Levet, Alexandre, professeur.
 Ruffieux, Cyprien, maître de musique et d'allemand.
 Berset, Maxime, professeur et surveillant.
 Pidoud, Louis, professeur.

Ecole secondaire professionnelle.

- MM. Gremaud, Amédée, directeur.
 Perriard, Paul, Rd curé, professeur de religion.
 Wæber, Jean, professeur.
 Schaller, Romain, »
 Mooser, Othmar, »
 Buman, René, »
 Grandgirard, Louis, »
 Galley, Léon, gymnastique.

Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg.

- M. Quartenoud, chanoine, directeur et professeur.
 M^{lles} Clément, institutrice.
 Roussel, »
 Sermoud, »
 M^{me} Moser, »
 M^{lles} David, maîtresse de dessin.
 M^{me} Bonabry, maîtresse de cuisine.
 M^{lles} Hardy, maîtresse de coupe et de confection
 Pasquier, maîtresse de lingerie.
 MM. J. Ræmy, professeur de physique.
 Gschwind, professeur d'anglais.
 Alphonse Galley, professeur de chant.
 Léon Galley, professeur de gymnastique.

Ecole secondaire de Bulle.

- MM. Demierre, Pierre, directeur et professeur.
 D^r Alex, Rd curé, professeur.
 Folly, Auguste, professeur.
 Reichlen, Henri, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM. Lademann, Hans, directeur.
 Blumenstein, Emile, professeur.
 Süssstrank, Jacob, »
 Gentsch, Otto, »
 Blaser, Reinhold, »
 Maier, Emmanuel, »
 Jacky, Théodore, »
 Bollinger, Gottfried, »
 Marchand, Alcide, »
 Pantillon, Edouard, »
 Fasnacht, Emile, instructeur des cadets.

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Crausaz, Antonin, vicaire, à Estavayer.
 Miedinger, Théodore, professeur.
 Schorro, Albin, »

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. Repond, Pierre, chanoine, professeur, directeur.
 Richoz, Léon, Rd chanoine, professeur.
 Vollery, Louis, professeur.
 Iten, Charles, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Veveyse.

- MM. Chillier, Eugène, directeur.
 Villet, professeur.
 Cardinaux, Emile, »

Ecole régionale de Guin.

- M. Nonnast, Jules, maître.

Ecole régionale de Planfayon.

- M. Schaller, Paul, maître.

Ecole régionale d'Attalens.

- M. Tercier, François-Pierre, maître.

Ecole régionale de Courtion.

- M. Mivelaz, Alexandre, maître.

Ecole régionale de Cormondes.

M. Haas, Joseph, maître.

Ecole régionale de Cottens.

M. Overney, Pierre, maître.

Ecole régionale de St-Aubin.

.

Ecole régionale d'Alterswyl.

M. Burry, Pierre, maître.

Ecole régionale de Treyvaux.

M. Mossu, Pierre, maître.

Ecole régionale de Chières.

M Sarbach, Frédéric-Adolphe, maître.

Ecole régionale de Gruyères.

M. Jaquet, Placide, maître.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

Arrondissements scolaires.

I^{er} ARR. MM. Gapany, Alfred, curé, à Montet.
Barbey, Firmin, à Cugy, inspecteur adjoint.

II^{me} ARR. Merz, Richard, à Meyriez.

III^{me} ARR. l'abbé Greber, Pierre-Canisius, à Fribourg.

IV^{me} ARR. Section A MM. Quartenoud, Jean, chanoine, Frib.
» B Perriard, Alex., à Belfaux.

V^{me} ARR. MM. Oberson, François, à Bulle.

VI^{me} ARR. Crausaz, Auguste, à Lussy.

VII^{me} ARR. Currat, Hyacinthe, à Morlon.

Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels.

I^o ARR. M^{me} Pasquier, Joséphine.

II^o ARR. M^{lles} Daguët, Jeanne.

III^o ARR. Gremaud, Lucie.

Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg.

MM. Collaud, Antoine, section A.

Perroset, Placide, adjoint.

M^{lles} Daguët, Rosa, section B.

Département des archives

ARCHIVES D'ÉTAT.

MM. Schneuwly, Joseph, archiviste.

Ræmy, Tobie, sous-archiviste.

**DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES, DES COMMUNES
ET PAROISSES.**

Directeur. MM. Weck, Charles, conseiller d'Etat.
Suppléant. Cardinaux, L., conseiller d'Etat.

Département de la Justice

Chef de bureau. MM. Hartmann, Romain-Ch., notaire.
Expéditionnaire. Zuber, Auguste.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS
RELEVANT DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.**

Ministère public.

MM. Philipona, François, procureur général.
Musy, Jean, substitut.

Avocats patentés.

MM. Uldry, Nicolas, à Fribourg.
Magnin, Alphonse, à Bulle.
Chassot, Alfred, à Fribourg.
Girod, Ernest à Fribourg.
Bielmann, Edouard, à Fribourg.
Cosandey, Joseph, à Fribourg.
Hafner, Hugo, à Morat.
Blanc, Alfred, à Fribourg.
Bourgknecht, Louis, à Fribourg.
Wattelet, Hans, à Morat.
Gottrau, Georges, à Fribourg.
Egger, Charles, à Fribourg.
Gillet, Jean, à Dombidier.
Dupraz, Emmanuel, à Romont.
Buman, Henri, à Fribourg.
Delatena, Joseph, à Bulle.
Grand, Eugène, à Romont.
Guérig, Paul, à Fribourg.
Bourgknecht, Louis-Alfred, à Fribourg.
Gross, Emile, à Fribourg.

Agents d'affaires.

Fribourg. MM. Reichlen, François. Gottrau, Philippe.
Bulle. MM. Currat, Placide. Pasquier, Henri.
Morat. MM. Hafner, Hugo. Willenegger, Frédéric.
Semsaies. M. Corboz, Cyprien.

Chambre des notaires.

- MM. Chatton, Isidore, Président.
 Michaud, notaire, à Fribourg, Vice-Président.
 Ræmy, Jules. Secrétaire.
 Blanc, Edouard, Caissier.
 Morard, Louis.
 Perrin, Joseph.
 Droux, Paul.

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

- MM. Michaud, Pierre, à Fribourg.
 Blanc, Edouard, »
 Gottrau, Ernest, »
 Droux, Paul, »
 Bourgknecht, Alphonse, à Fribourg.
 Ræmy, Jules. »
 Hartmann, Romain-Charles, »

District de la Singine.

- MM. Jungo, Joseph, à Fribourg.
 Fasel, Louis, à Tavel.
 Meyer, Charles, à Guin.
 Siffert, Emile, à Fribourg.

District de la Gruyère.

- MM. Dupré, Jules, à Bulle.
 Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.
 Andrey, Alexandre, »
 Morard, Louis, »
 Currat, Placide, »
 Pasquier, Henri, »

District de la Glâne.

- MM. Grand, Louis, à Romont.
 Conus, François, à Rue.
 Chatton, Isidore, à Romont.
 Bosson, Charles, »
 Grand, Charles, »

District de la Broye.

- MM. Bullet, Léon, à Estavayer.
 Holz, Georges, »

- MM. Torche, Fernand, à Estavayer.
 Meyer, Louis, à Estavayer.
 Gillet, Jean, à Domdidier.

District du Lac.

- MM. Derron, Henri, à Morat.
 Tschachtli, Alfred, »
 Willenegger, Fritz, à Morat.
 Emery, Jules, à Fribourg.
 Derron, Constant, à Morat.

District de la Veveyse.

- MM. Perrin, Joseph, à Châtel-St-Denis.
 Genoud, Victor, »
 Chatton, Romain.

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Blanc, Edouard, notaire.

Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Pedrazzini, Martin, professeur de droit.
 Chassot, Alfred, avocat.
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

COMMISSION CANTONALE

de surveillance des offices de poursuite et de faillite.

- MM. Bise, commissaire général, président.
 Weck, Romain, membre.
 Buclin, Léon, »

MM. Michaud, Pierre, suppléant.
 Gross, Emile, »
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Préposés des offices de poursuites

Sarine. MM. Gendre, Alexandre, à Fribourg.
Singine. Blanchard, Théodore, à Tavel.
Gruyère. Pasquier, Joseph, à Bulle.
Lac. Nicolet, Pierre, à Morat.
Broye. Belletot, Joseph, à Estavayer.
Glâne. Mauroux, Adrien, à Romont.
Veveyse. Monnard, Alfred, à Châtel.

**Préposés des offices de faillite et substitués des préposés
 des offices de poursuite.**

Sarine. MM. Berset, Maurice, greffier, à Fribourg.
Singine. Fasel, Louis, greffier, à Tavel.
Gruyère. Savoy, Amédée, greffier, à Bulle.
Lac. Vonderweid, Aloys, greffier, à Morat.
Broye. Meyer, Louis, greffier, à Estavayer.
Glâne. Chatton, Isidore, greffier, à Romont.
Veveyse. Genoud, Victor, greffier, à Châtel, provisoire.

Département des Cultes, des Communes et Paroisses

Chef de bureau : M. Emery, Jules.
Vérificateur des comptes : M. Crausaz, Edouard.
Aide : M. Michel, Louis.

**B. — COMMISSION RELEVANT DU DÉPARTEMENT DES CULTES,
 DES COMMUNES ET PAROISSES**

I. — CULTE CATHOLIQUE.

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

MM. Weck, Charles, conseiller d'Etat, président.
 Pellerin, vicaire-général.
 D^r Castella, Amédée, professeur.
 Bocard, Alphonse, à Villars-sur-Glâne.
 Emery, Jules, secrétaire.

Chapitre de St-Nicolas.

- MM. Esseiva, Léon, R^{me} Prévôt.
 Perriard, Paul, R^d Doyen.
 Badoud, Adolphe, Grand-Chantre.
 Bornet, Jean, R^d chanoine.
 Pellerin, Victor, »
 Quartenoud, Jean, »
 Conus, Pierre-Jules, »
 Brasey, Gustave. »
 Bossens, Lucien, »

**Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre
 de St-Nicolas.**

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

II. — COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE.

- MM. Liechti, H., à Morat, président.
 Stoll, N., député, à Salvagny, vice-président.
 Schaffner, S., pasteur, à Chiètres.
 Schwarz, pasteur, à Fribourg.
 Bula, J.-F., à Chiètres.
 Roggen, M., secrétaire de ville, à Morat.
 Guillod-Chervet, député, à Praz.
 Lauterburg, pasteur, Ferenbalm.

III. DIRECTION DES FINANCES.

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Théraulaz, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat. |
| <i>Secrétaire.</i> | Hæring, Jacques. |
| <i>Copiste-expéd.</i> | |

Bureau central de l'impôt.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| <i>Secrétaire-chef de bureau.</i> | MM. Emmenegger, Joseph. |
| <i>1^{er} aide.</i> | Egger, Philippe. |
| <i>2^{me} »</i> | Otto, Emile. |

Trésorerie d'Etat.

- MM. Emery, Emile, trésorier.
 Bertschi, Meinrad, receveur-général.
 Sudan, Louis, 1^{er} secrétaire-comptable.
 Blanc, Oscar, 2^d secrétaire-comptable.
 Gremaud, Laurent, comptable surnuméraire.

Receveurs d'Etat.

- | | |
|--|----------------------------------|
| <i>Sarine.</i> | MM. Monney, Charles, à Fribourg. |
| <i>Singine.</i> | Bæriswyl, Jean, à Tavel. |
| <i>Gruyère.</i> | Gremaud, Ignace, à Bulle. |
| <i>Glâne.</i> | Deschenaux, Emile, à Romont. |
| <i>Broye. 1^{er} arrondis.</i> | Butty, Henri, à Estavayer. |
| 2 ^{me} » | Plancherel, Joseph, à Domdidier. |
| <i>Lac.</i> | Michaud, Adrien, à Morat. |
| <i>Veveyse.</i> | Cardinaux, Edouard, à Châtel. |

Commissariat général et enregistrement.

- MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur
 de l'enregistrement.
 Pauchard, Cyprien, secrétaire.
 Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires géomètres.

- MM. Bise, Modeste, commissaire général.
 Crausaz, Simon, à Fribourg.
 Richoz, Jean-Baptiste à Siviriez.
 Monney, Jean, à Châbles.
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
 Bise, Narcisse, à Fribourg.
 Winkler, Auguste, à Guin.
 Gapany, Arnold, à Echarlens.
 Weck, Paul, à Fribourg.
 Bise, Arthur, à Fribourg.
 Andrey, Joseph, à Coumin.
 Michaud, Alphonse, à Estavayer.
 Donzallaz, Jean à Romont.
 Gendre, Louis, à Fribourg.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES
ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

- 1^{re} section. MM. Uldry, Arnold, à Farvagny.
2^e » Weck, Frédéric, à Fribourg.
Ræmy, Ch.-Aug., subst.
3^e » Dousse, Jean-Baptiste, au Mouret.

District de la Singine.

- MM. Vonlanthen, Benoît, à Tavel.
Imfeld, Arnold, substitut.

District de la Gruyère.

- 1^{re} section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
Barras, Emile, substitut.
2^e » Bovet, Alexandre, à Gruyères.
Rime, Tobie, syndic, subst.

District de la Glâne.

- 1^{re} section. MM. Stajessi, Emile, à Romont.
Ayer, Alphonse, subst.
2^e » Perroud, Théophile, à Rue.

District de la Broye.

- 1^{re} section. MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier.
Chardonnens, Fortuné, subst. temp.
2^m » Marmier, Laurent, à Estavayer.
Leibzig, Jean, subst.
3^m » Bureau d'Estavayer.

District du Lac.

- MM. Mülleg, Fritz, à Morat,
Arn, Frédéric, substitut.

District de la Veveyse.

- MM. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis.
Colliard, Eugène, à Châtel-St-Denis, subst. temp.

Commission cantonale des péréquateurs.

- MM. Emmenegger, Joseph, président.
Kolly, Louis, à Fribourg.
Benninger, Jean, à Salvagny.

Commission cantonale de Pimpôt.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Grolimond, Joseph, à Fribourg.
 Weissenbach, Antonin, à Fribourg.
 Emmenegger, Joseph, secrétaire.

Commission des zones.

- MM. Niquille, Casimir, à Fribourg, Président.
 Berset, Antonin, à Fribourg, vice-président.

Zône intermédiaire.

- MM. Berset, Antonin, à Fribourg, 1^{er} membre.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl, 2^e membre.
 Bosson, Antoine, à Ursy, 1^{er} suppléant.
 Jungo, Joseph, à Guin, 2^e »
 Chavillaz, Joseph, à Ecuwillens, 3^e »
 Chatton, Eugène, à Romont, 4^e »
 Rothey, François, à Prez, 5^e »
 Villosz, Pierre, à Sorens, 6^e »
 Lottaz, Edouard, à Belfaux, 7^e »
 Gobet, Hon, anc. synd., à Sales, Gr. 8^e »
 Moret, Louis, j. de paix. Vuadens, 9^e «

Zône de la Broye.

- MM. Gutknecht, Jacob, à Ried, 1^{er} membre.
 Dubey, Didier, à Domdidier, 2^e »
 Corminbœuf, Xavier, à Ménières, 1^{er} suppléant.
 Folly, Adolphe, à Villarepos, 2^e »
 Cantin, Edouard, à Vallon, 3^e »
 Moret, Eloi, syndic, à Ménières. 4^e »

Zône alpestre.

- MM. Mossu, Anselme, à Broc, 1^{er} membre.
 Currat, Henri, à Grandvillard, 2^e membre.
 Jaquet, Léon, à Estavannens, 1^{er} suppléant.
 Grangier, Placide, à Montbovon, 2^e »
 Schouwey, Philippe, à Bellegarde, 3^e »
 Théraulaz-Allaman, à La-Roche, 4^e »
 Suchet, Théophile, à Semsales, 5^e »
 Brugger, Joseph, à Planfayon, 6^e »

Zône vinicole.

- MM. Cressier, Henri, à Lugnorre, 1^{er} membre.
 Guillod, Louis, à Praz, 2^e »
 Pillonel, Victor, à Cheyres, 1^{er} suppléant.
 Liardet, Auguste, à Font, 2^e »

INTENDANT DES SELS.

- M. Sudan, Louis, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS.

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| <i>Fribourg.</i> | MM. Spæth, Nicolas, à Fribourg. |
| <i>Morat.</i> | Roggen-Richner, Alfred, à Morat. |
| <i>Romont.</i> | Ayer, Alexandre, à Romont. |
| <i>Bulle.</i> | Menoud, Louis, à Bulle. |
| <i>Estavayer.</i> | Carrard, Aloys, à Estavayer. |

**IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA STATISTIQUE**

- | | |
|-------------------|--------------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Théraulaz, Alphonse, » |

Département de l'Intérieur

- | | |
|---------------------|---|
| <i>Secrétaires.</i> | MM. Fontaine, Constant.
Joye, Etienne. |
|---------------------|---|

Commission de l'Hospice cantonal.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Esseiva, L., R^{me} Prévôt de St-Nicolas.
 Glasson, Paul, banquier.
 Castella, Amédée, abbé, à Fribourg.
 Ducrest, François, professeur, à Fribourg.
 Eggis, Adolphe, banquier, à Fribourg.

Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

- MM. Bossy, Aloyse, conseiller d'Etat, président.
 Richoz, J.-Baptiste, à Siviriez.
 Magnin, P.-Etienne, Rd curé, à Echarlens.
 Moullet, Michel, à Avry-devant-Pont.

Hospice de Marsens.

- MM.** Dr Serrigny directeur.
 Remy, Félix, à Bulle, médecin-adjoint.
 Reichlen, Charles, abbé, aumônier.
 Dumont, Charles, secrétaire-comptable.

Sanatorium d'Humilimont.

- M.** Dizard, Fr., directeur.

PRÉFECTURES.**Sarine.**

- MM.** Wuilleret, Charles, préfet.
 Buman, Ernest, lieutenant de préfet.
 Auderset, Albert, 1^{er} secrétaire.
 Macherel, Ferdinand, 2^e » , provisoire.

Singine.

- MM.** Passer, Jean, préfet.
 Blanchard, Théodore, lieutenant de préfet.
 Poffet, Joseph, secrétaire.

Gruyère.

- MM.** Ody, Louis, préfet.
 Menoud, Louis, lieutenant de préfet.
 Barras, Louis, secrétaire

Veveyse.

- MM.** Oberson, Tobie, préfet.
 Genoud, Victor, lieutenant de préfet.
 Gaudard, Pierre, secrétaire.

Glâne.

- MM.** Vonderweid, Honoré, préfet.
 Chatton, Romain, lieutenant de préfet.
 Perroud, Jules, secrétaire.

Broye.

- MM.** Weck, Maurice, préfet.
 Dumont, Joseph, lieutenant de préfet.
 Grangier, Ernest, secrétaire.

Lac.

- MM.** Schwartz, Raymond, préfet.
Hafner, Hugo, lieutenant de préfet.
Beeli, François, secrétaire.

Département de l'Agriculture

- Chef de bureau.* **MM.** Collaud, Béal.
Expert agricole. Berset, Antonin.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES.

District de la Broye.

- MM.** Buman, Ernest, commissaire cantonal.
Bietry, Lucien, à Cheyres.
Brasey, Félix, à Châbles.
Thévoz, Félix, à Fribourg,
Liardet, Auguste, à Font.

District du Lac.

- MM.** Buman, Ernest, commissaire cantonal.
Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
Javet, Jean, à Môtier.
Süsstrunk, Jacq, prof. à Morat.
Guillod, Louis, à Praz.

Institut agricole de Fribourg

PÉROLLES-GRANGENEUVE

- MM.** de Vevey, Emmanuel, directeur de l'Institut.
Walter, directeur de la section de Grangeneuve
Hauterive.
de Bremond, Rodolphe, professeur.
Berset, Antonin, professeur.
Mariaux, professeur.
Buch, professeur.
D' Wirz, professeur.
Carl, Alexandre, professeur.
Waag, Jean, professeur.
Rey, François, chef d'exploitation à Grangeneuve.
Folly, Alexis, professeur-comptable, à Pérolles.
Ræmy, Jules, horticulteur.

COMMISSIONS DE L'INSTITUT AGRICOLE

A. Station laitière

- MM. Bossy, conseiller d'Etat.
 Roulin, Paul, député, à Treyvaux.
 Lutz, Adolphe, député, à Greng-Morat.
 Villet, Léon, député, à Vuisternens-en-Ogoz.
 Barras, Auguste, à Bulle.

B. Ecole d'agriculture

- MM. Chatagny, Louis, député, à Corserey.
 Chatton, Eugène, député, à Romont.
 Blanchard, Nicolas, député, à Tavel.

Cantonnements des Vétérinaires.

<i>Sarine,</i>	1 ^{er} cant.	MM. Maillard, Gaston, à Fribourg.
»	2 ^e »	Strebel, Louis, à Praroman.
<i>Singine,</i>	1 ^{er} »	Kiener, Walther, à Planfayon.
»	2 ^e »	Bertschy, Meinrad, à Guin.
<i>Gruyère,</i>	1 ^{er} »	MM. Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 ^e »	Mettraux, Philémon, à Bulle.
»	3 ^e »	Cottier, Joseph, à Charmey.
<i>Glâne,</i>	1 ^{er} »	Criblet, Alfred, à Romont.
»	2 ^e »	Gapany, Henri, à Vuist.-d.-Rom.
<i>Broye,</i>	1 ^{er} cant.	Verdon, Ant., à St-Aubin.
»	2 ^e »	Michaud, Charles, à Estavayer.
<i>Lac,</i>		Vollmar, Edouard, à Morat.
<i>Veveysse,</i>		Jungo, Hub., à Châtel.

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES PATENTES
 DE COMMERCE DE BESTIAUX

- MM. Grolimond, Joseph, juge, à Fribourg.
 Margueron, M., député, à Cottens.

Génie agricole.

<i>Chef de bureau.</i>	MM. Techtermann, Louis.
<i>Ingénieur adjoint.</i>	Mouret, Eugène.
<i>Dessinateur.</i>	Æby, Louis.

Département de la Statistique

<i>Chef.</i>	MM.
<i>Secrétaire.</i>	Fontaine, Constant.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

<i>Directeur.</i>	MM. Cardinaux, Louis, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Weck, Louis, »
<i>Secrétaire.</i>	
<i>Copiste expédition.</i>	Barras, Narcisse.

I. Département : Ponts et Chaussées

<i>Chef de département</i>	MM. Gremaud, Amédée.
<i>Ingénieur adjoint.</i>	Lehmann, Jean, à Fribourg.
<i>Dessinateurs.</i>	Æby, Bernard Meuwly, Aloys
<i>Secrétaire.</i>	Sutorius, Joseph.
<i>Aides.</i>	Droux, Louis. Widder, Jean.
<i>Surveillant des travaux.</i>	Kæser, Joseph.

Contrôleurs des routes.

1 ^{er} arrond.	<i>Sarine.</i>	MM. Joye, Charles, à Fribourg.
2 ^e »	<i>Lac.</i>	Fasnacht, Gustave, à Morat.
3 ^e »	<i>Broye</i>	Burgisser, Vincent, à Murist.
4 ^e »	<i>Glâne.</i>	Richoz, commissaire, à Siviriez.
5 ^e »	<i>Gruyère.</i>	Gauderon, Alphonse, à Gumezens.
6 ^e »	<i>Veveyse.</i>	Cardinaux, Ignace, à Châtel, prov.
7 ^e »	<i>Singine.</i>	Jungo, Pierre, à Schmiten.

II. Département : Bâtiments.

<i>Intendant ad inter.</i>	MM. Sattler, Edouard.
<i>Dessinateur.</i>	
<i>Secrétaire-piqueur</i>	Chassot, Ferdinand.

III. Département : Services industriels**Commission administrative**

MM. Louis Cardinaux, conseiller d'Etat, président
G. Python, couseiller d'Etat, vice-président.
J. de Kowalski, professeur.
Ch. Gottrau, administrateur.
H. Maurer, ingénieur.
F. Delisle, »

Service administratif

MM. Ch. Gottrau, administrateur.
 F. Menétrey, caissier.
 H. Dolbec, secrétaire.
 Ed. Jenny, comptable.
 V. Philipona, chef de l'Usine de la Maigrange.
 L. Hess, préposé au service des eaux.
 Jos. Burky, contre-maître de la scierie.
 M. Progin, encaisseur.
 Bersier, Laurent.

Service technique

MM. H. Maurer, ingénieur.
 F. Delisle, »
 F. Reyff, »
 J. Sutter, »
 Aug. Wæber, »
 Bauer, chef de l'usine d'Hauterive.
 Ed. Fehr, technicien, à Morat.
 Ern. Fornalaz, agent à Avenches.
 G. Buntschu, dessinateur.
 Jules Piller.

IV. Département : Chemins de fer

Chef du Département. M. Blaser, Samuel, ingénieur.

**VI. DIRECTION DE LA POLICE, DE LA SANTÉ PUBLIQUE
 ET DU COMMERCE**

Directeur. MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat.
Suppléant. Python, Georges, »

Département de la Police

Chef de bureau. MM. Corpataux, Vincent.
Secrétaire. Thévoz, Félix.
Copiste-planton Fasel, Louis, sergent.

Gendarmerie.

MM. Meyer, Jules, commandant.
 Seydoux, Alphonse, adjudant sous-officier.

Maisons pénitentiaires.

- MM. Corboud, Théod., directeur de la maison de force.
 Brulhart, Jean, directeur de la maison de correction.
 MM. Brasey, chanoine, aumônier catholique.
 Bossens, » »
 Schwarz, G., pasteur, aumônier réformé.
 D^r Oberson, officier de santé.

Geôliers de districts.

- Gendarmerie, à Fribourg.
 » Tavel.
 » Bulle.
 » Romont.
 » Estavayer.
 » Morat.
 » Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

- MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat, président.
 Bise, Modeste, commissaire-général.
 Boccard, Alphonse
 Broillet, Frédéric, architecte.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE
 DES BATIMENTS.

I. Arrond. District de la Sarine.

- Taxeur d'arrond.* MM. Weck, Paul, com. à Fribourg.
Suppléant. Winkler, Pierre, entr. »
Taxeurs de district. Thalmann, Barthélemy, maçon,
 à Fribourg.
 Berger, Jacques, charp., à Prez.
Suppléants. Bodevin, J., entrep. à Fribourg.
 Schaad, Jos., charp., à Fribourg.
 Guillet, J., charp., à Treyvaux.

II. Arrond. District de la Singine.

- Taxeur d'arrond.* MM. Schmutz, Jean, à Ueberstorf.
Suppléants. Rapo, Jean, à Böesingen.
Taxeur du district
de la Singine. Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl.
 Gobet, Jacob, charp., à Lanthen.

Suppléants. MM. Perler, Jos., à Wunnewyl.
 Piller, Joseph, à Oberschrot.
 Rotzetter, Canisius, à Tinterin.
 Vonlanthen, Jos., à Niedermuhr.

III. Arrond. District de la Broye.

Taxeur d'arrond. MM. Fivaz, François, à Portalban.
Suppléant. Andrey, Joseph, à Coumin.
Taxeur de district. Curty, Louis, à Cousset.
 Pillonel, Florentin, à Seiry.
Suppléants. Bise, Hippolyte, à La Vounaise.
 Dumoulin, Maurice, à Bussy.
 Torche, Isidore, à Estavayer.

IV. Arrond. Districts de la Glâne et de la Veveysse.

Taxeur d'arrond. MM. Badoud, Victor, à Rue.
Suppléant Ayer, Emile, à Romont.
Taxeurs de district. Piller, Joseph, à Romont.
 Mauron, Franc, à Villaraboud.
Suppléants. Jæger, Adrien, à Romont.
 Bosson, Antoine, à Ursy.
 Sallin, Félicien, à Villaz-St-P.
 Modoux, Fridolin, à Promasens.

V. Arrond. District de la Gruyère.

Taxeur d'arrond. MM. Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont.
Suppléant. Richoz, J. B., à Siviriez.
Taxeurs de district. Gillard, Albert, à Bulle.
 Gachet, Jules, à Gruyères.
Suppléants. Mossu, François, à Broc.
 Rime, Isidore, à Charmey.
 Meillaz, Joseph, à Sorens.
 Gillard, Charles, à Bulle.

VI. Arrond. District du Lac.

Taxeur d'arrond. MM. Petitpierre, Hugo, à Morat.
Suppléant. Tschachtli, Gottlieb, à Chiètres.
Taxeur du district
du Lac. Orlandi, Sébastien, à Morat.
 Schwab, Jacob, à Chiètres.
Suppléants. Bula, Samuel, à Morat.
 Humbert, Jules, à Cormérod.

VII. Arrondissement. District de la Veveyse.

Taxeur d'arrond. MM. Perrin, Léon, à Semsales.
Suppléant. Suchet, Jean, à Semsales
Taxeurs du district de la Veveyse.
 Pesse, Joseph, à Tatroz.
 Villard, Charles, à Châtel.
 Saudan, Xavier, à Châtel.
 Suard, Joseph, à Progens.
 Emonet, Pierre, à Attalens.
 Vuichard, Edouard, à Semsales.

Département de la Santé publique

Secrétaire. D^r Glucksmann, Sigism.-Jacob

Commission de santé.

Président. MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat.
Membres. Treyer, Adolphe, D^r, à Fribourg.
 Crausaz, Joseph, D^r, à Romont.
 Engelhard, Oscar, D^r, à Morat.
 Dhéré, P., D^r, à Fribourg.

Département du Commerce

Chef de bureau. MM.

Musée industriel.

Directeur. M Genoud, Léon.

Office central des apprentissages et du travail.

Président. MM. Le Conseiller d'Etat Chef du Département du Commerce.

Secrétaire. Gross, Emile, avocat, à Fribourg.
 Genoud, Léon, directeur, à Fribourg.
 Montenach, Georges, député, »
 Comte, Ignace, négociant, »
 Schenker, Emile, négociant, »
 Struby, P.-Martin, imprimeur, à Morat.
 Felchlin, Antoine, tailleur, à Fribourg.
 Bailly, Auguste, menuisier, »

Commission du fonds cantonal des apprentissages.

MM. le Conseiller d'Etat Chef du Département du Commerce.

Gremaud, Am, ingénieur.
 Dagnet-Pauly, ferblantier.
 Bise M, commissaire général.
 Fontaine, Constant, secrétaire.

Vérificateurs des poids et mesures.

- 1^{er} arrond. (Sarine, Singine, Broye et Lac).*
 M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
- 1^{er} sous-arrond. (Sarine et Singine).*
 M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
- 2^{me} sous-arrond. (Broye).*
 M. Duc, Jules, à Estavayer.
- 3^{me} sous-arrond. (Lac).*
 M. Maurer, Oswald, à Morat.
- 2^{me} arrond. (Gruyère, Glâne et Veveyse).*
 M. Dougoud, Cyprien, à Romont.
- 4^{me} sous-arrond. (Gruyère).*
 M. Jolliet, Constant, à Bulle.
- 5^{me} sous-arrond. (Glâne).*
 M. Dougoud, Cyprien, à Romont.
- 6^{me} sous-arrond. (Veveyse.)*
 M. Perrin, Léon, à Semsales.
- 7^{me} sous-arrond. (Verrerie de Semsales).*
 M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.

**VII. DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS, VIGNES
 ET DOMAINES**

Directeur. MM Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
Suppléant. Weck, Charles, »

Département militaire

1^{er} Secrétaire. Bonny, César.
2^e » Rohrbasser, François.

Chef du personnel.

M. Reynold, Alfred, colonel.

Commissaire des Guerres et Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

Commandant des arrondissements militaires 2 et 3.

M. Dénervaud, Paul, à Fribourg.

Chef de bureau de perception des taxes militaires.

M. Gendre, Henri, à Fribourg.

Médecin de place.

M. D^r Cuony, Xavier.

Commission cantonale de la taxe militaire.

MM. Aeby, conseiller d'Etat, président.

Grolimond, Jos., à Fribourg.

Weissenbach, Antonin, à Fribourg.

Gendre, Henri, à Fribourg.

Département des Forêts, Vignes et Domaines

Chef de service. M. Niquille, Casimir, à Fribourg.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

MM. Niquille, Casimir, inspect. en chef.

1^{er} Arrond.

Weck, Joseph, à Fribourg.

2^e »

Vonderweid, Marcel, »

3^e »

Barras, Paul, à Bulle.

4^e »

Gendre, Pierre, à Fribourg.

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1900).

District de la Sarine. Population 33,107.

Ville de Fribourg	MM. Weck, Ernest	15,794
Arconciel	Gross, Alphonse	392
Autafond	Raemy, Paul	113
Autigny	Mauroux, Alphonse	592
Avry-sur-Matran	Gumy, Julien	409
Belfaux	Quiet, Jean	522
Bonnefontaine	Duriaux, Maxime	296
Chénens	Nicolet, Dominique	240
Chésalles	Dousse, Pierre	107
Chésopelloz	Chenaux, Jean	152
Corjolens	Dorand, Joseph	81
Cormajens	Chatton, Jacques	67
Corminbœuf	Schenevey, Louis	414
Corpataux	Clerc, Pierre-Joseph	336
Corserey	Chatagny, Louis	232

Cottens	MM. Margueron, Maurice	403
Cutterwyl	Audergon, Isidore	93
Ecuwillens	Chavaillaz, Joseph	523
Ependes	Clément, François	404
Essert	Kolly, Maxime	171
Estavayer-le-Gibloux	Berset, Joseph	260
Farvagny-le-Grand	Rolle, Amédée	433
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	167
Ferpicloz	Horner, Baptiste	132
Givisiez	Boccard, Hubert	193
Granges-Paccot	Page, Isidore	311
Grenilles	Clerc, Eugène	128
Grolley	Jaquet, Isidore	378
Illens		16
La-Corbaz	Berset, Germain	166
Lentigny	Chappuis, Alphonse	408
Lossy et Formangueires	Kæch, Joseph	189
Lovens	Jerly, Alfred	171
Magnedens	Chappuis, Joseph	101
Marly-le-Grand	Sturny, Jules	508
Marly-le-Petit	Billan, Jean	159
Matran	Roubaty, Joseph	309
Montécu	Duriaux, Maxime	71
Montévraz	Wicht, Jean	249
Neyruz	Dafflon, Félix	555
Nierlet	Buchs, Wandelin	121
Noréaz	Cuennet, Louis	455
Oberried	Wicht, Baptiste	157
Omnens	Barbey, Pierre	244
Pierrafortscha	Weck, Léon	185
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	229
Posat	Reynaud, Auguste	113
Posieux	Magnin, Pierre	362
Praroman	Biolley, Ulrich	458
Prez	Rothey, François	549
Rossens	Clerc, Victor	381
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	231
Sales	Bongard, François	202
Senèdes	Perler, P.-Joseph	102
Treyvaux	Biolley, Maxime	1,063
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	856
Villarlod	Michel, Antoine	225
Villarsel-le-Gibloux	Gobet, Henri	221

Villarsel-sur-Marly	MM. Biemann, Joseph	87
Vuisternens-en-Ogoz	Grand, Louis	534
Zénauva	Remy, Pierre	87

District de la Singine (Population 18,768).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1365
Böesingen	Rapo, Jean	1438
Brunisried	Zbinden, Jacques	404
Chevrilles	Schwarz, Jean	693
Dirlaret	Egger, Joseph	1088
Guin	Wæber, Ulrich	3453
Heitenried	Zosso, Aloyse	748
Neuhaus	Lauper, Christophe	37
Oberschrot	Zbinden, Rodolphe	612
Planfayon	Riedo, Christ.	1124
Plasselb	Lauper, Christophe	430
St-Antoine	Æbischer, Christ.	1523
St-Sylvestre	Jelk, Jean	596
St-Urs	Stritt, Pierre	982
Tavel	Blanchard, Nicolas	964
Tinterin	Fontana, Pierre	416
Ueberstorf	Boschung, François	1515
Wünnewyl	Perler, Joseph	1160
Zumholz	Andrey, Peter	230

District de la Broye (Population, 14,786).

Aumont	MM. Volery, Placide	490
Autavaux	Marmy, Félix	139
Bollion	Chanez, Jean	143
Bussy	Chassot, Philibert	280
Châbles	Monney, Jean	326
Chandon	Pache, Ant.	195
Chapelle	Jauquier, François	113
Châtillon	Masset, Félix	132
Cheiry	Torche, Amédée	266
Cheyres	Bietry, Auguste	40
Cugy	Grandgirard, Isidore	738
Delley	Delley, Joseph	337
Domdidier	Corminbœuf, André	847
Dompierre	Musy, Alphonse	544
Estavayer	Dumont, Joseph	1636
Fétigny	Renevey, Jean	390
Font	Brasey, Joseph	206
Forel	Roulin, Louis	183

Franex	MM. Demierre. Xavier	115
Frasses	Vésy, Julien	122
Les Friques	Guerry, Constant	66
Gletterens	Dubey, Auguste	235
Granges-de-Vesin	Berchier, Louis	153
Léchelles	Progin, Eugène	271
Lully	Dubey, Louis	73
Mannens, Grandsivaz	Joye, Antoine	398
Ménières	Moret, Eloi	365
Montagny-la-Ville	Renevey, Charles	332
Montagny-les-Monts	Francey, Pierre	774
Montborget	Losey, Isidore	137
Montbrelloz	Vésy, François	161
Montet	Chaney, Louis	397
Morens	Plancherel, Nicolas	148
Murist	Burgisser, Célien	281
Nuvilly	Broye, Donat	389
Portalban	Collomb, Georges	156
Praratoud	Thierrin, Henri	97
Prévondavaux	Maudonnet, Placide	123
Rueyres-les-Prés		215
Russy	Lambert, Joseph	228
St-Aubin		598
Seiry	Bise, Hippolyte	209
Sévaz	Losey, Jules	7
Surpierre	Corboud, Laurent	244
Vallon	Bæchler, Louis	175
Vesin	Ansermet, Philippe	259
Villeneuve		288
La-Vounaise	Losey, Ferdinand	145
Vuissens	Fasel, Alphonse	247

District de la Gruyère (Population, 23,111).

Albeuve	MM. Beaud, Edouard	508
Avry-devant-Pont	Moulet, Michel	427
Bellegarde	Buchs, Paul	825
Botterens	Gillard, Henri	119
Broc	Mossu, Louis	628
Bulle	Glasson, Félix	3330
Cerniat	Charrière, Louis	713
Charmey	Rime, Aug.	1247
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Emile	139
Corbières	Blanc, François	220

Crésuz	MM. Ruffieux, Alphonse	127
Echarlens	Deschenaux, Joseph	446
Enney	Grandjean, Alphonse	414
Estayannens	Jacquet, Louis	258
Grandvillard	Moura, Henri	566
Gruyères	Murith, Alfred	1389
Gumefens	Gauderon, Alphonse	467
Hauteville	Magnin, Eugène	533
La-Roche	Brodard, Anselme	1081
La-Tour	Dupasquier, Emile	1063
Le-Pâquier	Pasquier, Pacifique	392
Lessoc	Fracheboud, Pierre	331
Maules	Pasquier, Louis	222
Marsens	Magnin, Félicien	705
Montbovon	Grangier, Placide	611
Morlon	Grandjean, Joseph	295
Neirivue	Geinoz, Félicien	280
Pont-en-Ogoz	Duriaux, Alexandre	253
Pont-la-Ville	Bapst, Jules	471
Riaz	Gremaud, Casimir	630
Romanens	Frossard, Louis	314
Rueyres-Treyfayes	Blanchard, André	210
Sales	Pasquier, Jean	443
Sorens	Villoz, Pierre	801
Vaulruz	Favre, Joseph	721
Villarbeney	Gillard, Henri	77
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	72
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	120
Villardvolard	Repond, Joseph	205
Vuadens	Moret, Hyacinthe	1193
Vuippens	Romanens, Théophile	265

District de la Glâne (Population, 14,306).

Auboranges	MM. Crausaz, Acace	151
Berlens	Python, Pierre	171
Billens	Sugnaux, Pierre	264
Bionnens	Vaucher, Louis	67
Blessens	Perriard, Pierre	136
Chapelle	Grivel, Victor	146
Châtelard	Delabays, Bernardin	442
Châtonnaye	Débieux, Joseph	394
Chavannes-les-Forts	Menétrey, François	428
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	244

Ecasley	MM. Menoud, Alexandre	77
Ecublens	Conus, Hilaire	179
Eschiens	Conus, Hilaire	57
Esmonts	Gavillet, Jules	168
Estévenens	Oberson, Jacques	192
Fuyens	Vauthey, Jacques	90
Gillarens	Périsset, Victor	224
Grangettes	Python, Louis	186
Hennens	Mugny, François	173
La-Joux	Menoud, François	458
La-Magne	Aubry, François	80
Le-Saulgy	Conus, Isidore	73
Les-Glânes	Corminbœuf, Alphonse	100
Lieffrens	Dougoud, Emile	116
Lussy	Jordan, Victor	297
Macconnens	Morel, Antoine	97
Massonnens	Gobet, Alphonse	377
Mézières	Lhomme, Félix	406
Middes	Python, Charles	345
Montet	Demierre, Nicolas	148
Morlens	Guillaume, Jules	49
Mossel	Monney, François	177
Neirigue	Perroud, François	88
Orsonnens	Chassot, Ant.	417
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	351
Promasens	Jaccoud, Joseph	243
Romont-Arruffens	Clément, Philippe	2110
Rue	Perroud, Théophile	479
Siviriez	Richoz, J.-B., comm.	557
Sommentier	Menoud, Joseph	274
Torny-le-Grand	Joye, Léandre	344
Ursy	Deschenaux, Nicolas	179
Vauderens	Richoz, Louis	284
Villageaux	Conus, Hilaire	41
Villaraboud	Clerc, Alexandre	306
Villaranon	Maillard, Jules	108
Villargiroud	Berset, André	239
Villariaz		240
Villarimboud	Renevey, Zotique	377
Villarsiviriaux	Berset, Marcelin	240
Villaz-St-Pierre	Blanc, Joseph	358
Vuarmarens	Maillard, Auguste	216
Vuisternens-dev.-Romont	Oberson, Joseph	343

Distric de la Veveyse (Population, 8,402).

Attalens.	MM. Savoy, Célestin	1198
Besencens	Maillard, Alphonse	154
Bossonnens	Cottet, Alphonse	313
Bouloz	Currat, Jules	245
Châtel-St-Denis	Villard, Célestin	2509
Fiaugères	Es-eiva, Paul	279
Granges	Gabriel, Denis	331
Grattavache	Villard, Pierre	215
Le-Crêt	Favre, Alfred	469
La-Rougève	Sonney, Alfred	72
Pont	Monnney, Alphonse	151
Porsel	Perriard, Alfred	334
Progens	Suard, Joseph	370
Remaufens	Tache, Louis	411
Semsaies	Perrin, Léon	909
St-Martin	Demierre, Alphonse	442

Distric du Lac (Population, 15,471)

Agrimoine	MM. Gutknecht, Frédéric	167
Barberèche	Folly, Charles	507
Besingen-le-Petit	Schorro, Rodolphe	256
Buchillon	Lehmann, Samuel	164
Champagny	Möri, Samuel	213
Chandossel	Genilloud, Etienne	158
Charmey (Galmitz)	Schwab, Alfred	467
Châtel (Bourg)	Burla, Samuel	246
Chiètres	Pfister, Frédéric	1294
Cordast	Burgy, Gaspard	378
Cormérod	Werro, Alphonse	235
Cormondes-le-Grand	} Meuwly, Jos.	450
Cormondes-le-Petit		91
Corsalettes	Singy, Alfred	83
Courgevaux	Wuillemin, David	490
Courlevon	Liniger, Gottlieb	190
Cournillens	Gendre, Jean	321
Courtaman	Folly, Antoine	156
Courtepin	Meuwly, Ernest	287
Courtion	Progin, Antoine	215
Coussiberlé	Liniger, Gottlieb	80
Cressier	Hayoz, Adrien	350
Fresses (Freschels)	Kramer, Pierre	295

Guschelmuth-le-Grand MM.)	Burgy, Jean	130
Guschelmuth-le-Petit)		92
Greng	Moccand, Frédéric	70
Hauteville	Vogel, Frédéric	136
Jentes	Benninger, Edouard	216
Liebistorf	Schorro, Rodolphe	374
Lourtens	Mæder, Jacob	200
Meyriez	Moccand, Frédéric	244
Misery	Progin, Charles	259
Monterschu	Meuwly, Joseph	93
Montilier	Fasnacht, Fritz	576
Morat	Wegmüller, Walther	2263
Orney	Etter, Emile	420
Ried	Gutknecht, Jacob	528
Salvagny	Leicht, Jean	393
Villarepos	Folly, Adolphe	294
Vully-le-Bas	Pantillon, Aug.	1044
Vully-le-Haut	Biolley, Charles	729
Wallenbuch	Ræmy, Canisius	47
Wallenried	Castella, Albert	270

Total de la population du canton : 127,951.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

Jours de séance : Lundi, mardi et mercredi.

- MM. Gottofrey, Vincent, président.
 Clerc, Cyprien, vice-président.
 Broye, Jules, à Fribourg.
 Birbaum, Joseph, à Fribourg.
 Weck, Robert, à Fribourg.
 Wuilleret, Alexandre, à Fribourg.
 Vacheron, Max, à Fribourg.
 Buclin, Léon, greffier.
 Droux, Paul, greffier substitut.
 Spielmann, Félix, expéditionnaire.
 Oberlin, Joseph, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Grand, Louis, président, à Romont.
 Morard, Louis, président, à Bulle.
 Tschachtli, Alfred, président, à Morat.
 Chatton, Isidore greffier, à Romont.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.
 Bise, Emile, rédacteur, à Fribourg.
 Torche, Fernand, président, à Estavayer.
 Philipona, Joseph, président, à Châtel.
 Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Spicher, Franz, président, à Fribourg.
 Bullet, Léon, notaire, à Estavayer.
 Berset, Maurice, greffier, à Fribourg.
 Deschenaux, Eugène, président, à Fribourg.

Tribunaux d'arrondissements.

I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.

Jours de séance: Affaires civiles le jeudi,
 affaires pénales le vendredi.

- MM. Deschenaux, Eugène, à Fribourg, président.
 Grolimond, Joseph, à Fribourg, vice-président.
 Bérard, Célestin, à Givisiez.
 Buman, Charles, à Belfaux.
 Duriaux, Maxime, à Fribourg.
 Berset, Maurice, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Biolley, Maxime, à Treyvaux.
 Dafflon, Nicolas, à Neyruz.
 Comte, Joseph, à Fribourg.
 Weck, Henri, à Fribourg.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine.

Jours de séance: Affaires civiles le 2^e et le 4^e lundi du mois,
 affaires pénales le 1^{er} et le 3^e lundi du mois.

- MM. Spicher, Franz, à Fribourg, président.
 Wæber, Joseph, à Tavel, vice-président.
 Bæriswyl, Jean, député, à Alterswyl.
 Lauper, Christophe, à Plasselb.
 Fasel, Jean, à Bœsingen.
 Fasel, Louis, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. **Æbischer, Pierre, à Heitenried.**
 Fasel, Joseph, à Zumholz.
 Brulhart, Pierre, à Tavel.
 Jungo, Joseph, à Guin.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e samedi du mois
 affaires pénales le 2^e et le 4^e samedi du mois.

MM. **Morard, Louis, président**
 Pasquier, Joseph, à Bulle, vice-président.
 Peyraud, Léopold, à Bulle.
 Rime, Tobie, à Gruyères.
 Bapst, Xavier, à Pont-la Ville.
 Savoy, Amédée, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. **Pasquier, Jean, à Sales.**
 Barras, Emile, à Bulle.
 Théraulaz-Allaman, Jean-Joseph, à La-Roche.
 Tornare, François, à Charmey.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

Jours de séance : Affaires civiles le 2^e et le 4^e vendredi du
 mois, affaires pénales le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

MM. **Tschachtli, Alfred, président.**
 Benninger, Jean, à Salvagny, vice-président.
 Folly, Adrien, à Villarepos.
 Hayoz, Alphonse, à Liebistorf.
 Guillod, Louis, à Praz.
 Vonderweid, Aloys, à Morat, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM, **Progin, Edouard, à Courtion.**
 Gutknecht, Samuel, à Ried.
 Derron, Henri, à Morat.
 Helfer, Edouard, à Morat.

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e lundi du mois,
affaires pénales le 2^e et le 4^e lundi du mois.

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.
Raboud, Alexandre, à Romont, vice-président.
Donzallaz, Auguste, à Romont.
Gobet, Alphonse, à Massonnens.
Bossou Antoine, à Ursy.
Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM.
Vaucher André, à Villariaz.
Dematraz, Louis, à Chavannes-les-Forts.
Deillon, Ernest, à La-Joux.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e vendredi du
mois, affaires pénales le 2^e et le 4^e vendredi du mois.

- MM. Torche, Fernand, à Estavayer, président.
Bullet, Léon, à Estavayer, vice-président.
Cattilaz, Louis, à Cugy
Moret, Eloi, à Ménières.
Progin, Eugène, à Léchelles.
Meyer, Louis, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Vorlet, Elie, à Fétigny.
Volery, Claude, à Aumont.
Dubey, Auguste, à Gletterens.

VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveyse.

Jours de séance : Affaires civiles le 2^e et le 4^e mercredi du mois,
affaires pénales le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

- MM. Philipona, Joseph, à Châtel, président.
Suchet, Jean, à Semsales, vice-président.
Genoud, Célestin, à Châtel.
Savoy, Célestin, à Attalens.
Suard, Joseph, à Progens.
Genoud, Victor, greffier provisoire.

SUPPLÉANTS.

MM. Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.
 Esseiva, Louis, aux Fiangères.
 Genoud, François, à Remaufens.
 Cardinaux, Ignace, à Châtel.

Cour d'assises.**1^{er} ressort.**

Président. MM. Grand, Louis, à Romont.
Suppléant. Morard, Louis, à Bulle.

2^{me} ressort.

Président. MM. Deschenaux, Eugène, à Fribourg.
Suppléant. Torche, Fernand, à Estavayer.

3^{me} ressort.

Président. MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.
Suppléant. Spicher, Franz, à Fribourg.

Justice de Paix.**Arrondissement de la Sarine.**

1^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny.

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM. Villet, L., à Vuisternens-en-Ogoz.
1^{er} assesseur. Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
2^e » Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
Suppléants. Pittet, Aur., à Estavayer-le-Gibloux.
 Rolle, Ulrich, à Farvagny.
Greffier. Marchon, Jos., à Vuisternens-en-Ogoz.
Huissier. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Prez.

Séance le 2^e et le 4^e mardi du mois.

Juge de paix. MM. Rothery, François, à Prez.
1^{er} assesseur. Margueron, Maurice, à Cottens.
2^e » Chatagny, Louis, à Corserey.
Suppléants. Dafflon, Félix, à Neiruz.
 Buchs, Wendelin, à Nierlet
Greffier. Chappuis, Alphonse, à Lentigny.
Huissier. Guisolan, Eugène, à Noréaz.

3° cercle. Chef-lieu : Belfaux.

Séance le 2° et le 4° lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Kæch, Franç.-Joseph, à Lossy.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Mauron, Joseph, à Villars-sur-Glâne.
<i>2° »</i>	Lottas, Edouard, à Belfaux.
<i>Suppléants.</i>	Jaquet, Isidore, à Grolley.
	Bochud, Alphonse, à Corminboëuf.
<i>Greffier.</i>	Andergon, Joseph, à Chésopelloz, prov.
<i>Huissier.</i>	Jaquet, Rodolphe, à Grolley.

4° cercle. Chef-lieu : Fribourg.

Séance du juge de paix : lundi matin ; de la justice de paix : mercredi matin ; pour affaires pupillaires du 1^{er} novembre au 1^{er} mai ; vendredi matin pour affaires civiles ; du 1^{er} mai au 1^{er} novembre pour affaires pupillaires.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Weck, Raymond, à Fribourg.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Cardinaux, Jean, »
<i>2° »</i>	Neuhaus, Charles, »
<i>Suppléants.</i>	Kolly, Louis, »
	Poffet, Joseph, au Schönberg.
<i>Greffier.</i>	Michaud, Pierre, notaire, »
<i>Huissiers.</i>	Piller, Pierre, à Cormanon.
	Savoy, Jean, à Fribourg.

5° cercle. Chef-lieu : Le Mouret.

Séance du juge de paix le 2° et le 4° mardi du mois du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, et le 1^{er} et le 3° mardi du mois du 1^{er} octobre au 1^{er} mai.

Séance de la justice de paix le 1^{er} et le 3° mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Roulin, Paul, à Treyvaux.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Dousse, Célestin, à Arconciel.
<i>2° »</i>	Wicht, Philippe, à Marly.
<i>Suppléants.</i>	Meyer, Christophe, à Marly.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu, prov.
<i>Huissier.</i>	Piller, Maxime.

Arrondissement de la Singine.**1^{er} cercle. Chef-lieu : Dirlaret.**

Séance le 2° et le 4° lundi du mois.

Juge de paix. M. Brugger, Joseph, à Planfayon.

1^{er} *assesseur.* MM. Kolly, Jean à St-Sylvestre.
 2^e » Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.
Suppléants. Schwartz, Jean, à Chevilles
 Tinguely, Edouard, à Dirlaret.
Greffier. Jungo, Joseph, à Fribourg.
Huissier. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus, prov.

2^e *cercle. Chef-lieu : Tavel.*

Séance le 2^e et le 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Blanchard, Nicolas, à Tavel.
 1^{er} *assesseur.* Stritt, Pierre, à St-Ours.
 2^e » Surny, Jean, à Lehwyl.
Suppléants. Vogelsang, Joseph, à Alterswyl.
 Anteino, Joseph, à Rohr.
Greffier. Wæber, Joseph, à Galtern.
Huissiers. Vaucher, Joseph, à Alterswyl,
 Bumann, Jean-Pierre, à Tavel.

3^e *cercle. Chef-lieu : Schmitten.*

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM Wæber, Ulrich, à Schmitten.
 1^{er} *assesseur.* Rappo, Jean, à Bœsingen.
 2^e » Boschung, Joseph, à Wunnewyl.
Suppléants. Zurkinden, Pierre, à Guin.
 Boschung, François, à Ueberstorf.
Greffier. Jungo, Joseph, à Galmiz.
Huissier. Jungo, Pierre, à Lanthen.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} *cercle. Chef-lieu : Gruyère.*

Séance le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Jaquet, Léon, à Estavannens.
 1^{er} *assesseur.* Dematraz, Gratien, à Broc.
 2^e » Murith, Alfred, à Gruyères.
Suppléants. MM. Morand, Louis, au Pâquier.
 Geinoz, Jean, à Enney.
Greffier. Mossu, Louis, à Broc.
Huissier. Bussard, Jules, à Gruyères.

2^e *cercle. Chef-lieu : Charmey.*

Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. M. Repond, Jules, à Charmey.

<i>1^{er} assesseur</i>	MM. Cottier, Joseph, à Charmey.
<i>2^e »</i>	Charrière, Louis, à Cerniat.
<i>Suppléants.</i>	Tornare, Jean-Jacques, à Charmey. Meyer, Maxime, à Cerniat.
<i>Greffier.</i>	Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.
<i>Huissier.</i>	Tornare, Félicien, à Charmey.

3^e cercle. Chef-lieu: Bulle.

Séance le 1^{er} et le 3^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Corboz, Louis, à La-Tour.
<i>2^e »</i>	Jenny, Anselme, à Morlon.
<i>Suppléants.</i>	Blanc, Charles, à Bulle. Bossion, Claude, à Riaz.
<i>Greffier.</i>	
<i>Huissiers.</i>	Corboud, Joseph, à Bulle. Remy, Placide, à Bulle. Gauderon, Alphonse, à Gumefens.

4^e cercle. Chef-lieu: Vuippens.

Séance le 2^e et le 4^e mercredi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM.
<i>1^{er} assesseur,</i>	Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
<i>2^e »</i>	Morard, Pierre, à Gumefens.
<i>Suppléants.</i>	Romanens, Michel, à Sorens. Philipona, Firmin, à Vuippens. Tinguely, Olivier, à Marsens.
<i>Greffier.</i>	
<i>Huissier.</i>	Sottas, François, à Avry-devant-Pont.

5^e cercle. Chef-lieu: La-Roche.

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Delatenaz, Elie, à Botterens.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Schouwey, Gratiien, à Hauteville.
<i>2^e »</i>	Rigolet, Alphonse, à Pont-la-Ville.
<i>Suppléants.</i>	Blanc, Victor, à Corbières. Brodard, Joseph, à La-Roche.
<i>Greffier.</i>	Grandjean, Albin, à La-Roche.
<i>Huissier.</i>	Brodard, Franç., »

6^e cercle. Chef-lieu: Vaulruz.

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	M. Moret, Louis, à Vuadens.
----------------------	-----------------------------

<i>1^{er} assesseur.</i>	MM. Chollet, Casimir, à Vaulruz.
<i>2^e »</i>	Gobet, Honoré, à Sâles.
<i>Suppléants</i>	Borcard, Maurice, à Vaulruz. Frossard, Louis, à Romanens.
<i>Greffier.</i>	Vionnet, Célestin, à Vaulruz.
<i>Huissier.</i>	Ody, Alphonse, à Vaulruz.

7^e cercle. Chef-lieu: Albeuve.

Séance le 1^{er} et le 3^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Grangier, Placide, à Montbovon.
<i>2^e »</i>	Beaud, Isidore, à Albeuve.
<i>Suppléants.</i>	Mourra, Henri, à Grandvillard. Musy, Jules, à Albeuve.
<i>Greffier.</i>	Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.
<i>Huissier.</i>	Pythoud, Paul, à Albeuve.

Arrondissement du Lac.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Cournillens.

Séance le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bise, Adolphe, à Cressier.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Progin, Edouard, à Courtion.
<i>2^e »</i>	Audergon, Louis, à Misery.
<i>Suppléants.</i>	Folly, Adolphe, à Villarepos. Werro, Alphonse, à Cormérod.
<i>Greffier.</i>	Folly, Adrien, à Villarepos.
<i>Huissier.</i>	Minguely, Jules, à Cournillens.

2^e cercle. Chef-lieu: Morat.

Séance le 1^{er} et le 3^e jeudi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Schwab, Fritz, à Galmitz.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Roggen, Alfred, à Morat.
<i>2^e »</i>	Leicht, Fritz, à Salvagny.
<i>Suppléants.</i>	Mæder, Jacob, à Lourtens. Brun, Auguste, à Morat.
<i>Greffier.</i>	Hug, Gustave-Théodore, à Morat.
<i>Huissiers.</i>	Fasnacht, Gustave, à Morat. Reinhart, Jacob-Gottlieb, à Morat. Gloor, Jean, à Morat.

3^e cercle. Chef-lieu: ChiètresSéance le 2^e et le 4^e mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Johner, Jean, à Chiètres.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Pfister, Jean, à Chiètres.
<i>2^e »</i>	Mæder, Joh., à Agrimoine.
<i>Suppléants.</i>	Ryser, Jacob, à Ormey.
	Kramer, Gottlieb, à Freschels.
<i>Greffier.</i>	Gutknecht, Frédéric, à Ried.
<i>Huissier.</i>	Schwab, Frédéric, à Chiètres.

4^e cercle. Chef-lieu: Praz.Séance le 1^{er} et 3^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gaillet, Charles, à Môtier.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Noyer, Louis, à Nant.
<i>2^e »</i>	Guillod, Henri, à Sugiez.
<i>Suppléants.</i>	Cressier, Jean, à Môtier.
	Javet, Jules, »
<i>Greffier.</i>	Gassner, Jules, »
<i>Huissier.</i>	Guillod, Jules, à Sugiez.

5^e cercle. Chef-lieu: Cormondes.Séance le 3^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Egger, Jean-Antoine, à Guschelmath.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Kilchör, Benoît, à Liebistorf.
<i>2^e »</i>	Burgy, Gaspard, à Cordast.
<i>Suppléants</i>	Chatton, Honoré, à Barberèche.
	Burgy, Joseph, à Guschelmath.
<i>Greffier.</i>	Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
<i>Huissier.</i>	Schorro, Jean, à Liebistorf, provis.

Arrondissement de la Broye.**1^{er} cercle. Chef-lieu: Dompierre.**Séance le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Ducry, Julien, à Dompierre.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Bæchler, Louis, à Vallon.
<i>2^e »</i>	Dubey, Louis, à Gletterens.
<i>Suppléants.</i>	Chardonnens, André, à Domidier.
	Rossier, Vincent, à Grandsivaz.
<i>Greffier.</i>	Francey, Alexandre, à Cousset.
<i>Huissiers.</i>	Pochon, Louis, à Dompierre.
	Curty, Louis, à Cousset.
	Collaud, Albin, à St-Aubin.

*2^{me} cercle. Chef-lieu : Estavayer.*Séance le 1^{er} et 3^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Butty, Louis, à Estavayer.
<i>1^{er} assesseur,</i>	Liardet, Auguste, à Font.
<i>2^e »</i>	Bovet, Baptiste, à Estavayer.
<i>Suppléants.</i>	Chaney, Alexandre, à Ruyres-les-Prés. Pillonel, Félicien, à Estavayer.
<i>Greffier.</i>	Holz, Georges, à Estavayer.
<i>Huissiers.</i>	Oulevey, Laurent, » Balaman, Joseph, »

*3^{me} cercle. Chef-lieu : Cugy.*Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Corminbœuf, Xavier, à Cugy.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Rey, Jean, à Montet.
<i>2^e »</i>	Bersier, Amédée, à Cugy.
<i>Suppléants.</i>	Broye, Donat, à Nuvilly. Volery, Amédée, à Aumont.
<i>Greffier.</i>	Vorlet, Elie, à Fétigny.
<i>Huissier.</i>	Berchier, Joseph, à Cugy.

*4^{me} cercle. Chef-lieu : Surpierre.*Séance le 2^e et le 4^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Torche, Olivier, à Cheiry.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Fasel, Alphonse, à Vuissens.
<i>2^{me} »</i>	Andrey, Cyprien, à Coumin.
<i>Suppléants.</i>	Torche, Amédée, à Cheiry. Crausaz, François, à Villeneuve.
<i>Greffier.</i>	Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
<i>Huissier.</i>	Jauquier, Fr., à Chapelle.

Arrondissement de la Glâne.*1^{er} cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre.*Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Brayoud, Maurice, à Massonnens.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
<i>2^e »</i>	Joye, Léandre, à Torny-le-Grand.
<i>Suppléants.</i>	Jordan, Victor, à Lussy. Berset, André, à Villargiroud.
<i>Greffier.</i>	Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
<i>Huissier.</i>	Humbert, Isidore, à Châtonnaye.

2^me cercle. Chef-lieu: Romont.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois ; de la justice de paix ; le 1^{er} et le 3^e samedi après midi pour affaires civiles ; 2^e et 4^e samedi matin p^r affaires pupillaires.

Juge de paix. MM. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
1^{er} assesseur. Menoud, Félicien, à La-Joux.
2^e » Conus, Théodore, à Siviriez.
Suppléants. Demière, François, à Billens.
 Grand, Charles, à Romont.
Greffier. Bosson, Charles, notaire, à Romont.
Huissiers. Sugnaux, François, à Billens.
 Demière, Jules, à Romont.

3^me cercle. Chef-lieu: Rue.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et 3^e jeudi du 1^{er} juin au 1^{er} octobre ; 2^e et 4^e jeudi du 1^{er} octobre au 1^{er} juin : justice de paix le 2^e et 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Richoz, Louis, à Vauderens.
1^{er} assesseur. Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.
2^e » Jaccoud, Alphonse, à Promasens.
Suppléants. Rouvenaz, Henri, à Rue.
 Perriard, Pierre, à Blessens.
Greffier. Conus, François, à Rue.
Huissier. Dougoud, Jacques, à Rue.

Arrondissement de la Veveyse.*1^{er} cercle. Chef-lieu: Semsales.*

Séance le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Grand, Jean, à Semsales.
1^{er} assesseur. Maillard, Alph., à Besencens.
2^e » Molleyre, Joseph, à St-Martin.
Suppléants. Currat, Alexandre, au Crêt.
 Dévaud, Nicolas, à Porsel.
Greffier. Gaudard, Alphonse, à Semsales.
Huissier. Bard, Léon, à Semsales.

2^e cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois ; justice de paix : le 2^e et le 4^e samedi du mois.

Juge de paix. M. Gaudard, Pierre, à Châtel.

<i>1^{er} assesseur.</i>	MM. Monnard, Pierre, à Attalens.
<i>2^e »</i>	Pilloud, Simon, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Chevalley, Georges, à Attalens.
	Villard, Célestin, à Châtel.
<i>Greffier.</i>	Monnard, Alfred, à Châtel.
<i>Huissiers.</i>	Colliard, Jean-Eugène, à Châtel.
	Chaperon, Auguste, »

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC

BANQUE CANTONALE

Conseil de surveillance.

- MM. Weissenbach, Antonin, président
 Wuilleret, Charles, préfet.
 Daler, Léon, banquier.
 Théraulaz, Alphonse, directeur des finances.
 Landerset, Alphonse, à Villars.
 Pernet, Nicolas, à Romont.
 Brulhart, Joseph, Fribourg.

Conseil d'administration.

- MM. Glasson, Léon, directeur, président.
 Gendre, Cyprien.
 Gottrau, Philippe.
 Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat.).

Censeurs.

- MM. Egger, Aloys.
 Eggis, Adolphe.

Agences dans le canton.

- MM. Pasquier, Henri, notaire, Bulle.
 Marmier, Jules, à Estavayer.
 Herren, Hans, à Morat.
 Monnard, Alfred, à Châtel-St-Denis.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

Conseil de surveillance.

- MM. Cuony, Hippolyte, président.
 Glasson, Aloys, vice-président.

MM. le Directeur des Finances.

Weissenbach, Auguste, censeur.
 Biadi, Joseph, censeur.
 Diesbach, Max, lieutenant-colonel.
 Monney, Charles, receveur.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Vogel, Fritz, banquier.
 Daler, Léon, banquier.
 Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat.
 Christinaz, Alphonse, négociant.
 Vicarino, Frédéric, ancien directeur.
 Kæser, Arnold, négociant.
 Muller, Léon, ancien directeur.

Direction.

MM. Weck, Romain, Directeur.
 Crausaz, Simon, administrateur.
 Gottrau, Philippe, »
 Kolly, Pierre, » suppléant.
 Gendre, Cyprien, »
 Gougain, Pierre, caissier.

Employés.

Desbiolles, Aloys, 1^{er} comptable.
 Kaiser, Charles, 2^d »
 Sausser, Antonin, 1^{er} expéditionnaire.
 Fæssler, Joseph, 2^d »

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE FRIBOURG*Commission administrative.*

MM. Chassot, Alfred, président.
 Weissenbach, Antonin.
 Weck, Hippolyte.
 Muller, Léon, ancien directeur.
 Kaiser, Adolphe.
 Challamel, Victor.
 Monney, Charles.
 Claraz, Ambroise.
 Bise, Modeste, commissaire général.
 Ræmy, Jules, caissier directeur.
 Kæch, François, secrétaire.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Direction.

M. Sallin, directeur.

Comité d'administration.

MM. Sallin ; Monney, receveur ; Python, conseiller d'Etat ;
Cardinaux, conseiller d'Etat ; Bulet, chef de service ; J.
Philipona, Fribourg, secrétaire.

Conseil d'administration.

MM. Le Directeur des Finances du canton, président.
Dinichert, directeur, à Montilier.
Genoud, Louis, député, à La-Tour.
Bulet, directeur, à Estavayer.
Cardinaux, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Gremaud, Ignace, receveur, à Bulle.
Chatton, Isidore, notaire, à Romont.
Monney, Charles, receveur, à Fribourg.
Zurkinden, Jean, député, à Guin.
J. Philipona, Fribourg, secrétaire.

Censeurs.

MM. Morard, président, à Bulle.
Buclin, Léon, greffier, à Fribourg.
Grolimond, Joseph, à Fribourg.

Agences.

MM. A. Reichlen, à Bulle.
A. Donzallaz, à Romont.
H^r Derron, à Morat.
E. Philipona, à Châtel.
A. Francey, à Cousset.

CAISSE DES SCHOLARQUES

Commission administrative.

MM. Bielmann, Edouard, conseiller communal, président.
Hartmann, Aloyse, secrétaire caissier.
Schneuwly, Joseph, archiviste.
Perriard, R^d curé de ville.
Esseiva, Léon, R^{im} Prévôt
Fragnière, Directeur du Séminaire.
Bourgknecht, Louis, avocat.
Gottrau, Ernest, notaire.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

ET CAISSE DES SCHOLARQUES

M. Aloyse Hartmann, receveur, rue du Collège, N^o 149, à
Fribourg.



OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Spæth, Georges, à Fribourg. — Mauron, Louis, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Gendre, Pierre, à Neyruz. — Page, Jean, à Ecuivillens. — Mauroux, Joseph, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Onnens. — Chollet, Jules, à Prez. — Schrœtter, Albert, à Grolley. — Perriard, Armand, à Belfaux. — Bérard, Célestin, à Givisiez. — Corminbœuf, Ant., à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Python, Jules, à Arconciel. — Biolley, Max., à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Auguste, à Garvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Villet, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux. — Chagny, Charles, à Corserey. — Piller, Maxime, à Bonnefontaine.

SINGINE. Wæber Joseph, à Tavel. — à Guin. — Schaller, Pierre, à Bésingen. — Trœler, Jacques, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos., à Ueberstorf. — Zosso, François, à Heitenried. — Bosson, Christ., à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevilles. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Ruffieux, J.-J., à Plasselb. — Brugger, Isidore, à Planfayon. — Jenny, Jacob, à Niedermonten. — Burry, Pierre, à Alterswyl. — Stritt, Christophe, à St-Ours.

GRUYÈRE. Menoud, Louis, à Bulle. — Duding, Michel, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Firmin, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry - devant - Pont. — Rigolet, Alph., à Pont-la-Ville. — Grandjean, Albin, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, François, à Corbières. — Repond, Pierre, à Villardvolland. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Rime, Auguste, à Charmey. — Mooser, Frantz, à Bellegarde. — Dématraz, Gratien, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Castella, Dominique, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Fracheboud, Albert, à Lessoc. — Gillet, Louis, à Montbovon. — Gremaud, Calixte, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Despond, Pierre, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vautruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Brun, Auguste, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kung, Jean, à Buchillon. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Charles, à Barberêche. — Meuwly, Joseph, à Cormondcs. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Holz, Georges, à Estavayer. — Plancherel, Béat, à Montbrelloz. — Dubey, Emile, à Ruyres-les-Prés. — Chassot, Jules, à Bussy. — Grandgirard, A., à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Tertulien, à Fétingny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Broye, Florentin, à Nuvilly. — Burgisser, Célin, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Liardet, Aug. à Font. — Carrard, Isidore, à Châtillon. — Thierrin, Placide, à Praratoud. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Dessibourg, Honoré, à St-Aubin. — Cantin, Louis, à Vallon. — Dubey, Louis, à Gletterens. — Delley, Albert, à Delley. — Volery, Honoré, à Aumont. — Bise, Hippolyte, à Seiry.

GLANE. Clément, Denis, à Romont. — Péclat, Adrien, à Middel. — Joye, Léandre, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Rhône, Isidore à Lussy. — Page, Pierre, à Orsonnens. — Berset, Julien, à Villarsvivriaux. — Brayoud, Maurice, à Massonnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Python, Louis, à Grangettes. — Oberson, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Golliard, Joseph, à Mézières. — Sugnaux, M., à Billens. — Richoz, Jean-Bapt., à Sviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promansens. — Menoud, élicien, à La-Joux.

VEVEYSE. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauter, Jean-Félicien, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt. — Bochud, Alfred, à Progens.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

- a) *Lettres*, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés ou non fermés et sans valeurs déclarées jusqu'à 250 grammes :
 Rayon local (10 kilom.) affranchies 05 cent. non affranchies 10 cent.
 Hors du rayon » 10 » » 20 »
- b) Cartes postales simples 05 cent.
 Cartes postales doubles 10 »
- c) *Imprimés*, jusqu'à 50 grammes 02 cent.
 de 50 à 250 grammes 05 »
 de 250 à 500 » 10 »
- d) *Echantillons de marchandises*, jusqu'à 250 gr. 05 cent.
 de 250 à 500 grammes 10 »

Affranchissement obligatoire.

Tous les envois de la poste aux lettres (sauf les remboursements) peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes :

Jusqu'à fr. 20	fr. -->15	de fr. 500 à 600	fr. -->70
de fr. 20 à 100	» -->20	» 600 à 700	» -->80
» 100 à 200	» -->30	» 700 à 800	» -->90
» 200 à 300	» -->40	» 800 à 900	» 1--
» 300 à 400	» -->50	» 900 à 1000	» 1>10
» 400 à 500	» -->60		

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 500.

Les mandats d'encaissement sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000

Droit : Jusqu'à fr. 20, 15 cent.

Au-delà de fr. 20, 30 cent

Messagerie pour toute la Suisse.

Jusqu'à 500 grammes, affranchis	fr. —>15	non affranchis	fr. —>30
de 500 à 2500 »	» —>25	»	» —>40
de 2500 à 5 kilogr.	» —>40	»	» —>60
de 5 à 10 »	» —>70	»	» 1»—
de 10 à 15 »	» 1»—	»	» 1»50
de 15 à 20 »	» 1»50	»	» 2»—

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 50 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté la surtaxe de 03 cent. par 100 francs jusqu'à fr. 1,000. Pour une valeur supérieure : 30 cent. pour le premier mille et 6 cent. pour chaque mille en sus, en arrondissant à 5 cent. Toutefois la taxe sera toujours arrondie à 05 cent.

Les remboursements payent, outre la taxe ordinaire, une provision de 10 cent. par fr. 10 ou fraction.

Les remboursements en lettres sont admis jusqu'à un maximum de fr. 50 et ceux de la messagerie jusqu'à fr. 300.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs. Pour les articles de messagerie avec valeur déclarée, le récépissé est gratuit.

É T R A N G E R

Envois à l'étranger : Une lettre **AFFRANCHIE** coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, sauf pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Pour ces deux pays 25 cent. par 20 grammes seulement. Une lettre **NON-AFFRANCHIE** le double. Pour les lettres **RECOMMANDÉES**, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent. **IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc.**, 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 2000 grammes.

ECHANTILLONS, poids maximum, 350 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 30 centimètres de longueur, 20 de largeur et 10 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France avec Monaco, Corse et Algérie maximum	1000 fr.
Italie et colonies	1000 »
Luxembourg	1000 »
Autriche, Hongrie	1000 couronnes=1050 fr.
Belgique	1000 fr.
Egypte	1000 »
Roumanie	500 »
Colonies françaises	500 »
Allemagne	800 marc.
Pays-Bas et colonies	500 fl.
Danemark	360 couronnes
Suède et Norvège	720 »
Portugal	1000 fr.
Grande Bretagne et Irlande	40 liv. ster
Colonies	10 »
Etats-Unis d'Amérique	200 dollars

Canada	maximum	100 dollars
Argentine	>	100 pesos=515 fr. (échange limité)
Bulgarie	>	500 fr. »
Bolivie	>	200 pesos »
Bésil	>	500 fr. »
Chili	>	200 pesos »
Congo (Etat du)	>	1000 fr. »
Crète	>	500 drachmes »
Péron	>	500 fr. »
Serbie	>	1000 »
Grèce	>	1000 drachmes.
Indes britanniques	>	20 liv. ster.
Indes néerlandaises	>	250 florins.
Japon	>	1000 fr.
Monténégro	>	1000 »
Russie	>	100 roubles=266 fr. 74 c.

Taxes: a) Pour la Grande-Bretagne et ses colonies, la Russie, le Canada, les Antilles danoises et les Etats-Unis d'Amérique: par fr. 25=25 cent.

b) Pour les autres pays :

1. Jusqu'au montant de fr. 100 : par fr. 25 = 25 cent.
2. Pour les montants supérieurs : pour les premiers 100 fr. : fr. 1,—, et pour le reste de la somme à expédier : par f. . 50= 25 cent.

Mandats télégraphiques admis pour :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Egypte, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie, Suède, Tunisie, Grande Bretagne et Irlande, et Monténégro.

Lettres avec valeur déclarée.

Elles sont admises pour tous les pays de l'Europe (exceptés le Monténégro et pour l'Argentine, le Cameroun, Ceylan, Chili, Chine (certaines villes seulement), colonies danoises, françaises, italiennes, portugaises, Egypte, Algérie, Inde britannique, Maroc, Tanger, Tripoli, Tunisie, Zanzibar : maximum 10000 francs ; l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Norvège, la Russie, la Roumanie, la Suède ne fixent pas de limite. Il en est de même pour les lettres avec valeur à destination de certaines villes de la Chine et de la Turquie. Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 05 cent. par 300 fr. et par pays coopérant au transport. Pour les pays d'outre-mer, cette taxe est augmentée d'une légère surtaxe maritime.

Recouvrements pour l'étranger.

Admis dans l'échange avec les pays suivants : Allemagne, Autriche Hongrie, Belgique, Chili, Egypte, France et Algérie, Indes néerlandaises, Italie, y compris l'Erythrée et le bureau de poste italien à Tripoli, à Bengasi, Scutari et Durazzo, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède, Tunisie, Turquie (pour certains bureaux seulement).

Maximum 1000 fr.

Taxe : 25 cent. par 15 gr., plus un droit fixe de 25 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 10 cent par valeur recouvrée.

Ouverture des bureaux.

Les bureaux de la **Poste** sont ouverts, pendant la semaine en été, de 7 heures du matin à 8 heures du soir; et, en hiver (soit du 1^{er} octobre au 31 mars) de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le dimanche, le *bureau principal* :

De 9 à 12 heures.

Le dimanche, la *succursale* :

De 9 à 12 heures.

Le *bureau principal* du **Télégraphe** est ouvert, pendant la semaine, en été dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 9 heures du soir; et la *succursale*, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours; la succursale, de 9 heures à midi.



40 ans de succès.

C'est un véritable événement dans les annales de la pharmacie moderne que de voir un médicament résister pendant 40 ans avec succès au flot incessant de nombreux remèdes destinés à le remplacer. C'est le cas des extraits de malt du Dr Wander. Les recommandations de deux générations de médecins leur ont assigné leur place de médicaments réellement populaires dans le meilleur sens du mot. Le laboratoire d'il y a 40 ans s'est transformé dans une usine modèle, munie des perfectionnements les plus modernes, où se fabriquent, d'après des méthodes scientifiques, les extraits de malt renommés du Dr Wander. Un nouveau produit sortant de l'usine Wander est un merveilleux aliment de force, appelé « Ovomaltine », composé d'extrait de malt, d'œufs frais, de lait des Alpes et de cacao de première qualité. Cette préparation, qui contient de la lécithine, un ferment incomparable de force et de vie, est destinée à jouer un rôle important dans l'alimentation des personnes nerveuses, anémiques et épuisées de tout âge.





LA SEIGNEURIE DE LA ROCHE

La commune de La Roche se compose de plusieurs hameaux ou maisons isolées, parsemées le long de la vallée qui est bornée au sud par les contreforts du Cou-simbert et au nord par les collines de la Combert. Ce n'est pas encore la haute montagne, mais toute la contrée a un air alpestre bien prononcé : les hommes y portent le « bredzon », la traditionnelle veste des armaillis et le petit capet de paille, les maisons avec leurs balcons à colonnettes et leurs auvents, les vastes écuries construites pour abriter de nombreux troupeaux, tout cela est bien Suisse, bien Fribourgeois.

L'église a aussi conservé son cachet local : solidement campée sur une colline, à côté du vieux presbytère et d'un grand tilleul, son clocher bien proportionné, ses larges avant-toits sont faits pour résister aux intempéries et aux neiges des longs hivers. Combien je la préfère à ces églises aujourd'hui à la mode dans nos campagnes, fausses cathédrales, qui seraient plutôt à leur place dans les faubourgs de quelque cité ouvrière.

Sur une hauteur située à environ un kilomètre au nord-ouest de l'église sont les ruines du château. On voit encore, perchés sur une étroite crête de rochers, deux groupes distincts de fortification ; l'un, placé à l'est, comprenait une petite tour et un corps de logis, il ne reste de tout cela que les fondations, puis venaient

un fossé et, à l'ouest, une grande tour accompagnée de quelques bâtiments. La grande tour est encore en partie conservée, elle a une hauteur d'environ douze mètres ; la face occidentale est écroulée.

Cette contrée fut habitée dès les temps anciens. A une époque où le celtique était à la mode, les érudits croyaient reconnaître, en un bloc de granit placé sur la rive gauche de la Serbache, au-dessous des ruines du château de La Roche, un menhir consacré au dieu Belenus ; mais les investigations des géologues ont prouvé qu'il s'agissait d'un bloc erratique ¹⁾. Le séjour des Romains est plus certain, il est constaté par les ustensiles et les monnaies trouvés dans la gravière du Ruz, entre La Roche et Hauteville, et par la station du Mouret dont il reste des vestiges importants. Au château de La Roche, à Malamollié, à Bertigny étaient, suivant les idées très judicieuses de M. l'ingénieur Gremaud, des vigies romaines chargées de surveiller, sur la rive droite de la Sarine, les passages de la rivière établis à Pont-en-Ogoz et au Vieux-Châtel ²⁾. La toponymie peut aussi être invoquée : Villaret, Maumont, dont la signification est assez claire, Bertigny, la campagne de Brittinus, Malamollié, un mauvais terrain, mou et marécageux.

La contrée ne fut pas à l'abri de l'invasion des barbares ; on a trouvé, dans le territoire de la commune de La Roche, de nombreuses sépultures de cette époque, spécialement à Villaret où la forme des tombes et un scramasax pourraient faire attribuer ces vestiges à une peuplade burgonde ³⁾. L'occupation ne fut pas assez

¹⁾ Mémorial de Fribourg, I, 17.

²⁾ A. Gremaud, Le pont de Thusy. Fribourg artistique 1897, p. 6.

³⁾ Archives soc. hist. Fribourg VI, 333.

complète pour absorber l'élément latin. Le pays resta roman, mais la population était fort clairsemée ; elle fut renforcée au moyen âge, avant le XIII^{me} siècle, par une colonisation germanique qui défricha le terrain et fonda de nouveaux établissements tels que Scherwil, le Steckle, Grabach, Schlatt, le Brændli et bien d'autres encore. Nous sommes en ceci d'accord avec les idées énoncées par Zimmerli, dans son ouvrage sur la limite des langues, et nous irons même plus loin que lui, en admettant que la Haute-Singine a été, dans le principe, habitée par une race romane qui, plus tard, fut germanisée par des colons venus de la Basse-Singine et de l'Uechtland bernois ¹⁾.

Suivant la règle générale, c'est dans le livre des bienfaiteurs d'un monastère qu'il faut chercher les premières mentions de la famille féodale de La Roche. Les registres de Hauterive contiennent, à partir de 1150, les noms de plusieurs seigneurs qui figurent tantôt comme donateurs, tantôt comme témoins. Pierre et Turincus, seigneurs de La Roche, paraissent vers 1160, Conon en 1179 ; d'autres, tels que Guillaume et Henri, étaient moines de cette abbaye. Vers 1213, Jorand de La Roche donne en aumône à Dieu et à Sainte Marie de Hauterive un cens annuel de quatre sols qu'il assigne sur sa propriété de la Praz. Les seigneurs de La Roche sont qualifiés « domini », titre qui se donnait aux membres de la haute noblesse, aux barons ne dépendant que de l'Empire ; ils avaient à leur service des ministériaux ; nous voyons citer en 1190 : « Dominus Joranus de Rupe et Rodulphus miles ejus de Assers », soit Essert situé dans les limites de la seigneurie.

¹⁾ Zimmerli, Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. II. Teil, S. 125.

Le château de La Roche — castrum de Rupe, domus fortis de Rochia — est mentionné pour la première fois en 1164. La femme de Conon Putolt y stipula son consentement à une donation faite par son mari en faveur du monastère de Hauterive ¹⁾. En 1248, le chevalier Guillaume de La Roche agrandit ses possessions ; il achète du monastère de Villars-les-Moines tous les droits que ce couvent possédait sur la personne et sur les biens de Pierre, fils de Darmey de Treyvaux.

Mais, vers cette époque, la fortune des La Roche s'éclipse, leur position apparaît comme bien diminuée dans le monde féodal ; de seigneurs indépendants ils descendent au rang de vassaux et ils perdent même, du moins en partie, leurs droits sur la seigneurie de La Roche. En l'absence de documents, il ne nous est pas possible de dire quelles furent les causes précises de cette déchéance et les conditions dans lesquelles elle se produisit. Cependant nous croyons en trouver les sources dans les empiètements de Pierre II de Savoie, dit le Petit-Charlemagne, dans les pays de Vaud et d'Ogo. Trop faibles pour résister à ce redoutable conquérant, les barons de La Roche durent rechercher l'appui d'un puissant protecteur ; ils crurent le trouver chez leurs voisins les comtes de Neuchâtel-Aarberg, seigneurs d'Arconciel et d'Illens ²⁾. Mais ceux-ci durent, à leur tour, reconnaître la loi du plus fort et faire leur soumission ; en 1251, Ulric d'Aarberg abandonna à Pierre de Savoie ses seigneuries d'Arconciel et

¹⁾ Liber donationum de Hauterive. Archives soc. hist. Fribourg, VI, voir la table.

²⁾ Il est toutefois possible que les droits des Neuchâtel sur ces contrées fussent plus anciens ; ils possédaient, en fief impérial, les Noires-Joux. Acte de 1241. Archiv. cant. fonds Hauterive, n° 26, 1^{er} suppl.

d'Illens ; le Petit-Charlemagne les lui rendit en fief et devint ainsi son suzerain. Quelques jours plus tard, le 2 juin, huit chevaliers et trente-huit écuyers ou autres sujets de la seigneurie d'Arconciel jurent fidélité à Pierre de Savoie et promettent de tenir garnison dans ce château, en cas de guerre. En tête des chevaliers figure Guillaume de La Roche. Ulric d'Aarberg avait quatre fils, l'aîné s'appelait Guillaume ; il prit le titre de seigneur de La Roche lorsqu'il prêta hommage à Pierre de Savoie ; il ne faudrait pas le confondre avec son vassal, le chevalier Guillaume de La Roche dont nous venons de parler ¹⁾. Celui-ci fut chargé par son supérieur immédiat, Ulric d'Aarberg, de la garde du château d'Arconciel. Voici comment le service devait se faire : en temps de paix, Guillaume de La Roche placera à Arconciel, pendant un mois annuellement, un serviteur, avec un coq et un petit chien (catulus) ; en temps de guerre, le chevalier y résidera personnellement, pendant un mois par an. En échange de cet office, le sire de La Roche recevait une rente de quatre livres et 12 sols, à percevoir à Treyvaux. Singulier service de garde que celui où le coq était le trompette, le roquet la sentinelle et où le serviteur formait à lui seul tout le poste ²⁾ !

Dans sa nouvelle position, Guillaume de La Roche ne paraît pas s'être enrichi ; le 12 mai 1260, Ulric d'Aarberg l'autorise à hypothéquer, pendant deux ans, à Henri et à Rodolphe, seigneurs de Corbières, le château de Treyvaux (castrale feodum quod dominus Willelmus de Rupe a nobis tenet in Tresvals).

Nous voici arrivés au moment où les sires de La Roche

¹⁾ Voir sur ces événements : Wurstenberger, Peter II von Savoyen, I, 306 à 339 ; IV, 146, 149.

²⁾ Fontes rerum Bernensium, II, 361, 504.

ne possèdent même plus le château de leurs ancêtres. Le 3 juillet 1253, Ulric de Vuippens cède à Pierre de Savoie sa maison forte de « Rochia in Hogo ». Le comte de Savoie rétrocéda ce fief, non à Ulric, mais à son fils Pierre de Vuippens ¹⁾. Le chevalier Ulric était un des principaux représentants de la noblesse féodale de l'Helvétie romande, homme de guerre et diplomate, il fut bailli de la ville de Berne (tunc temporis advocatus in Berno), pour le compte de Pierre de Savoie ²⁾. Il construisit, vers cette époque, la grande tour du château de La Roche. Le 28 janvier 1269, ce n'est plus Pierre de Vuippens qui est seigneur de La Roche, mais c'est son frère Guillaume, le second fils d'Ulric ; il prête foi et hommage à Philippe comte de Savoie pour divers fiefs, entre autres pour la maison forte de La Roche. Dans un autre acte daté du même jour, Guillaume de Vuippens rappelle la cession de seigneurie de La Roche faite par son père à Pierre de Savoie ³⁾.

En 1276, les seigneurs de La Roche étaient rentrés en possession de leurs domaines ; d'ailleurs les avaient-ils jamais totalement perdus ? il est fort probable qu'ils en avaient gardé une portion ⁴⁾. Si la façon dont ils durent abandonner leur château nous est inconnue, tout aussi obscure est la cause qui leur permit d'y rentrer. Jusqu'ici, les seuls documents à notre disposition étaient

¹⁾ Wurstenberger, Peter II, II, 328, IV, 305. — Mémorial de Fribourg, II, 62-66.

²⁾ v. Wattenwyl, Gesch. v. Bern, I, 80. — Echsli, Die Beziehungen der Schweiz. Eidg. zum Reiche, Hilty, Politisches Jahrbuch, V, 383 note.

³⁾ Wurstenberger, IV, 451, 452. — Mémorial, II, 67.

⁴⁾ Il est possible que les sires de la Roche aient conservé la partie haute du « castrum » et que les Vuippens aient eu, dans la partie inférieure, une maison forte qu'ils flanquèrent de la grande tour.

quelques mentions tirées des inventaires des titres de Savoie, dès maintenant la scène s'éclaircit, grâce aux actes conservés aux archives cantonales de Fribourg.

On y constate une diminution dans la position sociale de la maison de La Roche, ses membres ne sont plus qualifiés que du titre de « domicellus », donzel, qui s'accordait aux représentants de la petite noblesse. Des mésalliances contribuèrent, sans doute, à leur faire perdre leur position primitive.

Séparés du commun des mortels dans leur altière solitude, les de La Roche auraient dû vivre dans une union fraternelle ; loin de là : la discorde régnait entre eux. Le 10 décembre 1276, une transaction intervint pour mettre fin aux débats survenus entre Alice, femme d'Ulric de Burgo, de Moudon, et ses frères les donzels Rodolphe et Borcard de La Roche, au sujet de la jouissance des différents corps de logis du manoir familial. Un fossé qui traversait l'esplanade fut choisi comme limite ; toute la partie inférieure située du côté de la Sarine, avec la grosse tour « *turris quam quondam edificavit nobilis Uldricus dominus de Wippens* », avec ses maisons et ses dépendances devait appartenir à Alice ; la partie supérieure, située du côté de la montagne, était la propriété des frères Rodolphe et Borcard. Le fossé mitoyen, dont nous venons de parler, était situé entre la tour, d'un côté, et la maison de Rodolphe et Borcard, de l'autre ; il devait rester commun à tous les propriétaires et il était défendu d'y élever des constructions ¹⁾.

Alice, devenue veuve, épousa le donzel Girard de Compeys ; elle vendit à ses frères toute sa part de la succession paternelle. Cet acte, daté du mois de novembre 1284, est intéressant, car il donne les limites de la

¹⁾ Archives cant. Fribourg., fonds Bulle, n° 171.

seigneurie de La Roche qui s'étendait du territoire de Corbières jusqu'au torrent de la Gérine (Argerona); de la Sarine (Serona) jusqu'aux Joux de Orousa ¹⁾. Ce dernier mot mérite d'être retenu, il figure aussi dans l'acte de fondation du monastère de la Valsainte. Il s'applique à la montagne appelée aujourd'hui la Berra. Orousa n'aurait-il pas quelque parenté avec le latin « aura » vent, qui s'est conservé dans le mot « oura » de notre patois romand? C'est un fait bien connu que les sommets sont très exposés aux courants aériens ²⁾.

Il ne faudrait pas croire que tout le pays compris entre ces limites formât un domaine compact. De même que les sires de La Roche avaient d'autres propriétés au-delà de la Sarine : à Gumefens, à Sorens, de même d'autres seigneurs avaient des droits enclavés dans ce territoire. Les grandes forêts de la montagne ne leur appartenaient pas même entièrement puisque, sous date du 27 janvier 1299, l'empereur Albert inféoda au comte Guillaume d'Aarberg les Joux-Noires (Nigrae silvae) situées entre la seigneurie de Corbières et celle de Grasbourg ³⁾.

Suivant l'exemple de la plupart des nobles du voisinage, les sires de La Roche étaient entrés dans la bourgeoisie de la ville de Fribourg; le donzel Jean avait épousé une bourgeoise de cette ville, Marguerite de Silierro. Pour faire plaisir à ses concitoyens, il vendit à Ulric Huser, Willelme d'Avry et Henri Pellifex, maîtres et recteurs de l'hôpital des pauvres infirmes de Fribourg, le domaine de Malagotta situé au territoire de La Roche ⁴⁾.

¹⁾ Ibid., n° 1.

²⁾ Orája est aussi le nom d'une alpe située au-dessus de Neirivue, entre la Vudallaz et le Mont d'Afflon.

³⁾ Fontes Berne, III, 726.

⁴⁾ Acte du mois de février 1314, archives cant., fonds Bulle, n° 4.

Avec le XIV^{me} siècle nous voyons intervenir un nouveau seigneur dans les affaires de La Roche, c'est l'évêque de Lausanne. Le siège épiscopal était alors occupé par un prélat originaire de l'Ogo, c'était Girard fils d'Ulric de Vuippens ; non moins capable que son père, il fut archidiacre de Richemond, en Angleterre, évêque de Lausanne, puis de Bâle. L'église de Lausanne possédait déjà Bulle, Riaz et Albeuve, Girard voulut agrandir ce domaine situé dans son pays natal ; il jeta les yeux sur La Roche, l'ancienne propriété de son père. Elle était alors partagée entre plusieurs coseigneurs. L'un d'eux, le donzel Guillaume de La Roche, se reconnaît homme-lige de l'évêque de Lausanne et confesse tenir de lui, en fief, la partie supérieure du château qu'il a héritée de son père Rodolphe ; il reçut de l'évêque, à cet effet, la somme de deux cents livres. Le contrat, passé en novembre 1308, fut ratifié par les deux fils du vendeur : Rodolphe et Jean ¹⁾). Au mois d'avril de l'année suivante, le chevalier Borcard de La Roche reconnaît tenir de l'évêque, en fief-lige, tout ce qu'il possédait au village de Villaret, sous le château de La Roche. De son côté, l'évêque lui accorda un cens annuel de cinq muids de vin, à percevoir à Lutry ²⁾).

Le successeur de Girard de Vuippens sur le siège épiscopal de Lausanne, Pierre d'Oron, continua les acquisitions de son prédécesseur. En octobre 1314, Henri coseigneur de La Roche se rendit son vassal pour toute sa part de la seigneurie, avec la partie inférieure du château, comprenant la grande tour. Un autre membre de cette famille, Jean fils de Guillaume, reconnut la suzeraineté de l'évêque ³⁾).

¹⁾ Archiv. cant. fonds Bulle. Quernet, n^o 64, f^o 1. — Mémorial Fribourg, VI, 78.

²⁾ Quernet, n^o 64, f^o 3.

³⁾ Ibid., f^o 6 et f^o 4 à la fin du cahier. — Mémorial, VI, 85, 86.

Le relâchement des liens féodaux avait permis ces acquisitions, cependant les droits de la Savoie sur La Roche n'étaient pas abrogés ; Louis II, baron de Vaud, se décida à les faire valoir, et cette revendication fut une des causes de la querelle qui dégénéra en guerre ouverte entre lui et l'évêché. Un arbitrage conclu en 1316 ayant mis fin aux hostilités, on fit dépendre le règlement des difficultés concernant La Roche de la priorité des prestations d'hommage. Il fut reconnu que, dans le cas où Rodolphe fils de Willelme de La Roche eût rendu hommage du fief de La Roche à Louis de Savoie avant que Willelme l'ait vendu à Girard de Vuippens, la suzeraineté du fief doit revenir au baron Louis ; la moitié du prix de vente déjà payée à Willelme reviendra à Louis de Savoie et l'autre moitié à l'évêque, Pierre d'Oron. Par contre, s'il est reconnu que l'évêque a la priorité dans l'acquisition de ce fief, qu'il en reste propriétaire en tout droit ¹⁾. N'oublions pas qu'en ce moment Girard de Vuippens était évêque de Bâle et Pierre d'Oron évêque de Lausanne ; cependant Girard paraît avoir été impliqué dans ces tractations puisque l'année suivante, lorsqu'il rendit hommage au baron de Vaud, il déclara tenir en fief de lui le château et la ville de Vuippens, la maison forte de La Roche, les terres de Gumefens, Sorens et Sâles, selon la reconnaissance faite autrefois par son père Ulric, en faveur du comte Pierre de Savoie ²⁾.

En 1320, Jean fils de feu Willelme, coseigneur de La Roche, céda à son frère Rodolphe sa moitié de la grande tour située dans la partie inférieure du château, du côté du midi, il reçut en échange diverses pièces de terre. Différents arrangements furent conclus à cette occasion :

¹⁾ Mém. Doc. soc. hist. Suisse rom., VII, 96.

²⁾ Wurstenberger, Peter II, IV, 528.

si Jean veut construire aux environs de la tour, il doit s'en éloigner d'au moins vingt-huit pieds ; l'accès de son habitation se fera par le pont de bois qui lui appartient, situé au nord ; s'il se décidait à vendre sa maison située dans la partie supérieure du château, devant la grande tour, son frère Rodolphe et ses héritiers devront être préférés, et ils pourront l'acquérir à un prix de faveur ¹⁾).

L'année 1321 nous fait assister à une scène sangninaire comme on en rencontre souvent au moyen âge. Conon de La Roche avait été tué par des Bernois « per quosdam de Berno » ; après un certain temps, les frères du défunt se réconcilièrent avec les bourgeois de cette ville et, assistés de leur parenté, ils promirent de ne pas tirer vengeance de ce meurtre ²⁾).

Nous entrons dans une phase qui se retrouve fatalement dans les annales des familles féodales : les sires de La Roche ont emprunté de fortes sommes, ils ploient sous la charge de leurs dettes. Jusqu'ici leur position envers l'évêque de Lausanne avait été celle du vassal envers son suzerain, mais maintenant ils vendent au prélat le domaine utile qui fut réuni au domaine direct ; en droit féodal cette opération s'appelle la consolidation. Le 29 novembre 1349, Anthonia, veuve de Rodolphe de La Roche, agissant tant en son nom qu'en celui de ses enfants, céda à François de Montfaucon, le château, la tour, les fortifications et toute leur part de la seigneurie de La Roche. Les chevaliers Jean et Nicolas de Blonay étaient devenus propriétaires de la partie de la seigneurie qui avait appartenu à Henri de La Roche ; le

¹⁾ Archiv. cant., fonds Bulle, n° 16.

²⁾ Fontes Berne, V, 241.

11 février 1357, ils vendent ces possessions à l'évêque Aymon de Cossonay, pour le prix de 1700 florins ¹⁾).

Déchus de leur ancien lustre, les de La Roche se fixèrent à Bienne, où Jean paraît s'être voué aux pratiques des chevaliers pillards. Un de ses fils, Borcard, obtint du comte de Nidau un petit fief à Walperswyl et l'autre, Conon, était curé de Bargaen et doyen de Könitz en 1363 ²⁾). La famille de La Roche s'éteignit vers cette époque.

Le château suivit les destinées de ses anciens maîtres ; délaissé et abandonné, en raison de sa position peu accessible, ses deux tours subsistaient encore en 1518, mais les corps de logis étaient en ruines ³⁾).

Nous ne suivrons pas les évêques de Lausanne comme seigneurs temporels de La Roche ; leur administration fut bienfaisante pour la contrée ; ils accordèrent d'amples franchises à ses habitants. Combourgeois de Fribourg, les gens de La Roche firent cause commune avec les Confédérés, et ils combattirent avec eux à Grandson et à Morat. Lors de l'invasion du Pays de Vaud et du partage des domaines de l'évêque, La Roche échut à Fribourg, il fit partie du bailliage de Bulle jusqu'en 1798, de la préfecture de Corbières à partir de 1803, et de celle de la Gruyère dès 1848.

Les armes de la maison de La Roche ne figurent pas dans l'armorial fribourgeois, mais elles nous sont conservées par plusieurs sceaux des archives cantonales de Berne et de Fribourg. L'écu contient une fasce abaissée, surmontée d'un mont à six coupeaux ; une variante présente : une fasce abaissée accompagnée en pointe

¹⁾ Archiv. cant., fonds Bulle, nos 2, 5.

²⁾ Fontes Berne, VIII, 102, 330, 463, etc.

³⁾ Archiv. cant., Grosse Bulle, no 42.

d'une rose et en chef d'un mont à six coupeaux. Le tableau des bienfaiteurs de Hauterive, peint vers la fin du XVIII^{me} siècle, donne : d'or à un mont à six coupeaux de sinople, accompagné en pointe de deux torches, flammées, au naturel, passées en sautoir. Je doute que cette dernière variante, qui est aussi mentionnée dans l'ancien répertoire des actes de Hauterive, soit exacte.

MAX DE DIESBACH.

Les femmes.

- Mais, monsieur, comment pouvez-vous raconter des horreurs pareilles sur le compte de ma meilleure amie, hontez-vous !
— Ce n'est rien encore, vous n'avez pas entendu le plus piquant.
— Ah ! racontez donc !
-

Devant le juge.

Le juge. — Et bin, vo j'ei robâ ouna gouna et cha piti caïons à Djan à Perroton ?

L'accusé. — Na, moncheu le préjident, n'é prei tié la gouna.

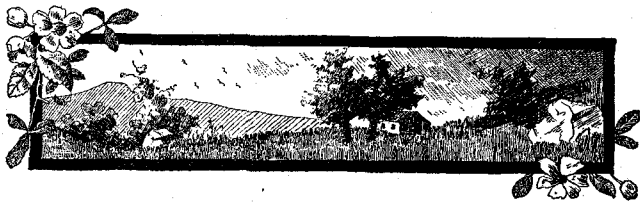
Le juge. — Ma l'ian trovâ lé piti vers vo.

L'accusé. — Perdii, n'é pâ pu lè j'impatschi de corre apri lou mâre.

Différence entre maîtres et domestiques.

La dame. — Qu'est-ce que je vois ! vous avez achetè exactement le même chapeau que moi ! Il n'y a donc plus de différence entre les maîtres et les domestiques ?

La servante. — Oh que si, madame, mon chapeau est payé.



CHANSON PENDANT L'averse

Goutte à goutte, la pluie à ma fenêtre tinte,
Clapotis continu, triste comme une plainte,

Des nuages, d'un noir cuivré,
Flottent dans les cieux gris, moroses ;
Les lilas ont un air navré
Et languissantes sont les roses.
Combien de pétales tremblants
S'envolent au vent qui les cueille !
On dirait des papillons blancs :
C'est l'acacia qui s'effeuille.
L'averse assaille le bouleau,
Avec un fracas de mitraille ;
Là-bas, le long de la muraille,
Les saxifrages sont sous l'eau.

Goutte à goutte, la pluie à ma fenêtre tinte,
Clapotis continu, triste comme une plainte.

Tout est morne, assombri.... Soudain,
Un rayon furtif étincelle
Et fait resplendir le jardin,

Qui, boueux et trempé, ruisselle.
Oui, le soleil paraît ! Vraiment,
La métamorphose est complète,
Chaque fleur a son diamant,
Chaque brin d'herbe a sa paillette ;
Irisé comme un arc-en-ciel
Et constellé de pierreries,
Jardin de songes, de féeries,
Dans sa gloire il semble irréel.

Goutte à goutte, la pluie à ma fenêtre tinte,
Mais d'azur, et de pourpre, et d'or, la vitre est teinte.

Elle pleure et rit à la fois,
La jeune verdure mouillée,
Et, l'été reprenant ses droits,
La voilà tout ensoleillée.
.....Chagrins d'amoureux sont ainsi,
Excessifs dans leur violence,
Pareils à l'averse, eux aussi
Passent plus vite qu'on ne pense,
Tout a sombré, tout est perdu,
Le cœur est en deuil, en détresse....
Consolant comme une caresse,
Un rayon brille, inattendu.

Goutte à goutte, la pluie à ma fenêtre tinte,
Mais d'azur, et de pourpre, et d'or, la vitre est teinte.

L'Espoir est le soleil du cœur ;
Le ciel, bienveillant, nous l'envoie,
Certain de son charme vainqueur.

Il ramène, en effet, la joie ;
Le sourire vient à son tour
Et, grâce au mirage, on oublie
Les blessures que fit l'amour,
Le chagrin, la mélancolie.
.....On pleure et l'on rit à la fois,
Mais la peine s'en est allée ;
Ce n'était qu'une giboulée,
Et l'Espoir a repris ses droits !

E. VICARINO.

Réd. — La charmante poésie qu'on vient de lire a obtenu le premier prix au concours du Caveau Lyonnais en 1903. Nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations à notre aimable collaboratrice et de lui dire combien nous lui sommes reconnaissant de nous avoir communiqué pour les *Étrennes* cette jolie blquette.



La pêche à la ligne.

(MONOLOGUE)

On ne sait pas pêcher à la ligne. Vous voyez des milliers d'imbéciles le long des berges et jamais un poisson. Pourquoi ? Parce que personne ne s'est donné la peine d'étudier sérieusement la question. C'est une lacune. Tentons de la combler.

Une longue et consciencieuse observation des choses de la nature nous permet d'affirmer que le poisson... se tient habituellement dans l'eau. Cette coutume semble remonter à la plus haute antiquité, et c'est à la combattre que le pêcheur consacre toute son intelligence.

Dans ce but, il emploie une canne au bout de laquelle pend, généralement, un fil, terminé par un crochet qu'on appelle hameçon. Les grammairiens discutent pour savoir si l'*h* de ce hameçon doit être aspiré. Nous sommes d'avis qu'il doit l'être au moins par les poissons.

Le hameçon sert, ordinairement, d'asile à un ver — ce qui fait dire que l'asticot vit au crochet du pêcheur à la ligne. Ce qui paraît certain, c'est que le poisson aime les vers ; à peine en a-t-il trouvé un qu'il se met à chercher la rime.

Feu Orphée captivait de la sorte, avec de simples vers, mis en musique, les animaux les plus considérables. Cet usage est complètement abandonné pour ce qui concerne les lions et autres bêtes féroces ; il a même beaucoup perdu de son efficacité sur le poisson. Cela tient à ce que celui-ci devient chaque jour plus malin, tandis que le pêcheur reste toujours aussi bête.

Cependant, les statistiques tendent à établir que le poisson meurt jeune et finit, généralement, ses jours dans une poêle à frire. Il est permis d'attribuer cet état de choses au suicide. Quand un goujon est las de l'existence, il se passe un asticot au travers du corps ; — c'est parmi ces désespérés que se recrutent la plupart de nos fritures.

On cite néanmoins, comme cas de longévité, les carpes de Fontainebleau, qui sont plusieurs fois centenaires. Pour honorer leur vieillesse, on leur a passé des anneaux dans le nez ; c'est ainsi que les poissons, auxquels l'usage des statues est étranger, célèbrent leurs illustrations nationales. Il est honteux de penser qu'on n'en a jamais fait autant pour Chevreul, Lesseps et Victor Hugo !

Quelques naturalistes, parmi lesquels Buffon, ont remarqué que

le poisson est muet. Ce silence est l'objet d'une foule de commentaires. Pour l'expliquer, il convient d'observer que le plongeon est peu favorable à l'exercice de la parole et que les causeurs les plus brillants s'abstiennent de prendre part à la conversation lorsqu'ils ont la tête sous l'eau.

Passons, maintenant, à la pratique.

Chaque espèce de poisson exige des soins particuliers.

Ainsi, l'ablette ne se pêche pas de la même façon que le requin ; l'ablette mord au ver de vase et le requin à la cuisse d'homme. Munissez-vous en conséquence.

La pêche au gardon est des plus simples. Vous jetez votre ligne en disant :

— Gardon, s'il vous plaît !

Il tire. Et vous n'avez plus qu'à le diriger, avec précaution, vers une poêle à frire.

L'anguille se plaît dans les vases, pourvu qu'il n'y ait point un œil au fond.

La truite exige des ménagements... Ne faites pas aux truites ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.

Pour le goujon, servez-vous d'un de ces vieux roqueforts avancés dont parlait le renard de la fable.

— Il y a trop de vers, dit-il ; c'est bon pour les goujons.

La lamproie est un poisson délicat, tandis que l'ombre-chevalier... d'industrie est noté pour son indécatesse.

Ne faites donc jamais la faute de lâcher la lamproie pour l'ombre.

Le juène ou meunier est sujet à des somnolences dans les remous, ce qui a donné lieu au refrain populaire :

Meunier, tu dors,
Tra la la la la laire (*bis*).

La sardine reste dans l'huile, le hareng sort.

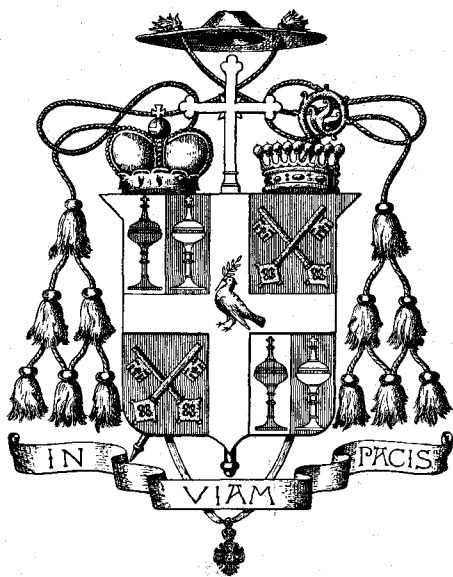
Le mulot est connu pour son obstination. Et quant à la perche, elle réussit assez bien les imitations de Sarah Bernhardt...

GROSCLAUDE.

(*Bulletin suisse de pêche et de pisciculture.*)

Fleurs de style.

La dent du temps qui sèche toutes les larmes laissera de nouveau l'herbe croître sur cette blessure saignante.



LES ARMES DE MONSEIGNEUR DERUAZ

Evêque de Lausanne et Genève

Les lecteurs des *Etrennes fribourgeoises*, qui ont eu entre les mains des pièces émanant de la chancellerie de l'évêché, se sont souvent demandé quelle était la signification exacte des armoiries dont ces pièces sont timbrées. C'est ce que nous allons leur expliquer.

M. Fréd.-Th. Dubois, membre du comité de la *Société suisse d'Héraldique*, a bien voulu faire pour les *Etrennes fribourgeoises* ce résumé du travail qu'il a lu à cette Société dans sa séance annuelle du 9 juillet 1904, à Sion, travail publié dans les *Archives héraldiques suisses*.

En langage héraldique ces armes se lisent ainsi : *écartelé au 1 et 4 parti d'argent et de gueules à deux ciboires de l'un à l'autre et au 2 et 3 de gueules à deux clefs passées en sautoir d'or, à la croix d'argent brochant sur le tout et chargée d'une colombe au naturel portant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

Les armes des quartiers 1 et 4 sont celles de l'évêché de *Lausanne* : *parti d'argent et de gueule à deux ciboires de l'un à l'autre*, c'est-à-dire en langage ordinaire que l'écu est partagé dans le sens de la hauteur en deux parties égales, la première de couleur blanche, la seconde de couleur rouge, que dans le champ blanc se trouve un ciboire rouge et dans le champ rouge un ciboire blanc.

De toute ancienneté le blanc et le rouge ont été les couleurs de l'évêché et aussi celles des deux plus anciennes abbayes du diocèse : *Payerne* et *Romainmotier*. Nous les retrouvons de même dans les armes des différentes localités des anciennes terres de l'évêque : *Lausanne* (la *Cité*), *Lutry*, *Villettes*, *Lucens*, *St-Saphorin*, *Bulle*, etc.

Les armes des quartiers 2 et 3 sont celles de l'évêché de *Genève* : *de gueules à deux clefs d'or passées en sautoir*, c'est-à-dire, en langage ordinaire, que le champ est rouge avec deux clefs jaunes posées transversalement l'une sur l'autre. Ces deux clefs sont les attributs de saint Pierre qui était le patron du diocèse de Genève et de son antique cathédrale. Les armes de la ville et du canton de Genève sont une combinaison des armes de l'empire (Genève était une ville impériale) et de l'évêché : *parti au 1 d'or à la demi-aigle impériale de sable à deux têtes (une seule visible) mouvant du trait du parti, couronnée, becquée, languée, membrée et armée de gueules, au 2 de gueules à la clef d'or en pal contournée, son penneton en chef.*

Lorsque la Réforme fut introduite à Genève, en 1535, l'évêque quitta cette ville et dès 1568 ses successeurs fixé-

rent leur résidence à Annecy où ils restèrent, tout en gardant leur titre d'évêque de Genève, jusqu'en 1801, à l'époque du Concordat. A ce moment, les anciens diocèses de Chambéry, Genève, Maurienne, Tarentaise et une partie de celui de Belley formèrent le diocèse unique de Chambéry et Genève.

Après l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, en 1815, et l'accroissement de territoire qu'il reçut, des démarches furent faites par cet Etat pour obtenir que les paroisses suisses fussent rattachées à un diocèse suisse.

Par le bref du 20 septembre 1819, le pape Pie VII réunit les paroisses du canton de Genève au diocèse de Lausanne, ainsi que la partie vaudoise de l'ancien diocèse de Genève, qui s'étendait jusqu'à l'Aubonne, et qui avait été administrée jusqu'alors, en vertu d'une délégation apostolique, par l'archevêque de Chambéry.

Le titre d'évêque de Genève était depuis près de deux ans comme en suspens; il n'était plus porté par l'évêque de Chambéry, et l'évêque de Lausanne ne signait ses mandements que comme évêque de ce diocèse.

Les magistrats de Genève firent solliciter à Rome, par M. de Niebhur, ambassadeur de la Prusse au congrès de Vienne, pour que ce dernier évêque put y adjoindre celui de Genève. Le pape fit droit à cette demande et accorda, par un bref du 20 janvier 1821, à Mgr Pierre-Tobie Yenny le titre d'évêque de Lausanne et Genève. Dès lors, les armes de ces deux évêchés se portent toujours écartelées.

Dès le XVII^{me} siècle, les évêques de Lausanne ont généralement écartelé les armes de leur famille avec celles de l'évêché en plaçant ces dernières aux quartiers 1 et 4.

Comme nous l'avons dit plus haut, depuis 1821, ils ont toujours écartelé les armes des deux évêchés et ont

alors placé *en abîme*, c'est-à-dire au centre de l'écu sur le point d'intersection de l'écartelure, les armes de leur famille.

Lorsque Monseigneur Deruaz fut appelé à monter sur le siège épiscopal de Lausanne et Genève, au lieu de choisir des armes personnelles, à défaut d'armes de famille, il imagina une combinaison spéciale qui devait symboliser la belle et noble devise qu'il s'était choisie : *In viam pacis* : tout par les voies de la paix. Il sépara les quatre quartiers par une *croix pleine d'argent*, c'est-à-dire touchant les bords de l'écu, et au centre de la croix il plaça une *colombe au naturel portant en son bec un rameau d'olivier de sinople*, c'est-à-dire vert. La colombe apporte l'olivier de la paix, et elle l'apporte en Jésus-Christ que la croix rappelle et symbolise.

L'écu est surmonté du chapeau épiscopal de *sinople*, signe distinctif de cette dignité, dont les cordons forment de gracieux entrelacs, entourant l'écu, et se terminant par plusieurs rangées de glands ou *houppes*. C'est à ces houppes que se reconnaît le grade que le dignitaire occupe dans la hiérarchie de l'Eglise : le cardinal porte un chapeau rouge dont les cordons se terminent par cinq houppes, l'archevêque un chapeau vert avec quatre houppes, l'évêque également un chapeau vert avec trois houppes et le protonotaire apostolique un chapeau noir avec deux houppes. Derrière l'écu est posé la croix épiscopale et la crosse dont la volute est tournée en dehors pour symboliser la juridiction de l'évêque au for externe en opposition aux abbés crossés dont la volute est tournée vers l'intérieur pour montrer qu'ils ne doivent s'occuper que des choses de leurs abbayes.

L'écu est aussi timbré de deux couronnes : la couronne de prince du St-Empire et la couronne comtale. Avant la conquête du Pays de Vaud par les Bernois et les

Fribourgeois en 1536, les terres de l'évêché et du chapitre de Lausanne formaient dans le pays romand comme un petit Etat dans l'Etat, dont l'évêque était souverain temporel ; celui-ci se trouvait de ce fait prince ou grand feudataire de l'empereur, de qui il tenait les droits régaliens. Les évêques de Lausanne avaient leur siège aux diètes de l'Empire et, depuis l'année 1125, ils sont toujours qualifiés de princes du St-Empire. Dans les diplômes des XIII^{me} et XIV^{me} siècles, ils sont toujours appelés par les empereurs : *princeps noster*. Dès lors, ils ont toujours gardé et porté ce titre.

Les évêques de Lausanne portaient aussi le titre de *comte de Vaud*. En 1011, Rodolphe III, roi de la Bourgogne Transjurane, avait donné le comté de Vaud à l'évêque Henri. L'acte de donation n'indique pas l'étendue du comté et il ne semble pas avoir reçu une exécution complète et immédiate, ou paraît être resté sans effet relativement aux terres qui ne faisaient pas partie des domaines de l'église de Lausanne. Ce titre n'a été porté par les évêques de Lausanne que depuis le XV^{me} siècle et avait été transformé en celui de comte de Lausanne. Sur les documents, vitraux. etc., le nom de l'évêque est toujours suivi de : *episcopus et comes Lausannensis*.

Il est intéressant de conserver ainsi par ces deux couronnes le souvenir historique des titres féodaux dont ce siège épiscopal était anciennement pourvu.

Au-dessous de l'écu de Mgr Deruaz est suspendue la croix de Commandeur de l'ordre de François-Joseph. A la nouvelle de l'assassinat de l'impératrice Elisabeth d'Autriche à Genève, le samedi 10 septembre 1898, Mgr Deruaz s'était empressé d'aller auprès de l'entourage de la princesse et de l'empereur leur exprimer sa sympathie et leur apporter les consolations de l'Eglise.

Pour lui témoigner sa gratitude, l'empereur d'Autriche lui conféra, le 4 novembre 1898, selon décision du 31 octobre 1898, le titre de Commandeur de l'ordre de François-Joseph.

L'écu est soutenu par un philactère ou banderolle portant la devise de Mgr Deruaz : *In viam pacis*.

Avant d'être appelé au siège épiscopal, Mgr Deruaz avait reçu, le 13 août 1878, de l'antique et royale abbaye de St-Maurice, le titre de *chanoine honoraire* et, le 22 septembre 1888, il avait été nommé *doyen du décanat de St-Amédée* ou de Lausanne.

Le 20 juillet 1902, le Pape Léon XIII l'éleva à la dignité de *Prélat assistant au Trône pontifical*.

La composition du dessin qui orne ces pages est l'œuvre d'un héraldiste distingué, M. Théodore Cornaz, à Lausanne.

FRED.-TH. DUBOIS.

Malices de Pandores.

Ces deux jolies anecdotes sont d'hier, mais elles ont déjà fait le tour des journaux :

L'autre jour, un gendarme de Pont-de-l'Arche eut à déménager. Tout arrive. Il eut recours aux bons offices d'un ami qui avait un auto. L'ami, généreusement, le mit à son service, et quand l'opération fut finie, le bon gendarme octroya généreusement à son ami... une contravention pour défaut de plaque à sa voiture.

C'est bien ; mais voici qui est mieux. C'est toujours aux environs de Pont-de-l'Arche que la scène se passe.

Un certain M. Ménager, de Rouen, suivait la route en auto. Il y trouve un bon gendarme qui chemine péniblement à pied. Pris de commisération, il l'invite à monter dans la voiture, et, comme à tout hôte qu'on respecte, il lui fit faire un peu de vitesse.

Le bon gendarme se laisse aller, béat et satisfait.

— Et à combien marchons-nous ? demande-t-il à son conducteur.

— A soixante...

— Eh bien cela ne va pas mal...

Et huit jours après, M. Ménager était condamné pour excès de vitesse devant le juge de paix de Pont-de-l'Arche. Unique témoin à charge : le gendarme transporté qui avait paisiblement dressé contravention.

LES ÉPAVES

Nous trouvons sous ce titre, dans le journal des *Débats*, le curieux article que voici sur le service des effets perdus à Paris.

On désigne sous le nom d'« épaves », en style de préfecture de police, tous les objets perdus et recueillis sur la voie publique. Le terme même de voie publique comporte, en langage administratif, une extension qu'il est utile de préciser. Il comprend, non seulement les places, rues, quais et boulevards, mais tous les endroits clos où l'on peut pénétrer anonymement, les voitures, les théâtres, les églises, les gares de chemins de fer, les grands magasins de nouveautés, etc. Dans tous ces lieux, les objets égarés trouvés par des tiers doivent être remis soit aux commissariats des quartiers, qui les transmettent à la préfecture, soit directement à la préfecture de police elle-même. C'est là qu'ils sont centralisés, numérotés, catalogués dans des conditions que nous allons faire connaître.

Disons tout de suite que les épaves des voitures, fiacres, omnibus ou tramways forment une catégorie si nombreuse, qu'elles constituent un service spécial, séparé, par une bizarrerie d'organisation peu explicable, du service de la voie publique. Toutefois, le fonctionnement étant le même, nous ne nous arrêterons pas à cette division artificielle.

Suivons plutôt l'itinéraire d'une épave, depuis le moment où elle est recueillie, jusqu'à l'instant où elle est, suivant les cas, restituée à son légitime propriétaire, attribuée à l'« inventeur » (la personne qui a trouvé l'objet), ou abandonnée à l'administration des Domaines et vendue par celle-ci au profit de l'Etat.

Quand un commissaire de police reçoit un objet trouvé sur la voie publique, il établit immédiatement une fiche contenant le signalement de l'objet, le nom de la personne qui le lui a apporté, l'indication du point précis où a été faite la trouvaille, puis il attend trois ou quatre jours afin de voir si aucune réclamation ne se produit qui permette une restitution directe. Passé ce délai, l'objet est mis sous scellés et part, avec une fiche, pour la préfecture. Là, il est pourvu d'un numéro et d'une date d'inscription et bulletiné, c'est-à-dire qu'on dresse, avec indication de la nature, une nouvelle fiche qui va prendre place parmi les cartons de même catégorie, dans un classeur spécial. De leur côté, les lettres de réclamations sont également bulletinées, et, chaque fois qu'il en arrive une, on regarde, au classeur des signalements, si l'on est en possession d'un objet répondant à la lettre. Par contre, chaque fois qu'un objet est bulletiné, on consulte le classeur des lettres pour voir s'il n'a pas été déjà réclamé. Ce double contrôle, très simple, permet d'éviter toute erreur et est d'une nécessité absolue, car presque jamais les réclamations et les dépôts ne se produisent simultanément. Cela explique pourquoi l'administration n'admet aucune réclamation verbale et supplie le public d'attendre chez lui les réponses, au lieu de venir, comme il s'obstine à le faire, encombrer inutilement ses guichets.

Dès leur arrivée à la préfecture, les trouvailles sont divisées en deux catégories : les objets de caisse comprenant les porte-monnaie garnis d'une somme supérieure à un franc, l'argent trouvé à découvert dans la rue, les actions, obligations, titres de rente, coupons, etc., et les objets divers dont la nomenclature dépasse comme variété tout ce qui se pourrait imaginer. Les objets de caisse sont conservés quinze jours au quatrième bureau,

puis sont versés à la caisse centrale de la préfecture. Les objets divers sont également conservés quinze jours, puis envoyés dans les grands magasins du quai des Orfèvres, 36, où ils s'empilent sur d'interminables rayons, comme dans l'arrière-boutique de quelque brocanteur monstre.

Et, d'abord, un peu de statistique pour commencer. Sait-on, non pas ce qui se perd, bien entendu, mais ce qui se restitue à Paris, mensuellement, d'argent ou de bijoux égarés ? Prenons un mois au hasard, celui de janvier 1891. On a, dans ce mois, envoyé à la préfecture :

38 montres, dont 16 en or et 22 en argent.

10 médaillons, dont 9 en or.

19 bagues ou alliances, dont 18 en or.

8 boucles d'oreilles, toutes en or.

33 bracelets, dont 17 en or.

25 broches, dont 20 en or.

205 porte-monnaie contenant une somme totale de 4446 fr. 60 c., et, enfin, 1118 fr. 35 c. d'argent à découvert, parmi lesquels six billets de banque.

Si l'on évalue les montres à 50 fr. pièce, et les autres bijoux à 20 fr. l'un dans l'autre, ce qui est un minimum, on voit que l'honnêteté publique restitue par mois en chiffres ronds pour 9644 fr. et par an pour 115,728 fr. d'argent perdu. Il serait intéressant de rapprocher de ces chiffres le montant total des sommes égarées pour pouvoir aussi faire le budget de l'indélicatesse. Malheureusement, c'est là une statistique impossible à faire exactement. Toutefois, on peut l'apprécier approximativement, en sachant qu'en l'année 1890 le service de la voie publique a reçu 12563 déclarations de pertes, sur lesquelles 2000 environ ont pu être suivies de restitution. C'est donc, *grosso modo*, un peu moins d'un sixième de solu-

tions favorables, et il est possible de conclure que, à Paris, sur six personnes trouvant de l'argent ou des bijoux dans la rue, il y en a une qui les rend et cinq qui les mettent tranquillement dans leur poche.

Est-ce cette faible proportion qui détermine tant de gens à renoncer à toute recherche des objets perdus ? Toujours est-il qu'en cette même année 1890 le bureau de la voie publique a reçu 18,894 dépôts, et, comme il n'a pu en rendre que 2000, il lui en est resté 16,894 qui n'ont été le sujet d'aucune réclamation. Comment expliquer ce fait bien bizarre à première vue ? Par divers motifs.

D'abord, beaucoup de personnes s'imaginent avoir été volées, et non avoir perdu. Elles se disent donc que toute revendication serait inutile. D'autres évaluent la valeur minime de la perte et le prix du temps à dépenser pour une vague chance de récupération ; elles passent outre. D'autres, enfin, ayant oublié leur portemonnaie ou leur montre dans un endroit suspect, aiment mieux y renoncer qu'être obligées à une preuve d'identité.

Bien entendu, les objets de caisse, quoique réclamés dans la proportion d'un sixième seulement, ne sont pas perdus pour tout le monde. Au bout d'un an et d'un jour, ils sont remis aux inventeurs, qui en ont la garde deux années encore, délai après lequel ils en deviennent légitimes possesseurs. Ainsi l'a voulu l'article 2279 du code civil qui dit : « Le perdant d'une chose peut la revendiquer pendant trois ans, à partir du jour de la perte. » En réalité, l'administration devrait donc conserver la garde des épaves pendant trente-six mois ; mais comme, dans l'espèce, il est très rare que des revendications se produisent, passé le délai d'un an, elle a pris le sage parti, autant pour diminuer l'encombrement que

pour encourager l'honnêteté, de se dessaisir, au bout de trois cent soixante-six jours, en prévenant les inventeurs des dispositions de la loi.

Quand un objet de caisse est restitué sur réclamation, la remise se fait contre émargement accompagné d'un timbre de quittance. Sur le registre spécial établi à cet effet, une colonne est réservée pour l'inscription du montant de la récompense que l'intéressé attribue à l'inventeur. Voici le chiffre de ces libéralités appliquées à la restitution de tous les objets (caisse ou divers), exclusion faite des parapluies :

Janvier, 645 fr. 75 c. ; février, 502 fr. 45 c. ; mars, 709 fr. 10 c. ; avril, 1134 fr. 10 c. ; mai, 817 fr.

C'est une moyenne mensuelle de 761 fr. pour le budget de la reconnaissance. On voit qu'elle ne se ruine pas.

J'ai eu la curiosité de savoir quelle était la plus forte récompense qui ait été attribuée depuis longtemps, pour fait de probité, par l'intermédiaire de la préfecture de police. C'est une somme de 2000 fr. donnée à un cocher de l'Urbaine par la Banque de France. Voici l'histoire qui n'est pas bien vieille, car elle remonte exactement à un an :

Un garçon de la Banque rentrait au mois de juin dernier à son administration après avoir fait ses encaissements de la journée. Il était porteur d'une sacoche lourdement chargée et d'un petit sac crasseux en toile verte contenant 200,000 fr. en billets. Pour arriver en temps utile, il prit une voiture couverte sans s'inquiéter du numéro, et, voulant vérifier quelque chose dans sa sacoche, posa momentanément le petit sac dans le renforcement ménagé sous le siège du cocher pour allonger les jambes. Il y avait sur la tablette des vieux journaux oubliés là par de précédents voyageurs. Sa vérification

faite, l'employé, croyant avoir glissé son petit sac dans sa poche de portefeuille, comme il le faisait toujours, ne s'en inquiéta nullement. Arrivé à destination, devant le guichet du caissier, il met la main à sa tunique, pousse un cri rauque et s'élançe comme un fou dans la rue. Le fiacre n'y était plus, personne ne l'avait remarqué, le garçon n'avait pas le numéro et aurait été incapable de désigner la compagnie. Son cas était grave et sa justification bien problématique. Pourtant, le fiacre cahin-caha avait repris son petit bonhomme de chemin. Il pleuvait, et le cocher placide n'avait que l'embarras du choix pour les clients. Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept !.... il en chargea sept de quatre heures du soir à minuit, gens pressés ou flaneurs, bien ou mal mis. L'un d'eux en descendant lui dit : « On a laissé quelque chose sur la tablette, une espèce de sac. » Il répondit : « Je sais ce que c'est. C'est des vieux papiers. » Entre minuit et une heure du matin, les clients devenant rares, il rejoignit le dépôt. Tandis qu'il dételait, le chef lui demanda : « On n'a rien oublié dans votre voiture ? — Peut-être bien quelque saleté comme toujours. Je vas vider. Voilà deux bouts de cigare, un prospectus du Louvre, un *Petit Journal*.... ah ! et des paperasses dans un chiffon vert.... » Inutile de dire que la Banque, pendant la soirée, avait téléphoné à tous les dépôts, en donnant le signalement du fameux sac. Le chef de dépôt le reconnut du premier coup d'œil. « Savez-vous ce qu'il y a dans ce chiffon vert ? — Non ! — Eh bien, il y a 200,000 francs en billets de banque. »

Le malheureux cocher fut tellement abasourdi, qu'il devint tout pâle, et que ses jambes se déroberent sous lui. Il les retrouva pourtant, quelques jours après, pour aller toucher à la préfecture les 2000 francs de récompense que la Banque lui attribuait.

On parlera longtemps aux stations et dans les estaminets des « cochers fidèles », du cas du confrère de l'Urbaine. Il est vrai que ces aubaines sont rares, plus rares que les découvertes de couverts d'argent par les chiffonniers sous les tas de feuilles d'artichauts.

Ces anecdotes d'argent perdu et restitué sont quelquefois bien bizarres. J'en citerai encore une en terminant, tellement invraisemblable, que je n'y aurais certainement pas ajouté foi, si les moindres détails n'en étaient consignés dans des procès-verbaux de police qui en attestent indiscutablement l'authenticité.

Croyez-vous qu'il soit possible de nos jours qu'un employé d'administration n'ait jamais vu de billets de banque et puisse les confondre avec une image commerciale ou une coupure de la Sainte-Farce ? Tel était pourtant le cas d'un homme d'équipe du chemin de fer de Sceaux qui, dernièrement, sur les marches de la gare, ramassa quatre billets de 100 fr. pliés en quatre et les glissa dans sa poche en disant : « Tiens, il y a de bonnes femmes dessus ; je donnerai cela à mon gosse, ce soir. » Un instant après, pris d'un de ces besoins qu'on qualifie généralement de « pressants », l'homme d'équipe se rendit aux cabinets publics de la gare, et, au risque de faire mentir le mot célèbre de Vespasien, utilisa une des vignettes. Grâce à cette parcimonie relative, il put, le soir, remplir une partie de son programme et donner à son petit garçon trois belles images. Le bambin apporte le cadeau à l'école de son quartier, et pendant la leçon d'arithmétique s'apprêtait à découper les bonnes femmes quand l'instituteur l'aperçut : « D'où tenez-vous ces billets ? — C'est papa qui me les a donnés. — Pour quoi faire ? — Pour m'amuser. — C'est bien ! je les prends, nous démêlerons cela tout à l'heure chez le commissaire. » Chez le commissaire, tout s'expliqua. Les 400 fr. appar-

tenaient à une brave marchère qui les avait perdus le soir en prenant le train et les avait déjà réclamés au commissariat. Elle fut si joyeuse de rentrer en possession de son petit avoir que, sans verser d'inutiles larmes sur le sort du premier billet, elle en prit un second, le donna à l'homme d'équipe et lui dit en l'embrassant : « Tenez ! vieille bête, voici pour vous ; au moins vous saurez ce que c'est à l'avenir. »

Ainsi, comme dans les livres de morale en action, la vertu est quelquefois récompensée au bureau des épaves. Mais les libéralités ne rejaillissent jamais sur la série des braves employés dont l'ordre et la bonne volonté sont cependant bien pour quelque chose dans l'issue des restitutions. De mémoire de commis on n'a jamais pensé à eux. Si, pourtant, je me trompe. L'an dernier, une dame ayant trouvé dans les grands magasins du Louvre un paquet oublié composé de six babas, trois éclairs et un chou à la crème, les envoya à la préfecture. Chez certaines gens, l'honnêteté ne connaît plus de bornes.

Les chefs, jugeant que la vente par les domaines produirait peu et aurait lieu dans de mauvaises conditions, autorisèrent la dispersion du dépôt. Le quatrième bureau mangea le chou à la crème. C'est la seule douceur que lui ait procuré son métier.

Lapsus de journaux.

Nous lisons dans un *Journal de Payerne* l'étonnante constatation que voici :

« Sur un total de 9302 décès de personnes âgées de 20 ans et plus dans ces 18 villes, *la statistique* est la cause directe ou indirecte (concomitante) du décès dans 547 cas, soit 5,9 0/0. »

LES VOYAGES EN POSTE ¹⁾

avant les chemins de fer

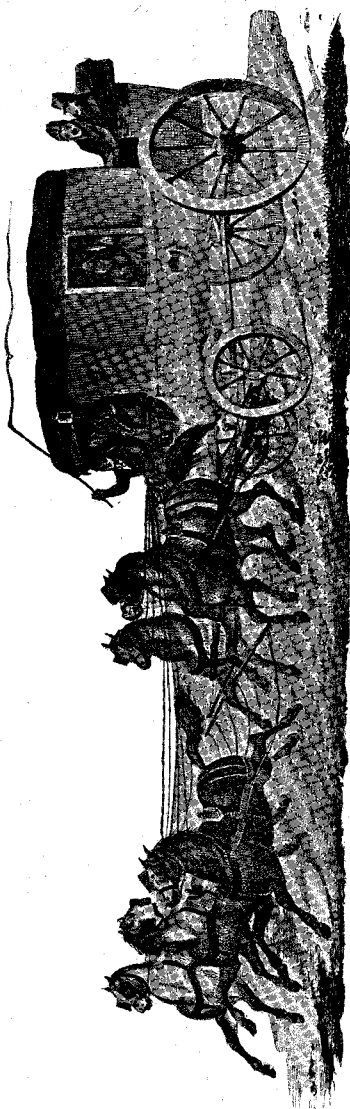
Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Six forts chevaux traînaient un coche !...

Si, il y a quelque soixante ans, quelqu'un s'était avisé de dire à un de nos aïeux, qu'en 1905, on pourrait se rendre de Fribourg à Lausanne en une heure et demie de temps ; s'il avait ajouté que dans l'espace d'une même journée on pourrait déjeuner à Genève, dîner à Berne et souper à St-Gall, l'homme ainsi interloqué aurait souri sans doute sceptiquement, taxant peut-être d'insensé celui qui lui aurait tenu de tels propos. Et cependant, pour nous, rien de plus simple, rien de plus naturel ; il nous est même difficile, presque impossible de nous représenter le monde dépourvu de ses voies de communication les plus rapides, privé de ses chemins de fer qui nous transportent avec une vertigineuse rapidité d'un endroit à un autre. Il nous semble que cet état de choses fait partie intégrante de ce grand système qui commande la terre et les astres, et la régularité des arrivées et des départs de nos chemins de fer, ne devrait, semble-t-il, souffrir aucun écart sans que le monde entier en ressentit les effets.

Il est un spectacle auquel nous aimons toujours nous attarder : assis au bord d'un talus au bas duquel court la voie, nous attendons volontiers quelques minutes pour assister au passage du train qu'a annoncé le coup de sifflet de la machine ou le cornet du garde-voie. Notre

¹⁾ Le mot poste est pris ici dans son acception primitive et signifie : établissement de chevaux et relais pour le transport des voyageurs.

DILIGENCE DES POSTES CANTONALES FRIBOURGOISES EN 1840



œil scruté, fouille l'horizon et aperçoit bientôt un point noir qui, quoique grandissant, paraît immobile. Ce point, presque imperceptible d'abord, apparaît bientôt et dans l'espace d'une seconde, le long des rails, glisse avec un bruit assourdissant et une vitesse effrayante, le train que nous avons à peine eu le temps de remarquer; il file déjà sur ses rubans d'acier luisant et disparaît derrière un accident de terrain, ou, s'engouffrant dans un tunnel, semble se perdre sous terre. Ce spectacle, auquel nous sommes habitués, nous laisse cependant toujours avec une sensation de crainte et de vertige, un certain sentiment d'admiration pour les progrès que la science a réalisés.

Représentons-nous maintenant notre pays et ceux qui nous entourent dépourvus de ces grandes gares où se heurtent journellement, par milliers, des quantités innombrables de voyageurs ; enlevons, pour un instant, toutes ces lignes ferrées qui, vues sur une carte ou un graphique, ressemblent à une immense toile d'araignée tendue sur toute l'Europe. Débarrassons-nous de tout ce qui appartient aux chemins de fer, de tout ce qui touche de près ou de loin à leur organisation, à leur administration et à leur fonctionnement, et reportons-nous alors à quelque cent ans en arrière.

Peut-être vous sera-t-il bien difficile, cher lecteur, de jeter ainsi dans le néant tout ce que le génie des hommes a produit de plus beau et de plus étonnant dans le domaine des communications et des transports. Evidemment, ce passé, si jeune encore (à peine une génération), fait triste figure, à côté de nos institutions modernes, néanmoins il rappelle une époque patriarcale assez curieuse pour nous et que nos grand'mères aiment encore à évoquer dans cette expression familière : « De notre temps !... » Nous essaierons de reconstituer ce passé et de rétablir en quelque sorte la situation qui était faite à nos pères avant l'installation des voies ferrées.

Il va de soi que l'industrie et le commerce actuels ne permettraient plus un retour aux temps passés : alors, les relations commerciales étaient excessivement lentes et n'atteignaient pas en importance le vingtième de ce qu'elles sont aujourd'hui ; cependant le besoin de communications rapides s'était fait sentir à toute époque et l'histoire des postes nous apprend que durant les périodes de paix, le problème des communications et des transports était sans cesse à l'ordre du jour.

Nous ne nous occuperons dans ce chapitre que du service spécial des voyageurs, laissant à une plume plus

compétente la publication de l'histoire des postes suisses au point de vue général du transport des lettres, paquets et valeurs, de leur tarification, ainsi que des traités qui ont été conclus avec les différentes entreprises de transport des siècles passés. Cependant le service des voyageurs est intimement lié au service des lettres et messageries ; c'est par le développement de ce dernier que prit naissance celui des voyageurs, en ce sens que le piéton fut remplacé par le messenger à cheval et plus tard celui-ci céda le pas à la voiture, dans laquelle on ménagea des places pour les voyageurs.

Le service public des voyageurs a existé de tout temps, Nous en trouvons une première mention dans l'Ancien Testament, sous le règne de Salomon ; les voitures utilisées servaient pour le transport des voyageurs et des messages (1015 av. J.-C.).

Plus tard, l'histoire nous dit que Cyrus, roi des Perses, fit installer dans son royaume un grand nombre de relais de poste, où des voitures, des chevaux et des hommes étaient à la disposition des voyageurs. L'organisation de ce service public était excellente et produisait d'heureux résultats, malgré les mesures draconiennes autorisant les gens de la poste de se saisir, même par la force, de tout cheval, mulet, voiture ou bateau qui pût être utile au service des postes et voyageurs (560 av. J.-C.).

Dans l'empire romain, sous le règne d'Auguste, apparaît aussi une sorte d'institution postale, mais elle avait plutôt un caractère privé que public et ne servait qu'au transport des messages de l'Etat, des personnages de la cour et d'autres personnes voyageant pour l'empereur (27 av. J.-C.). Ces institutions subsistèrent encore sous le règne des successeurs, mais avec la décadence romaine elles tombèrent et disparurent.

Sous Charlemagne, le service des voitures publiques reprit quelque essor, cependant très peu marquant. Ce n'est que sous Louis XI (1464) et surtout sous Louis XII (1506) que le service des voyageurs devint absolument public, car sous leurs prédécesseurs ces institutions d'Etat étaient l'objet d'une foule d'exceptions et de restrictions telles que ceux qui n'étaient ni seigneurs, ni attachés à la cour du roi ou favorisés spécialement, ne pouvaient en profiter. Louis XII, par contre, abolit ces exceptions et autorisa chaque particulier à utiliser les voitures publiques des postes royales ; c'est à dater de cette époque que nous voyons apparaître des horaires et se former une organisation de poste aux voyageurs.

Tous les pays de l'Europe s'occupèrent, dès le 14^{me} ou le 15^{me} siècle, plus ou moins sérieusement, de l'institution de postes et les relais de chevaux se multiplièrent bientôt sur toutes les grandes routes. Les rois et les empereurs favorisèrent les installations de relais de poste ; au début les uns procuraient même les voitures et les chevaux à leurs frais, d'autres aux frais de l'Etat. Plus tard, le service s'étant développé et menaçant de prendre une grande extension, les Etats qui possédaient sur leur territoire quelques installations de ce genre élaborèrent des lois spéciales, assez curieuses et souvent guère à l'avantage des voyageurs. Ayant remarqué dans cette institution nouvelle une source de revenus, l'Etat la plaça sous régie ; dans d'autres pays, les services des postes furent affermés à des maîtres de postes, à des entrepreneurs des postes ou à des intendants des postes. Ce fut le cas pour la plupart de nos cantons suisses où nous voyons apparaître tantôt la ferme, tantôt la régie.

En Suisse, l'institution de la poste aux chevaux n'apparaît que bien tard, comparativement aux pays qui nous entourent. Il est vrai que la configuration de notre sol

ne permettait pas alors (ainsi qu'en France, par exemple, où les routes longues et planes et assurément mieux entretenues que les nôtres, facilitaient les transports) une institution semblable ; cependant, plus tard, lorsque les cantons entretinrent leurs routes quelque peu plus convenablement, le service public des voyageurs prit aussi un sérieux développement.

C'est vers le milieu du 17^{me} siècle que nous voyons en Suisse circuler pour la première fois des voitures de poste. Les premiers véhicules portèrent le nom de « coche » : c'étaient de pesantes voitures, rarement suspendues, lourdement construites, attelées de 4 à 6 chevaux, marchant d'abord à une vitesse de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 km. et plus tard de 4 km. à l'heure, et pouvant transporter avec quelques gros colis de messagerie, 2 jusqu'à 4 voyageurs. Pour l'époque c'était un progrès, non à cause de la célérité, car ce n'était pas là une des qualités du coche, mais en raison de la régularité des arrivées et des départs. Dans ce temps-là, pas n'était besoin d'aller si vite ; ce que le public désirait surtout, c'était la sécurité et la régularité des courses. C'était un soulagement pour chaque expéditeur de savoir que l'entreprise des voitures était surveillée par l'Etat, et ces arrivées et départs à heures fixes leur fournissaient la quasi-certitude que leurs envois étaient bien parvenus à temps utile. Cette confiance dans ces services publics eut pour conséquence une augmentation rapide du trafic. Les coches auraient peut-être pu suffire pour le transport des colis et des paquets, mais les voyageurs se firent toujours plus nombreux. Il fallut nécessairement trouver un remède à la situation : ou multiplier les coches, ou y réserver un plus grand nombre de places, ou encore construire des voitures affectées uniquement au transport des voyageurs et de leurs bagages. On trouva la solution du problème

en copiant les pays voisins, notamment la France, et on créa des voitures spéciales dites « diligences » à cause de leur marche accélérée. Ces voitures, plus légères et mieux conditionnées que le coche, contenaient, selon leur grandeur, de 8 à 16 places. Elles étaient attelées de 4, 6 et 8 chevaux, et pouvaient être considérées comme le « nec plus ultra » de l'époque, malgré tous les désagrèments sans nombre qu'offraient alors les voyages en poste. D'abord, en ce temps-là, abstraction faite du plus ou moins de commodité des véhicules dont on se servait, il n'était pas toujours facile de se mettre en voyage. Chaque voyageur devait avoir un passeport fait en bonnes et dues formes sur papier timbré, grand format. Il débutait généralement par une phrase pompeuse, disant que tel ou tel personnage de mœurs irréprochables et de hautes qualités, avait obtenu l'autorisation d'entreprendre un voyage à N. N. Le but du voyage était toujours mentionné ; mais le plus curieux était le signalement indiqué dans tous ses détails : taille ; physionomie des pieds à la tête ; couleur des cheveux, de la barbe, des sourcils, des yeux ; strabisme ; nombre de verrues, etc., ainsi que tout autre signe particulier susceptible de faire immédiatement reconnaître le voyageur. L'obtention de ce passeport dépendait beaucoup de la bonne volonté des autorités locales qui ne se faisaient aucun scrupule d'en refuser la délivrance à ceux qui ne leur plaisaient pas.

Le voyage en lui-même n'avait rien de bien agréable : manque de confort, de célérité et souvent de sécurité. E. Berthet, écrivain français, nous dépeint la situation faite aux voyageurs en ces termes : « Les voies de communication, même aux approches des villes, étaient si mal entretenues et si peu sûres, qu'on ne doit rien trouver d'extraordinaire qu'avant de partir en voyage

Bulletin n° 11 *Genève*

Deux places de Dubourg 1872 à 18 heures *Genève*
 Départ le 24 Dec 1872 à 10 heures *29 1/2*
 Total 27 1/2

1. Les quêtes aux postillons ont lieu à l'heure de part de la place.
2. On passe à chaque voyageur du 15 de bagage, le surplus se paie et après le jour.
3. Chaque voyageur doit surveiller ses effets.
4. Dans le cas contraire des bagages, on ne pourra ni fumer ni introduire des chiens dans la voiture, en tout cas on est responsable des actions qui pourraient en résulter.
5. Le départ a lieu au domicile de l'office les voyageurs qui manquent l'heure indiquée ne peuvent prétendre à aucun remboursement.
6. Les conducteurs ne peuvent s'arrêter sur la route aux auberges ou il n'y a pas de poste aux Postes.
7. Les passagers au moins de 10 ans paient moitié de la place et ont droit au bagage de 20 lb de bagage, au-delà les quêtes se paient comme pour les autres.
8. Le bureau est ouvert à partir de 7 heures du matin et jusqu'à 10 heures du soir, l'expédition des lettres se fait de 8 heures à 2 heures, la réception et l'expédition des lettres de nuit.
9. Les personnes qui doivent des lettres peuvent se faire inscrire au Bureau et donner le nom pour l'office.

Les places pour les voyages de Genève par l'office au jour et au soir, ne se paient pas de 20 lb de bagage, de la Suisse par le Bureau.

Les places pour l'office au jour et au soir, ne se paient pas de 20 lb de bagage, de la Suisse par le Bureau.

« on croyait devoir faire son testament. Rien ne ressem-
« blait moins, en effet, à nos routes actuelles que les
« chemins qui étaient alors décorés de ce nom. Livrés à
« l'insouciance des gens des pays qu'ils traversaient et
« aux dégradations égoïstes des voyageurs, la plupart n'é-



VERSO DES BILLETS DE POSTE

« taient point pavés ; les ornières et la boue les rendaient
« presque impraticables dans la mauvaise saison ; les
« rivières se passaient à gué d'ordinaire, malgré les
« inondations ; on traversait les fleuves dans des bacs,
« qui ne présentaient pas toujours la sécurité convenable ;
« enfin, les auberges étaient rares et mauvaises, et les
« grappes de pendus qu'on rencontrait à chaque pas sur
« le bord de la route étaient d'énergiques avertissements
« des attaques auxquelles on devait s'attendre d'un mo-
« ment à l'autre. On comprend, d'après ce rapide aperçu,
« qu'il n'y avait réellement ni faiblesse ni poltronnerie
« à nos pères de mettre ordre à leurs affaires avant d'en-
« treprendre une excursion de quelques lieues, à travers
« tant de hasards et de dangers. »

Quant au confort, il était réduit à sa plus simple expression : ce qui équivaut à dire qu'il n'y en avait point. Le nombre de places, dans les voitures, n'était souvent indiqué que pour la forme, car il n'était pas rare que dans des voitures de 5 à 6 places on y entassât jusqu'à 8 et même 9 voyageurs. Ajoutez à cela la longueur du trajet sur des routes mal entretenues, pleines de fondrières et en maints endroits défoncées par les pluies, le mauvais conditionnement du véhicule et vous vous ferez quelque idée du confort de l'époque.

Il pouvait s'estimer heureux le voyageur qui, après avoir parcouru en un jour quelque 50 km., n'était appréhendé que deux ou trois fois par la police et, arrivé le soir aux portes de la ville, pouvait passer sans observation, après avoir fait viser son passe-port par la garde.

Néanmoins, le nombre des voyageurs augmenta rapidement et l'outillage se perfectionna à mesure que la circulation devint plus intense.

Vers 1820, on vit apparaître les voitures rapides, appelées en France « Malle-poste », en Allemagne « Schnell-

post » et en Suisse « Eilwagen », Ces voitures, qui prirent le nom général de « diligences », parcouraient aisément, suivant l'état des routes, de 6 à 7 km. à l'heure. Elles furent ainsi dénommées à cause de leur marche accélérée et ces nouvelles voitures de poste furent l'objet d'une curiosité dont nous ne soupçonnons pas l'étendue. Les heures d'arrivées et de départs étaient annoncées par le buraliste ou le maître de poste et affichées. Dans les localités situées sur le parcours de la voiture, c'était un évènement de première importance que le passage d'une diligence souvent accompagnée de deux ou trois suppléments (voitures à quatre places ordinairement). Aussitôt annoncée, on en causait partout : à l'auberge, chez M. le maire, dans les familles ; les groupes se formaient commentant l'évènement. La poste faisait l'unique sujet de tous les entretiens, elle défrayait toutes les conversations. Alors on s'abordait par ces mots : « Hein, mon cher, la poste passera demain », comme nous disons couramment aujourd'hui en nous rencontrant : » Ah ! quel temps ! » Le maître d'école en faisait un sujet spécial pour toute sa classe. Il en expliquait, avec admiration, le merveilleux fonctionnement, et lorsque tous les élèves avaient été sages, il leur permettait, à titre de récompense, de se rendre en corps le long de la grande route pour assister au passage de la diligence. Il fallait, cela va de soi, prendre des précautions pour éviter les accidents ; les plus avides de voir étaient maintenus à distance au moyen d'une corde tendue et qu'il leur était défendu de dépasser.

En Suisse, chaque canton avait son administration postale ; nous entendons encore de temps à autre parler des postes cantonales qui n'ont disparu qu'en 1849. Notre canton de Fribourg semble s'être laissé devancer par d'autres pour l'installation de courses de voitures

postales, car, le 26 août 1648, est annoncé le passage sur territoire fribourgeois, par Morat et Domdidier, de la première voiture postale venant de Berne. Cette communication faite à l'Etat de Fribourg était un évènement pour l'époque où chaque ville, petite ou grande, veillait jalousement à son intégrité, à sa sécurité, en fermant toutes les portes de son enceinte fortifiée. Le Grand Conseil de la république et du canton de Fribourg, après une discussion assez longue, décida de *ne pas entraver la circulation des voitures de poste, même pendant la nuit, et d'accorder libre circulation sur tout le territoire cantonal*. Cette décision n'indique pas un esprit très favorable à la chose, cependant le gouvernement ajouta que *les routes seraient entretenues à cet effet*.

La route de poste principale conduisant de Genève à Berne traversait les localités suivantes : Morges, Lausanne, Moudon, Payerne, Domdidier, Avenches, Morat, Gummenen. Notre canton de Fribourg était ainsi tenu à l'écart (comme il le fut au début avec les chemins de fer), puisque seule la partie frontière des districts du Lac et de la Broye était touchée. Cet isolement portait, sans doute, préjudice à notre bonne ville de Fribourg, mais dans ce temps-là, l'Etat ne se souciait pas outre mesure de ces nouvelles institutions. La souveraineté et l'autonomie cantonales passaient avant les besoins de la population, car, lors même que les voitures de poste et les entreprises étaient la propriété des Etats confédérés (Berne), le canton aurait perdu tant soit peu de son indépendance en autorisant le parcours sur tout son territoire d'une poste dont les horaires et les conditions d'exploitation auraient été dictés par un Etat voisin. Cet esprit si étroit de « cantonalisme » ne subsista pas longtemps, car le développement du commerce et des relations des peuples força les gouvernements à entrer dans une voie plus large et partant plus raisonnable.

Cette situation faite à notre canton de Fribourg très industriel et surtout à son chef-lieu était due à différentes causes que nous pouvons résumer ainsi :

- a) Etat défectueux des routes cantonales ;
- b) Méfiance ou indifférence de la part du gouvernement ;
- c) Utilisation avantageuse de la route romaine, solidement construite et passant par Avenches.

On doit attribuer la fondation des postes en Suisse à M. Béat Fischer, de Rickenbach, Berne. Il a été l'organisateur assidu et, disons-le, intéressé de toutes les courses postales rayonnant autour de la ville de Berne. L'histoire n'en fait mention que vers 1675, mais nous croyons que c'est lui qui fut l'organisateur de cette course de Berne à Lausanne dont nous parlions plus haut et pour laquelle le gouvernement bernois demandait à celui de Fribourg l'autorisation de passage. Car M. B. Fischer était très apprécié auprès de l'Etat de Berne, ce qui lui valut d'obtenir plus tard la concession du monopole des postes du canton de Berne, comme, par la suite, il obtint celui des cantons de Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

Les postes cantonales fribourgeoises datent de l'époque où M. B. Fischer devint fermier des postes bernoises. Il dut, cela se conçoit, entamer des négociations multiples avec les Etats avoisinants pour organiser les courses postales, telles qu'il les avait projetées ; c'est lui qui força, pour ainsi dire, le gouvernement de Fribourg à instituer des courses régulières de voitures pour relier entre elles et avec les chefs-lieux des Etats voisins les localités les plus importantes du canton.

Nous ne nous étendrons pas sur la ferme des postes cantonales fribourgeoises dont l'histoire serait longue à exposer. Les descendants de B. Fischer la conservèrent jusqu'en 1832 ; dès cette date, notre canton exerça tous

ses droits. Il administra lui-même toutes les postes de son territoire et nomma une direction générale des postes. Notre canton possédait alors ses voitures armoriées (voir illustration du titre) et ses conducteurs aux uniformes couleur noisette, portant sur la tunique, à gauche, l'écusson cantonal. Ils étaient, en outre, munis de montres aux armes cantonales et portant gravée, au dos, l'inscription suivante : « Régie des postes fribourgeoises. »

L'Etat avait ses billets de poste dont on vient de voir un fac-simile daté de 1842 ; l'original que nous avons eu sous les yeux a été délivré à une demoiselle Gendre se rendant à St-Gall. Le papier avec lequel il a été confectionné est peu consistant et facilement déchirable ; il sort des anciens ateliers lithographiques J.-C. Meyer, à Fribourg.

Sur le recto sont reproduites les dispositions du règlement intéressant particulièrement le voyageur et au verso figure la carte du canton avec les routes de poste et les courses de messagers postaux. Cette carte du canton sur un billet de poste délivré à destination d'une localité si éloignée, n'a aucune valeur. Il aurait été préférable d'y reproduire la carte de la Suisse avec les principales routes de poste, mais voilà, il s'agissait de postes cantonales et le gouvernement de Fribourg aurait, sans doute, cru commettre un crime de lèse-patrie s'il avait omis de préciser et d'y accentuer de toute manière cet « exclusivisme cantonaliste » dont nous parlions plus haut, et que de nos jours nous ne voudrions certes pas voir réapparaître.

Pendant tout le temps que durèrent les postes cantonales, la route postale de Berné à Genève passa par Gummenen, Avenches et Moudon. Mais alors la ville de Fribourg fut reliée à cette grande artère par des courses

qui assurèrent la correspondance pour Lausanne, Genève et la France méridionale.

Il y avait en 1842 :

2 courses quotidiennes sur Berne par Mariahilf, Schmitten, Neueneegg et Wangen.

4 courses quotidiennes sur Payerne (avec correspondance pour Lausanne et Genève) dont une continuant sur Estavayer et Yverdon.

1 course quotidienne sur Romont et Rue.

3 courses quotidiennes sur Morat dont une continuant sur Aarberg.

2 courses sur Bulle et Vevey par le Bry et Châtel-St-Denis (correspondance pour le Valais, le Simplon et l'Italie).

En outre, une course partait de Bulle sur le Pays d'En-Haut par Montbovon.

En été, le départ de la première diligence pour Berne était fixé à 3 heures et demie du matin ; en hiver, il était retardé d'une demi-heure.

* * *

Le chemin de fer, comme nous le disions en commençant, est venu détruire ce passé si pittoresque et si intéressant. Ce n'est pas que nous le regrettions, certes non, mais cette évolution rapide, dans le domaine des transports, est déconcertante. Si la science et le progrès continuent cette marche ascendante avec la même célérité que par le passé, nous assisterons peut-être, dans un avenir prochain, à un bouleversement universel, à une « révolution » des êtres et des choses dont nous ne prévoyons pas l'étendue. Au milieu de cette activité fébrile, dans cette course affolée vers la fortune, dans cette promiscuité de tous ces névrosés, il est bon et même reposant d'évoquer quelquefois ce calme des temps passés,

où le passage d'une diligence suffisait à distraire et déranger toute une paisible population.

WLADIMIR BERTSCHI.

Boutique bien garnie.

Messieurs les maris, dit le *Pêle-Mêle*, voici une petite historiette que je vous dédie, parce que j'ai la conviction que vous éprouverez souvent un malin plaisir à la raconter à vos amis en présence de votre douce moitié.

Il était une fois un marchand de vin qui avait une boutique admirablement garnie de tous les produits concernant son commerce.

Et il se vantait souvent de posséder tous les genres d'alcool, depuis le cognac le plus fin jusqu'au plus ordinaire esprit-de-vin ou de bois,

Une partie d'amis se trouvait en visite chez lui, et l'un d'eux, voulant le prendre en défaut, lui demanda tout d'abord :

— Alors, vous prétendez avoir toutes les marques chez vous ?

— Parfaitement, dit le négociant, se redressant avec une nuance de fierté.

— Vous tenez de l'esprit-de-vin ?

— Certainement, et de toutes les marques.

— Et de l'esprit de bois ?

— Autant que vous en voudrez.

— Je suis sûr qu'il est un genre d'esprit que vous ne tenez pas.

— Lequel ?

— *L'esprit de contradiction.*

— Vous vous trompez, j'en tiens aussi, fit le marchand sans se démonter.

— Ah bah ! reprit l'ami, interloqué par cette assurance, je voudrais bien voir ça.

— C'est facile, répondit le négociant avec la même sérénité.

Et, faisant demi-tour, il se dirigea vers le fond de son magasin. Les amis attendaient, intrigués, se demandant comment il allait se tirer de cette affirmation inattendue.

Bientôt, le commerçant reparut.

— Tenez, monsieur, fit-il, voici l'article demandé.

Ce disant, il avança vers le groupe, tenant par la main... sa femme.

LES DÉLASSEMENTS D'UN RAPIN

II.

(Voir la première partie dans les *Étrennes* de 1904, 38^{me} année.)

A Paris, quand il arrive un événement comme un assassinat, un vol, un suicide, une grande parade politique, il y a à l'instant des gens qui parcourent la ville en tous sens et qui vendent des imprimés donnant une



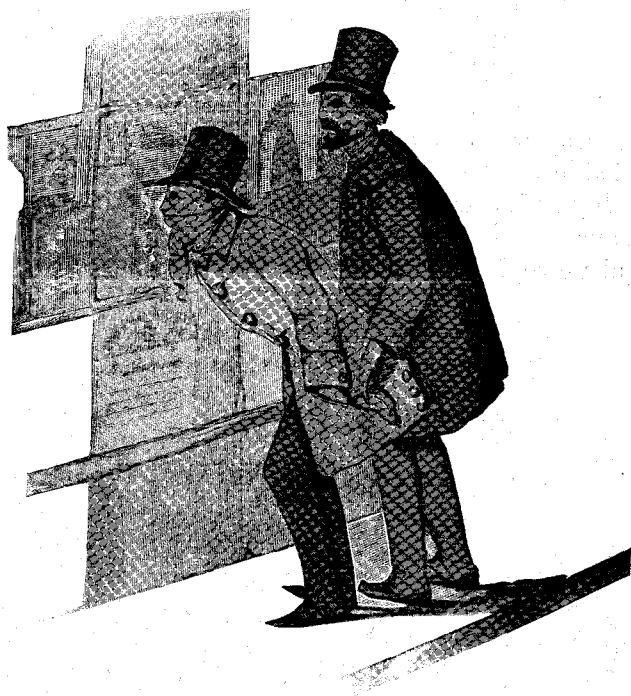
description de la chose et même un dessin grossièrement exécuté représentant tant bien que mal l'évènement en question. Les gens qui vendent ces papiers portent le sobriquet de *canards*, nom qu'ils conservent depuis longtemps et qui leur vient probablement de ce qu'ils crient leurs papiers depuis le milieu de la rue, de sorte qu'ils ont les pieds pour la plupart du temps dans les ruisseaux où ils barbottent comme des canards.



A mon tour, ma chère, je vais me transformer pour toi en crieur public, cueillir pour toi toutes les nouvelles qui pourraient t'intéresser, faire défiler devant toi tout ce que Paris a eu de curieux dans cette même année 1840 que l'on redoutait tant comme devant être la dernière.

Depuis chez moi au boulevard il y a loin, aussi je heurtais et coudoyais bien des gens sans faire attention à leurs murmures tant j'avais hâte de trouver des nouveautés qui puissent t'intéresser, lorsque je me trouvai, sans savoir comment, les quatre pattes en l'air et le derrière sur le trottoir. En me relevant et en remettant un peu d'ordre à ma toilette, cela me fit penser à te parler du temps qu'il fait à Paris, du froid, du gel et de

la glace et de la facilité que l'on a de se jeter par terre quand la route est couverte de givre et que l'on marche comme un étourdi. Pourtant je te dirai que malgré tous les cris des Parisiens qui croient toucher à la fin du monde quand la Seine charrie des glaçons, je n'ai pas encore eu froid à Paris et je regrette les belles parties de traineau que l'on faisait au pays. Ici il n'en est pas question car dès qu'il tombe un peu de neige elle est de suite transformée en boue et les rues deviennent impraticables pour tout piéton qui respecte sa personne, et je suis de ce nombre.



Cette chute a eu ceci de bon qu'en réparant le désordre de ma toilette je m'aperçus que j'étais devant la boutique d'un libraire-éditeur dont les vitrages étaient couverts d'annonces. Je me dis :

— Voilà un coin où je puis faire ample moisson. Je collai mon nez à la devanture, en ayant soin de mettre la main dans ma poche afin que mon foulard n'aille pas moucher le nez d'un quelqu'un qui en aurait manqué, ce qui m'était déjà arrivé quand j'étais en extase devant la galerie des caricatures Aubert.

Il y avait là en première ligne quatre à cinq portraits de madame Lafarge, célèbre voleuse et empoisonneuse, qui a occupé pendant sept mois l'opinion avec ses procès



et ses scandales parce qu'elle appartenait à une famille riche, qu'elle était belle, qu'elle avait de l'éducation et de l'esprit. Pendant sept mois on a porté des chapeaux et des robes comme elle. La mode l'a copiée dans tous les détails de sa toilette et maintenant on n'en parle plus. Son portrait ne se trouve plus



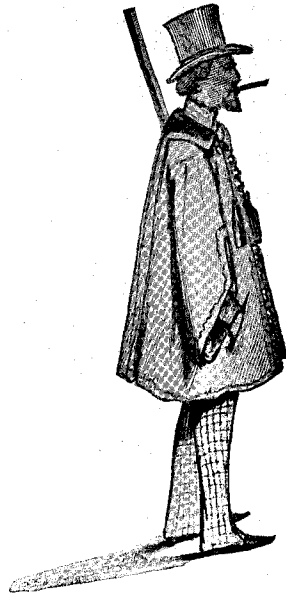


que chez les bouquinistes. Il y avait aussi affiché le portrait d'Alisabide, ce monstre qui a assassiné ses trois enfants et qui était maître d'école, puis un livre sur la tentative du jeune Napoléon pour rentrer en France comme son oncle, à la tête de quelques braves ; puis venaient les souvenirs de la reine Christine, la reine chassée d'Espagne qui est venue se consoler à Paris des rigueurs de son peuple. Mais voici une grande pancarte où dans une couronne de lauriers on voit briller le nom de Napoléon. C'est l'annonce d'une ode de Victor Hugo sur le retour des restes sacrés du grand Héros. Oh ! à ce cri : — Elles reviennent les cendres de Napoléon. Elles reviennent de Sainte-Hélène. Oh ! à ce cri magique, tout autre bruit a été étouffé. Tout s'est tu devant cette grande nouvelle. Le roi serait mort que cette mort aurait passé inaperçue.

Depuis deux mois on ne voit partout que des Napoléon en or, en argent, en bronze,

en cuivre, en gypse, en plâtre, en sucre, en chocolat, en papier, en peinture ; partout surgissent des milliers de Napoléon sous toutes les formes, dans toutes les poses, les âges, les costumes ; à Paris on ne voit, on ne pense, on n'agit que par Napoléon.

Comme la description de cette fête ne peut que beaucoup vous intéresser, je vais essayer de vous en donner une faible idée. Pardonne-moi si je ne te donne pas le dessin de ces magnifiques décors, mais il y faudrait toute la magie



des pinceaux de nos plus célèbres artistes et encore serait-ce toujours bien loin de la réalité.

Comme peintre et par la bonté de mon maître qui est aide de camp du roi, j'ai pu avoir des billets pour tout voir et tu penses bien que je n'ai rien négligé pour

jour des plus beaux coups doubles et je puis avec plaisir me rappeler ces journées sans pareilles, car je crois que jamais je ne reverrai plus de soumptuosités, plus de richesses et plus d'enthousiasme. Tout le monde était électrisé, en proie à une émotion intense et le cri de : « Vive l'Empereur ! » sortait spontanément de toutes les poitrines.



ès le point du jour toute la population de Paris était en mouvement et cette foule immense, doublée par l'affluence des curieux venus de tous les coins de l'Europe, s'agitait, se pressait sur toute l'étendue de la route que le cortège allait suivre. Le soleil n'était pas encore levé que déjà elle ac-

courait vers tous les points par où le cercueil impérial devait passer. Partout les fenêtres et les maisons étaient envahies et dans tous les terrains des estrades élevées à la hâte fléchissaient sous le poids des curieux, hommes, femmes qui s'y entassaient par centaines. A mesure que l'on approchait de Courbevoie, la foule devenait plus serrée, plus compacte. C'était presque déjà du désordre et pourtant cette foule était recueillie, presque silencieuse, dominée tout entière par le profond sentiment de la solennité imposante à laquelle elle allait assister.



n même temps le tambour battant dans toutes les directions, les gardes nationaux accouraient au rappel prendre place dans leur légion ; les troupes de ligne se mettaient en mouvement, les colonnes arrivaient et se plaçaient au rang qui leur était assigné. Enfin voici

tout le monde ou à peu près en place : les régiments et les légions, musiques et sapeurs en tête, les officiers et les généraux le crêpe au bras et à l'épée, les tamhours voilés roulent lugubrement, les musiciens en deuil essayent des harmonies funèbres, la foule même des curieux semble ressentir l'effet de l'émotion ambiante. Tout le monde attend en silence. Le pont, les avenues, les îles de Neuilly, les environs du débarcadère et toute la berge aussi loin qu'on peut l'apercevoir sont couverts d'une population immense. Enfin la voix du canon retentit sur la rive, le canon des Invalides y répond pour annoncer à tout Paris que les restes de Napoléon sont sur terre française et vont franchir le seuil de la grande ville. Les puissantes symphonies funèbres dont l'harmonie domine le bruit de la foule se rapprochent, les vagues sonores grandissent, le cortège s'ébranle à Neuilly, il est en marche pour Paris.

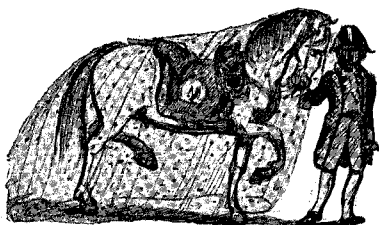


voici d'abord la gendarmerie de la Seine, trompettes en tête, puis la garde municipale, puis deux escadrons du 7^e régiment de lanciers, puis le lieutenant général commandant la place de Paris escorté de tout son état major et des officiers en congé présents à Paris ; un régiment d'infanterie s'avance en bataille avec colonel, sapeurs, drapeaux et musique en tête, puis un régiment de hussards, les gardes à pied, les sapeurs pompiers et deux escadrons de lanciers.

Deux escadrons de cuirassiers suivant M. le lieutenant général commandant la division escorté de son nombreux état major, puis toute la série des écoles militaires, la

garde nationale à cheval, des batteries de canons avec tout l'équipement de campagne, des soldats du génie et de nouveau deux escadrons de cuirassiers, deux escadrons de gardes nationales à cheval avec le maréchal Gérard et son état major.

Le carrosse de l'aumônier venant de Sainte-Hélène, les officiers généraux de l'armée de terre et de mer qui se trouvent à Paris, les officiers de la marine et le corps de musique funèbre composé de 500 musiciens.

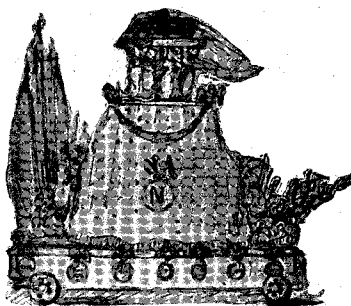


Le cheval de bataille avec la selle du premier consul aux armes de l'empereur, le tout recouvert d'un grand crêpe violet parsemé d'abeilles d'or,

vingt-quatre sous-officiers de toutes les armes de la cavalerie, puis les carrosses de la commission, trente sous-officiers décorés de la ligne; puis les maréchaux, quatre-vingt-six porte-enseignes à cheval portant les drapeaux de tous les départements de France en grand costume de leurs corps.

Voici l'empereur Napoléon, dans toute la gloire de sa renommée, dans toute la pompe de ses funérailles !

Quelle gigantesque machine que cette construction roulante qui s'avance majestueusement, traînée par vingt-quatre chevaux caparaçonnés de velours violet aux armes de l'empereur et marchant quatre de front, la crinière et la queue tressées d'or et la tête empanachée de blanc, avec des valets à la livrée de Napoléon les menant par la bride. Il faut avoir vu ce char pour s'en faire une idée; tout était recouvert de draperies, drapeaux, trophées, sculptures, statues et des dorures partout.



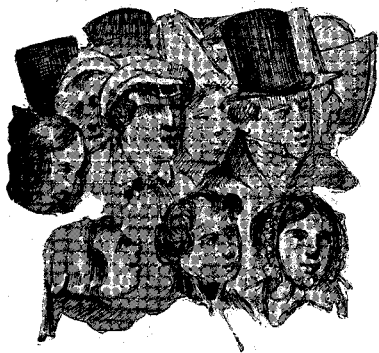
Le char a 36 pieds de haut, tout au-dessus est le sarcophage de forme antique à moitié couvert du manteau impérial. Au milieu, sur un coussin cramoisi et brodé d'or, reposent le sceptre et la main de la justice, ainsi que la couronne ornée de pierres précieuses ; il est recouvert en entier d'un immense crêpe violet flottant au vent, il repose sur un vaste bouclier supporté par des javelines qui reposent sur les têtes de quatorze Victoires sculptées. Le tout a pour base un socle de vingt pieds de long sur six de haut. Sur le devant se trouve un groupe ailé qui soutient la couronne de Charlemagne et à l'arrière un massif de drapeaux pris aux ennemis. Aux angles des trophées d'armes de tous les peuples avec qui Napoléon a eu à se mesurer ; à la base des trophées une rangée de cartouches où sont inscrits les noms des batailles gagnées....

Aux quatre angles du char deux maréchaux, un amiral et le général Bertrand tiennent les cordons du poêle impérial.

Tout autour est l'escorte d'honneur ; ce sont les marins de la *Belle-Poule* avec leur capitaine, le prince de Joinville, les 500 marins qui ont été à Sainte-Hélène chercher le corps de l'empereur. Puis viennent les aides de camp de l'empereur (ce qu'il en reste), les officiers civils et militaires de sa maison, les maires et adjoints municipaux des douze arrondissements de



Paris, puis tous les anciens militaires de la garde impériale par pelotons de 50 hommes, les Polonais, la députation d'Ajaccio et tous les militaires de Napoléon qui ont pu se montrer en uniforme, puis, pour fermer le cortège, il y a de nouveau des bataillons de soldats de toutes armes et les deux batteries qui étaient à Neuilly. Enfin je suis encore à me demander où tout ce monde était campé avant que le cortège se mit en route. Pendant quatre heures de temps il a défilé, je veux dire par



là qu'un groupe fixé à la même place devait rester là pendant quatre heures pour voir défilé tout le cortège. Il est parti à 7 heures du matin de Neuilly et l'arrière-garde n'a été rendue aux Invalides qu'à 4 heures du soir.

Mais maintenant j'ai encore à te parler des décors des places et des rues ; rien que pour le pont de la Concorde et l'esplanade des Invalides 600,000 francs ont été dépensés. L'avenue des Champs-Élysées formait le coup d'œil le plus magique que l'on puisse voir ; il y avait soixante statues de Victoires qui tenaient des couronnes sur le passage, puis soixante colonnes surmontées d'un aigle aux ailes déployées au-dessus d'un trophée de drapeaux, puis soixante énormes candélabres de vingt pieds de haut. Ensuite le cortège passait sur la place de la Concorde, qui est la plus belle place qui soit au monde

.....

Mais laissons Napoléon reposer dans son tombeau et passons à d'autres nouvelles. Te parlerai-je théâtre, littérature, musique : J'attends pour cela que mon rêve se réalise, j'attends que tu sois ici, je veux aller te chercher pour ne plus nous quitter, je veux travailler avec plus d'ardeur que jamais



Rôles intervertis.

Un brave curé du village de... avait eu à faire dans une localité voisine, et comme il faisait froid et qu'il avait une assez longue traite à faire pour rentrer chez lui, il entre à l'auberge pour prendre un petit cordial. Il trouve là le maréchal de son village en joyeuse compagnie et déjà passablement animé. N'écoutant que son zèle et craignant que son paroissien ait quelque difficulté à trouver son chemin dans l'état où il était, le digne ecclésiastique persuadé au maréchal de rentrer avec lui. Ça n'alla pas tout seul et il fallut toute la douce persuasion du curé pour amener notre homme à se mettre en route. Enfin les voilà cheminant tranquillement sur la route neigeuse, non sans quelques petits écarts de la part du maréchal. On arrive au village. Là le chemin se bifurque, le maréchal doit aller à droite, le curé à gauche.

— Là, maintenant, dit alors le premier, le chemin ne peut pas vous manquer. Je crois que je n'ai plus besoin de vous accompagner plus loin. Bonne nuit, monsieur le curé !

Et notre homme enfile en titubant le chemin de droite, laissant le curé passablement interdit. Arrivé chez lui à une heure tardive, il s'excuse auprès de sa femme en lui disant qu'il avait dû accompagner le curé jusque chez lui.

Une petite fille se présente à un bureau de poste et demande s'il y a des lettres pour madame X.

Le commis demande à son tour si elles sont adressées *poste restante* ; la petite fille répond : Non, elle est catholique.

LES LITANIES

en l'honneur de Pierre-Nicolas Chenaux

On connaît la fin lamentable de l'infortuné Pierre-Nicolas Chenaux, l'auteur de l'insurrection de 1781 qui faillit renverser le gouvernement de Fribourg. Dans la nuit du 4 au 5 mai de cette même année, vers une heure et demie du matin, près du village d'Ecuvillens, le malheureux chef, trahi et abandonné, fut assassiné par son adjudant Henri Rossier, qui lui passa une baïonnette à travers le corps.

Le cadavre fut amené à Fribourg le lendemain soir et coupé en plusieurs tronçons sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le bourreau, qui était épouvantablement ivre, dut frapper plusieurs coups de hache pour abattre la tête. Le corps fut enterré sous la potence ; la tête fut mise au bout d'une pique et exposée au-dessus de la porte de Romont. Elle y resta de longs mois, près de deux ans, dit-on ; le bourreau l'avait préalablement noircie avec de l'huile et du noir de lion. Elle y devint l'objet d'un véritable culte, à tel point que l'évêque Joseph-Nicolas de Montenach dut, environ six mois après, publier un mandement et fulminer l'anathème contre « ces hommes égarés et hypocrites qui avaient le front d'aller sous la potence et ailleurs publiquement adresser des prières, brûler des bougies, porter des vœux à un homme dont les actions ne pouvaient qu'être réprochées par la religion », contre ces impies qui « osaient canoniser la rébellion en faisant, écrivant, débitant, répandant avec enthousiasme des litanies, une hymne, une oraison à l'honneur de l'auteur, du chef de la conjuration. »

L'hymne dont il est ici question a été publié par M.

A. Daguët en 1853 dans l'*Emulation* (p. 173) d'après un exemplaire qui avait jadis été affiché à un arbre hors de la porte de Morat. Quant aux litanies, elles paraissent être tout à fait inédites : nous avons eu la bonne fortune d'en trouver une copie authentique aux archives de l'Evêché à Fribourg ¹⁾).

Voici ce curieux document :

*Litanies faites par des malheureux à l'honneur du rebelle
Pierre-Nicolas Chenaux, de la Tour-de-Trême dans le
bailliage de Gruyère, l'an 1781*

Seigneur,	ayez pitié de nous.
Christ,	ayez pitié de nous.
Saint Pierre-Nicolas Chenaux,	priez pour nous.
Martyr de la liberté,	priez pour nous.
Vous qui avez sacrifié votre vie pour nous,	priez pour nous.
Vous qui vous êtes dépouillé de vos biens et qui les avez répandus sur les riches et sur les pauvres,	priez pour nous.
Vous qui êtes mort pour notre sainte religion,	priez pour nous.
Vous qui avez voulu rétablir les pro- cessions et les pieuses cérémonies dans l'Eglise ²⁾ ,	priez pour nous.

¹⁾ Liber mandatorum quartus, p. 296.

²⁾ L'évêque avait envoyé, le 6 avril 1773, un mandement par lequel il supprimait toutes les processions hors des paroisses à cause des nombreux abus qui s'y commettaient. Le même jour, le gouvernement avait lancé un mandat souverain confirmant point par point le mandement épiscopal, en y ajoutant des pénalités très sévères contre ceux qui oseraient y contrevenir. Plusieurs fêtes avaient aussi été supprimées. Ces mesures avaient violemment mécontenté les populations, et même, dans les paroisses de la Singine,

Vous qui avez souffert des persécutions indignes,	priez pour nous.
Vous qui avez été trahi,	priez pour nous.
Vous qui avez été calomnié,	priez pour nous.
Vous de qui le grand nom n'a jamais pu être diffamé,	priez pour nous.
Vous qui avez été vendu à prix d'argent par ceux qui avaient le vôtre,	priez pour nous.
Vous qui avez été mis à mort indignement par un infâme parricide,	priez pour nous.
Vous qui êtes mort en saint,	priez pour nous.
Vous qui méritez nos regrets et nos hommages,	priez pour nous.
Des ennemis de saint Nicolas Chenaux, qui sont aussi les nôtres	délivrez-nous, Seigneur.
Des embûches qu'ils nous tendent,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur tyrannie,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur orgueil,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur aveuglement,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur hypocrisie,	délivrez-nous, Seigneur.
De leurs mensonges,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur trahison,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur volerie,	délivrez-nous, Seigneur.
De leur avarice,	délivrez-nous, Seigneur.
De leurs injustices,	délivrez-nous, Seigneur.
Par les mérites de votre serviteur dont ils ont voulu ternir la gloire,	délivrez-nous, Seigneur.

on avait répandu le bruit que le gouvernement de Fribourg allait passer au protestantisme; elles furent l'une des causes religieuses de l'insurrection Chenaux.

Par sa piété et sa charité,	délivrez-nous, Seigneur.
Par sa candeur,	délivrez-nous, Seigneur.
Par son désintéressement,	délivrez-nous, Seigneur.
Par le pardon qu'il a accordé à son indigne assassin et à ceux qui dirigeaient ses coups ¹⁾ ,	délivrez-nous, Seigneur.

¹⁾ Un document qui nous donne des détails précis sur la mort de Chenaux est l'interrogatoire de son assassin Henri Rossier, d'Ecuwillens, publié en 1850 par le Dr Berchtold comme pièce annexe à la seconde édition du *Tocsin fribourgeois*. Ce document nous apprend qu'après la lâche reddition faite près de Fribourg au commandant bernois des 800 hommes qui formaient la troupe de Gremion, Chenaux chercha à se cacher. Il savait qu'on avait mis sa tête à prix et qu'on voulait l'arrêter. Dans la nuit du 4 au 5 mai, il se trouvait à Ecuwillens avec des amis. Rossier était resté jusqu'après 11 heures du soir à l'auberge de Posieux. En regagnant son domicile à cette heure tardive avec son compagnon Jacques Chavaillat, il rencontra Chenaux accompagné de deux ou trois hommes. L'arrestation fut décidée. Chavaillat demanda à parler à Chenaux seul ; arrivé près de lui, il le saisit au collet en lui reprochant de les avoir trompés et plongés dans le malheur. Chenaux fut fouillé ; il portait dans sa poche un pistolet double bien chargé ; on le conduisit un bout de chemin du côté de Posieux. Chavaillat étant resté en arrière pour parlementer avec les hommes armés qui accompagnaient Chenaux, celui-ci parvint à se débarrasser de Rossier, sortit son couteau de sa poche et en frappa à plusieurs reprises son agresseur qui fut atteint légèrement au cou et à la joue. Rossier saisit alors le fusil d'un des soldats restés à quelque distance. Il ne tarda pas à rejoindre Chenaux qui s'enfuyait, le menaçant de le tuer s'il refusait de se rendre. Chenaux se retourna vivement, et au moment où il allait frapper Rossier d'un violent coup de couteau, celui-ci lui enfonça la baïonnette dans le côté droit de la poitrine. Le coup fut si fort que l'arme en fut recourbée et faussée. Chenaux s'affaissa ; il put cependant rester assis quelques instants, pendant lesquels il s'écria cinq ou six fois : *Mon Dieu, ayez pitié de mon âme.*

Rossier se jeta à ses genoux, lui demanda pardon, lui dit quel-

Par sa résignation à sa sainte
volonté, délivrez-nous, Seigneur.
Par ses sentiments religieux, délivrez-nous, Seigneur.
Par ses dernières paroles,
pleines de foi et de charité, délivrez-nous, Seigneur.
Par les miracles qui manifes-
tent sa gloire et sa béati-
tude, délivrez-nous, Seigneur.

Ÿ Bienheureux Pierre-Nicolas Chenaux, priez pour
nous

R̄ Et préservez-nous des embûches de nos ennemis.

ques bonnes paroles et courut chercher M. Biemann, curé d'Ecuvillens en lui disant : *Monsieur le curé, venez vite administrer Chenaux : il est tué tout proche de la cure.*

Le curé crut que c'était un guet-apens. Toute la nuit, des soldats avaient rôdé autour de son presbytère. On le soupçonnait d'avoir joué un rôle très louche vis-à-vis des insurgés et même de les avoir trahis. Il n'osa pas même approcher des vitres. Quelques instants après, on vint lui dire que Chenaux avait expiré. Rossier courut aussitôt faire son rapport au métral ; de là il se rendit à son domicile où on ne tarda pas à l'arrêter. (Voir aussi *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux*, publiés par M. l'abbé Gremaud dans les *Archives de la Société d'histoire*, t. IV, p. 363.)

Rossier était âgé de 40 ans. Berchtold dit qu'il était accusé d'avoir voulu tuer son père. Cela explique l'expression de *parricide* qui se trouve dans les litanies.

Quant à Chenaux, il était à peu près du même âge que Rossier. Son signalement transmis par le gouvernement de Fribourg aux autorités de Vaud, dit : « Que sa taille était de 5 pieds et 8 à 9 pouces, qu'il était bien pris de corps et très replet, ayant le cou court et la poitrine très relevée ; yeux, sourcils, cheveux et barbe noirs, très belles dents, visage rempli et assez beau, teint sans fortes couleurs, l'abord et le regard hardis, parlant franc et bien français ; habillé bourgeoisement et souvent de gris, quelquefois avec une anglaise ; il est très connu dans le pays de Vaud. »

Oraison

Seigneur, qui avez donné la force et le courage à votre serviteur d'exposer ses jours pour nous faire ravoir nos droits et nos biens, dont nous sommes frustrés depuis longtemps, faites-nous la grâce de les recouvrer et d'en faire un bon usage. Ainsi soit-il.

Hymne au même ¹⁾.

Toi, pour qui nous versons des larmes,
Regarde nous du haut des cieux.
Tu voulais finir nos alarmes,
Tu veux ²⁾ aussi nous rendre heureux. !

Notre vie n'a plus de charmes
Dès qu'un parricide odieux
Après avoir porté tes ³⁾ armes
Fit couler ton sang précieux.

Chenaux, sur tes traits vénérables,
On ⁴⁾ a passé un noir affreux.
Mais ton chef vraiment respectable
Paraît ⁵⁾ jour et nuit à nos yeux.

Malgré l'indigne calomnie
Qui cherche à te défigurer,
Tu braveras ⁶⁾ toujours l'envie.
Nos hommages vont te venger.

¹⁾ Le texte de cet hymne, déjà reproduit dans l'*Emulation nouvelle*, 1853, renferme quelques variantes. Il donne, entre autres, tout au commencement, les deux vers suivants qui ne se retrouvent pas dans la copie conservée à l'Evêché :

Pauvres citoyens, plaignez-nous,
Nous sommes tonduz comme vous.

²⁾ Le texte de l'*Emulation* a : *crus*.

³⁾ Em. : *les*.

⁴⁾ Em. : *L'on*

⁵⁾ Em. : *plaira*.

⁶⁾ Em. : *braves*.

Ÿ Priez pour nous, glorieux martyr de la liberté.
Rf Faites que nous nous ¹⁾ défendions avec sûreté.

PRIONS

Dieu tout-puissant, qui nous avez ²⁾ doués d'une parfaite liberté, défendez-nous contre les ennemis qui nous l'ont enlevée, et fortifiez-nous dans le combat ³⁾ que nous serons obligés de soutenir pour la récupérer. Amen.

Une remarque de M. l'abbé François Perroud, secrétaire de l'Evêché, qui a copié de sa main ces litanies et cet hymne dans le manuscrit où nous les avons trouvés, nous apprend que c'est l'Etat de Fribourg qui avait communiqué les deux documents à Mgr Joseph-Nicolas de Montenach. Ils avaient été trouvés dans une maison de la Grand'Fontaine à Fribourg, maison dont Leurs Excellences avaient ordonné la visite le 17 novembre 1781, et qui était habitée alors par un sieur Fremiot, dit le sourd. Le texte était accompagné d'une lettre adressée au même *Monsieur Fremiot, demeurant à la Grand Fontaine, auprès de M^r Müller, maître tailleur à Fribourg en Suisse*, par M. Giroud, curé de Bourguillon. M. Giroud avertissait Fremiot que, s'il venait à être recherché par les autorités à cause de cet hymne en l'honneur de Chenaux, il devait déclarer hardiment qu'il l'avait trouvé sur la voie publique ⁴⁾.

¹⁾ Em. : *la*.

²⁾ Em. : *créés doués*.

³⁾ Em. : *les combats*.

⁴⁾ Voici le texte de cette lettre, copié aussi par M. Perroud ;

Monsieur, ich ermane Sie mit diese, dass, wan Sie sollten ungeferf^t ersuchtet werden wegen diesen sogenant Hymnum in honorem istius Chenonis, den man als ein blasphemia ausleget, so bitte ich Sie, dass Sie standhaft auf diese Rede bleiben sollen, dass Sie den

Après avoir fidèlement transcrit toutes ces pièces ¹⁾, M. Perroud, secrétaire de l'Evêché, ajoute ce qui suit :

« A la suite de toutes ces sottises et atteintes données à la religion et à l'obéissance due à l'Eglise et au souverain, Mgr l'évêque et comte de Lausanne donna un mandement imprimé sur les devoirs de l'obéissance et sur le culte relatif au malheureux Chenaux. »

Voici quelques extraits de ce document qui se trouve aux archives de l'Evêché :

JOSEPH-NICOLAS DE MONTENACH

Par la grâce de Dieu & du St. Siège Apostolique, Evêque & Comte de Laufanne, Prince du St. Empire, &c. &c.

A tous les Fidèles de notre Diocèse Salut & Bénédiction en celui qui s'est rendu victime & obéissant pour nous jusqu'à la mort.

Ils font donc arrivés, N. T. C. F. ces jours malheureux, ces jours de corruption & de desordre, qui ont fait couler nos larmes,

Hymnum auf der öffentlichen Gassen gefunden hätten. Zu dessen haben ich die Ehre in grösser Estime zu erharren.

Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur et ami,
GIROUD, curé à Bourguillon.

Den 30^{ten} Herbstmonat 1781.

M. François-Pierre-Nicolas Giroud (Zeroud) avait été nommé curé de Bourguillon le 24 novembre 1769. Il avait auparavant, depuis 1752, été curé de Chevrières (Dict. P. Apollinaire, III, 263, et IV, 470). Il paraît avoir été partisan des idées de Chenaux.

¹⁾ Voici comment M. Perroud certifie avoir copié ces textes :

« Le soussigné certifie avoir copié et enregistré les dites litanies, hymne, verset, oraison et lettre mot pour mot de l'original remis par l'Etat à Sa Grandeur le 21^{me} novembre 1781. »

Fribourg, le 24 novembre 1781.

PERROUD, secrétaire.

qui ont porté le trouble dans les familles, qui ont rompu les liens sacrés qui unissoient le Souverain à ses Sujets ! Nous étions, hélas ! destinés à voir, au moment où nous allons descendre au tombeau, le plus affigeant de tous les spectacles, notre cher troupeau, un Canton si estimé, si respecté par son attachement à son Prince, des hommes jusqu'ici si fidèles, devenir tout-à-coup les fléaux de leur Patrie & de leurs Concitoyens, se transformer en perturbateurs du repos public, fouler aux pieds les devoirs de la Religion & les droits de la société civile, courir aux armes, & se porter à des actes non moins coupables dans leurs motifs, que funestes dans leurs suites !

.....

On vient de donner de nouvelles atteintes au respect dû à l'autorité, à la vénération qu'exigent les dogmes de la Religion : on inonde la République, les villes, les campagnes, les pays étrangers de farcafmes, d'écrits injurieux, de libelles diffamatoires contre l'Etat & ses Membres ; on cherche à sapper jusque dans ses fondements un des principaux points de la croyance catholique-romaine, le culte des Saints, à rendre illusoires & ridicules toutes les précautions de l'Eglise pour leur canonisation. Nous rougissons d'être forcés à parler, & de mettre sous vos yeux un fait qui révolte la raison, & que sa seule notoriété peut rendre croyable. O mœurs ! ô mon Dieu ! on ose canoniser la rébellion, ériger un culte à l'impiété, faire l'apothéose du bouleversement de l'Etat, consacrer la prise d'armes contre son Souverain, que disons-nous ? faire, écrire, débiter, répandre avec enthousiasme des Lytanies, une Hymne, une Oraison à l'honneur de l'auteur, du chef de la conjuration ; On a le front d'aller publiquement sous la potence et ailleurs, adresser des prières, brûler des bougies, porter des vœux à un homme dont les actions ne peuvent qu'être réprouvées et anathématisées par la Religion. On ajoute la fourberie à l'irrégion, & pour tant mieux séduire les simples & les ignorants, on annonce que Nous avons accordé une Indulgence de 40 jours à tous ceux qui l'invoqueront, & qui réciteront ses prétendues Lytanies.

.....

Oui, Chrétiens, c'est à vous, à qui Nous déclarons premièrement, que c'est se révolter contre Dieu lui-même, que de s'écarter de l'obéissance qu'il prescrit envers le Prince destiné à nous gouverner.

.....

Le Sauveur met dans la même ligne, & fait marcher d'un pas

égal nos devoirs envers Dieu & envers Céfard ; il menace d'une mort violente le peuple qui dit de son Prince : « Nous ne voulons plus qu'il régné sur nous ; » & tandis que la cabale ne voit dans la personne des Souverains que des hommes qui affervissent le peuple par la force, Dieu voit en eux son choix, son ouvrage, & les dépositaires de son autorité.

.....

Elles ne défendent pas, N. T. C. F. ces mêmes règles, les représentations, les démarches respectueuses, la poursuite sage & modérée de ses droits, de ses privilèges ; mais elles en écartent, elles en proscrivent toute parole, tout écrit, toute action qui n'est pas marquée du sceau de la fidélité & de la vénération dûes au Souverain. Premier objet d'instruction, que nous vous conjurons de ne jamais perdre de vue.

Ce devoir une fois rempli, il nous en reste, N. T. C. F. un second, non moins important, à acquitter, c'est de venger la cause & l'honneur de la Religion.

.....

Nous ne savons si le mandement fut exécuté à la lettre et si l'on cessa de rendre au « glorieux martyr de la liberté » le culte si vivement réprouvé par l'évêque. Nous avons lieu de le croire, vu l'absence de toute tradition contraire.

On se demandera peut-être ce qu'est devenue la tête de Chenaux. Deux traditions ont eu cours à ce sujet. La première est rapportée par M. A. Daguet dans une note ajoutée à son article sur *Chenaux, héros et martyr populaire*, publié dans *l'Emulation nouvelle*, tome III, p. 173, 1853. Daguet dit que « cette tête disparut une nuit du sommet de la tour de Romont, où elle était plantée au bout d'une pique, sans qu'on pût découvrir les auteurs de l'enlèvement. C'étaient deux Pères Cordeliers qui portèrent ensuite la tête au village natal de Chenaux où elle fut inhumée sous les dalles à l'entrée de l'église. » L'autre tradition se trouve dans la *Chronique scandaleuse* sur les événements de 1781 de François-Ignace de Cas-

tella, publiée et annotée par M. Max de Diesbach dans le tome VI des *Archives de la Société d'histoire* du canton de Fribourg. On y lit en effet, à la page 471, que « dans la nuit du 8 au 9 octobre 1783, la tête de Pierre-Nicolas Chenaux, plantée sur la porte de Fribourg appelée de Romont, fut enlevée clandestinement, quoique fort affermie avec des clous et une chaînette de fer. Au coup de minuit, on sonna à cette porte de la ville et on répondit au : « Qui est là ? » de la sentinelle : « M. Chenaux part, il vous souhaite le bonsoir » et on galopa. Tandis qu'on alla éveiller le banneret du quartier et les portiers, le cavalier était loin et hors de toute atteinte. L'Etat cependant ne fit aucune perquisition sur l'enlèvement de cette relique ; on dit seulement que l'on était surpris qu'on l'eût laissée là si longtemps. »

Ces deux traditions ne se contredisent pas ; elles peuvent se compléter l'une l'autre. On assure qu'en 1875, lors de la démolition de la tour de l'ancienne église de La Tour-de-Trême, la « vénérable relique » fut retrouvée. M. François Reichlen, qui fut témoin de la découverte, raconte qu'en soulevant une dalle placée exactement au-dessous de la grande cloche, dalle sous laquelle, d'après la tradition, devait avoir été enfoui le funèbre trophée, on exhuma, à environ un demi-mètre de profondeur, une tête de dimensions plus qu'ordinaires, portant un chapelet enroulé autour du crâne. La mâchoire avait conservé deux belles rangées de dents blanches dont un irrespectueux ouvrier italien fit d'un coup de pied sortir une partie de leurs alvéoles séculaires. Un habitant de la localité, Félicien Vernaz, apparenté à l'ancienne famille Chenaux, emporta chez lui l'ossement mutilé et le garda plusieurs années. M. Weitzel, chapelier à Bulle, manifesta le désir de le posséder ; il réussit à l'obtenir et lui donna une place d'honneur dans son

« musée », après l'avoir soigneusement scellé dans une urne en métal. Plus tard, M. l'avocat Morard reçut l'insigne dépouille ; il crut être agréable au conseil communal de Bulle en la lui offrant en cadeau, mais à des conditions que celui-ci fit difficulté d'accepter. Depuis la mort de M. l'avocat Morard, on ne sait exactement ce qu'elle est devenue. Déjà auparavant, divers personnages avaient prétendu la posséder, et même un moment, dit-on, le pauvre Chenaux s'était trouvé avoir deux ou trois têtes !....

En 1881, on solennisa le premier centenaire de la mort de Chenaux. Le récit en parut dans les journaux du pays. M. le curé Perroud célébra en l'honneur du « héros », dans son église de La Tour, une messe à laquelle un certain nombre de Bullois, en cortège, tambour en tête, s'empressèrent de venir assister. L'initiative fut même prise d'une souscription destinée à constituer un fonds pour l'érection d'un monument à la mémoire du grand patriote gruyérien ; elle produisit une somme de plusieurs centaines de francs formant un capital aujourd'hui administré par M. Tanner.

Dans la *Revue historique vaudoise* (IV^{me} année, 1896, p. 122), M. Fr. Reichlen a publié la note suivante tirée des protocoles de la *Chambre administrative* de Fribourg : « 15 mars 1798, le citoyen Féguely propose d'enlever la pique de la porte de Romont qui supportait la tête de Nicolas Chenaux, tué en 1781, et les effigies qui se trouvent à la potence des citoyens Castella et Raccaud. Toute cette exhibition de la justice des ci-devant sera dépendue et détruite. »

Puisse ce petit article provoquer de nouvelles recherches, susciter des ressources plus abondantes qui permettent d'ériger bientôt le monument projeté, et raviver le souvenir de celui à qui l'on a décerné à bon droit le titre de *Davel fribourgeois !*

L'auteur de ces lignes remercie M. François Reichlen et son frère Joseph, artiste-peintre, des renseignements qu'ils ont bien voulu lui fournir.

Abbé DUCREST.

Reliques.

Le médaillon d'argent de ma vieille grand'mère
Cache dévotement un œillet parfumé.
Dans les plis de la fleur je frôle un doux mystère,
Grand'mère, vous avez aimé !

Le livre aux lourds fermoirs, le missel de grand'mère
A sur plus d'un feuillet, si souvent effleuré,
La trace d'un sillon, séché dans la prière,
Grand'mère, vous avez pleuré !

BERTHE LEEMANN.

Entendu en chemin de fer, sur le trajet de Fribourg à Berne.

1^{er} voyageur. — Alors, vous vous rendez à Berne ? Jolie ville, qui a beaucoup de cachet, mais c'est dommage qu'elle ressemble à un cochon.

2^{me} voyageur. — Ah ! c'est la première fois que...

1^{er} voyageur. — Et pourtant rien de plus vrai. Un cochon est entouré de lard et Berne....

2^{me} voyageur. — Ah ! je comprends, elle est bien bonne celle-là, je la raconterai à la prochaine table d'hôte, mais pour les allemands il faudra un supplément d'explications.

INCENDIE DE NEIRIVUE

Tout le monde connaît le joli village de Neirivue situé au centre de la haute Gruyère, sur la rive gauche de la Sarine, le long de la route cantonale à dix minutes d'Albeuve. On a encore devant les yeux ses jolies maisons en bois couvertes en bardeaux, avec leurs larges auvents, leur balcons découpés, leur aspect engageant et propre, leur élégance rustique, en un mot tout ce qui fait le charme d'une localité alpestre.

Or, le 19 juillet 1904, vers 4 heures et demie de l'après midi, le feu se déclara soudain dans une maison située à l'extrémité nord du village et, se communiquant avec une rapidité foudroyante, enveloppa en un instant la localité tout entière et la transforma aussitôt en un immense brasier. Deux heures après il ne restait de Neirivue que quelques maisons intactes le long du ruisseau, tout le reste n'était qu'un monceau de ruines fumantes qu'on ne pouvait contempler qu'à distance.

Il faut se reporter à l'incendie de Broc et surtout à celui qui détruisit, il y a 28 ans, le village voisin d'Albeuve, pour se faire une idée d'un désastre pareil. Le nombre des bâtiments détruits est de 95, y compris l'église, la cure et la maison d'école, et 44 familles se sont trouvées sans abri et sans ressources, la rapidité avec laquelle le feu se propagea ayant rendu tout sauvetage impossible. C'est beaucoup qu'il n'y ait pas eu de mort d'homme à déplorer. Un touriste qui se trouvait aux rochers de Naye et qui fut témoin de la catastrophe en a fait le récit suivant dans la *Gazette de Lausanne* :

« Le hasard nous a fait assister à l'incendie du haut des rochers de Naye. Le spectacle était terrifiant. A l'aide d'une bonne jumelle, il était facile de distinguer les

détails. Le feu semble avoir pris à l'extrémité la plus rapprochée de la montagne, mais il s'est rapidement propagé dans la direction de la Sarine et, en peu d'instants, l'agglomération entière, où l'on distinguait de grands et beaux bâtiments, n'était plus qu'un brasier duquel s'élançaient des flammes d'une incroyable hauteur.

« Le télégraphe dit que des secours furent envoyés promptement de Bulle, de Montbovon, d'Albeuve, de Lessoc, d'Enney, d'Epagny, de la Tour de Trême. Même Romont fut alarmé. Pour qui a vu de ses yeux le spectacle du village incendié, il est évident que tout secours était parfaitement inutile. Il devait être impossible d'approcher à cent mètres du brasier. Tout ce que les habitants ont pu faire avant de fuir, a été d'ouvrir la porte à leurs bêtes qu'à l'aide de la lunette nous avons vu gambader affolées dans toutes les directions.

« Vers six heures, les flammes commencent à baisser. Seule une fumée noire aux rougeoiements de braise sous la cendre s'élançait, isolée, déchirant la fumée d'un éclair ; mais bien loin dans le ciel, une lugubre trainée noire s'étend dans la direction du sud-est, souillant de sa tache couleur de suie le beau ciel bleu de cette radieuse soirée de juillet. Ce nuage c'est tout ce qu'il reste du joli village de Neirivue, il y a quelques heures plein d'animation et de vie. »

Nous ne voulons pas insister sur la cause du sinistre que l'on attribue à l'inadvertance d'une femme qui, occupée à *charponner* un matelas, faisait en même temps chauffer du lait sur une lampe à esprit-de-vin. Pendant un moment d'inattention, le feu se serait communiqué aux objets environnants, puis à la maison, pour se propager immédiatement aux bâtiments voisins et à tout le village.

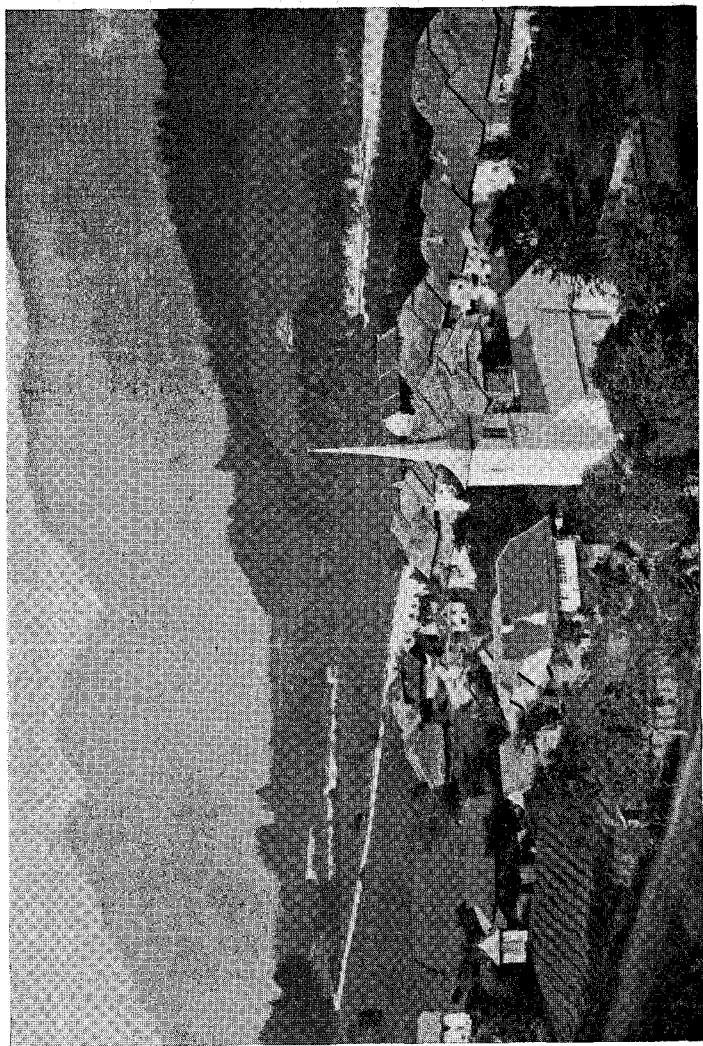
Pour expliquer la rapidité de l'embrasement, il ne

faut pas perdre de vue le mode de construction de ces maisons, la plupart en bois et couvertes en bardeaux, la période de sécheresse et de grande chaleur qui avait précédé, les quantités de matières inflammables qui offraient à l'élément destructeur un aliment incomparable. Non seulement l'incendie gagnait de proche en proche, mais les flammèches, emportées par-dessus les maisons, allaient allumer les toits à distance comme si on avait mis le feu à la fois à tous les coins du village.

Dès le début du sinistre, on a voulu se servir des hydrants ; mais immédiatement la chaleur est devenue telle et le feu a pris de telles proportions qu'il a fallu les abandonner précipitamment pour commencer le sauvetage. Presque tous les hommes étaient, comme lors de l'incendie d'Albeuve, à la montagne avec le bétail. On n'eut que le temps de sauver sa personne et celle des membres de sa famille. Récoltes, mobilier, linge, vêtements, argent et valeurs, tout a été anéanti. Un pauvre diable était arrivé à mettre 400 francs de côté pour l'achat d'une pièce de bétail ; la somme est restée dans le brasier. La femme de l'instituteur était parvenue, à force de privations, à économiser 80 francs sur le budget d'une famille de sept personnes. Ce modeste pécule est perdu.

La conduite de l'instituteur de Neirivue, M. Lanthmann, a été admirable. M. Lanthmann remplit aussi les fonctions de secrétaire municipal. Son premier soin fut de sauver les comptes de la commune, le cadastre, le protocole du conseil communal et les comptes de l'endiguement de la Marivue. Puis il téléphona dans toutes les directions. Quand il voulut songer à ses propres affaires, le brave instituteur n'eut plus que le temps de sauter par la fenêtre sans même avoir un habit sur le dos. Tout son avoir a été anéanti.

M. Dominique Castella a fait, lui aussi, preuve d'une



NEIRIVUE AVANT L'INCENDIE

rare présence d'esprit et d'un beau désintéressement. M. Castilla est à la tête du bureau des postes de Neirivue depuis 40 ans et de l'office de l'état civil depuis 20 ans. C'est à côté de son domicile que le feu éclata. Dès la première alarme, M. Castilla sortit les divers documents postaux, la caisse et les registres A de l'état civil (inscription des actes de l'état civil pour l'arrondissement), il n'eut plus le temps de sauver les registres B (inscription des actes en dehors de l'arrondissement).

Le clocher de l'église, dont l'extrémité n'était pas recouverte de zinc, prenait feu à son tour. Les quatre cloches, dont la paroisse de Neirivue était si fière, fondaient comme de la cire et s'écroutaient. Puis le feu pénétra dans la nef, dévorant les bancs, la chaire, les belles stalles en chêne, les tableaux sacrés, les autels latéraux et faisait sauter de superbes vitraux ; le maître-autel, tout en marbre, a été relativement épargné.

Les archives paroissiales, qui se trouvaient dans la sacristie, ont été entièrement détruites. Des documents d'une valeur inestimable y étaient entassés depuis 1609, date à laquelle la paroisse de Neirivue fut détachée de celle de Gruyères et devint indépendante. Des documents historiques, propriété de M. le curé Bochud, et plus d'un millier de photographies faites par ce dernier sont également perdus.

A la nouvelle de ce désastre, tous les cœurs s'émurent et les dons charitables ne tardèrent pas à affluer à l'appel du comité de secours qui se forma aussitôt. Le bureau fut composé de MM. Bochud, révérend curé de Neirivue, comme président, Geinoz, syndic, comme vice-président, et Lanthmann, secrétaire communal, comme secrétaire. Deux délégués de chacune des communes de Lessoc, Albeuve, Les Sciernes, Montbovon, Villars-sous-Mont, Grandvillard, Estavannens, Enney et Gruyères s'adjoignirent au bureau.

Des souscriptions s'ouvrirent dans les journaux et des sommes importantes furent ainsi recueillies. On organisa des concerts, des représentations un peut partout, dans les villes, les stations alpestres etc. Nos confédérés de la Suisse romande se distinguèrent par leur générosité. De nombreuses collectes produisirent de jolies sommes; bref, on arriva en quelques semaines à réunir en tout un montant de près de 100,000 fr., non compris les dons en nature. Mais si abondantes qu'aient été les aumônes, elles ne parvinrent pas, avec le produit des assurances, à réparer la moitié des pertes occasionnées par cet incendie.

La reconstruction du village présentera quelques difficultés. Une commission a été nommée immédiatement pour élaborer un plan des nouvelles constructions, de façon à sauvegarder les intérêts de chacun sans compromettre la sécurité des bâtiments et les lois de l'esthétique et de la salubrité publique.

L'incendie de 1904 n'est pas le premier qui ait dévasté le village de Neirivue :

« Dans la nuit du lundi au mardi 18 avril 1791, vers onze heures, le feu prit à la maison d'Antoine-Joseph Gremion, dit à Bedond, et en moins de deux heures consuma 72 bâtiments, maisons, granges et greniers, c'est-à-dire près des deux tiers du village. Toute la partie supérieure du midi au nord jusqu'à la ruelle de la Ronzetta, y compris la maison du chapelain et le grenier de la Sauge, fut la proie des flammes. C'est à grand'peine qu'on put sauver l'église, le presbytère et la maison attenante.

« Une collecte organisée dans tout le canton produisit la somme de 5232 écus soit 15,165 francs.

« Dans la nuit du 25 octobre 1812, presque à la même heure qu'en 1791, le feu prit à la maison habitée par M. Victor Hanquet, médecin français établi à Neirivue,

au haut de la montée des Recards, et brûla cette fois 17 bâtiments. La perte totale se monta à 20,912 écus soit 60,614 francs. L'incendie de 1812 consuma précisément cette partie supérieure du village, épargnée par le précédent incendie, sauf l'église et la cure.

« Un troisième incendie éclata dans la nuit de carnaval 22 février 1860 à la maison ou grange de Joseph Sudan et produisit également un grand désastre. »

Voilà ce qu'on lit dans la brochure de M. Thorin intitulée *Neirivue et son pèlerinage*.

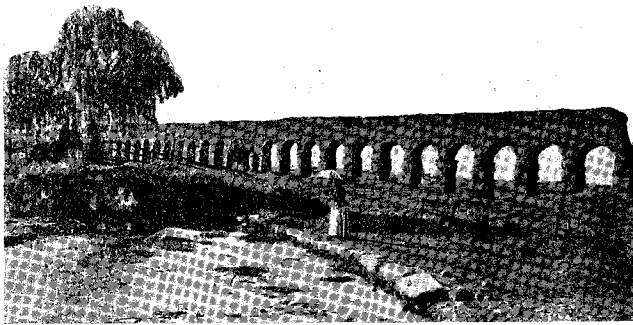
Et maintenant on va reconstruire ce village en matériaux plus solides et moins inflammables, offrant plus de sécurité, mais il aura perdu sans doute beaucoup de son cachet de village de montagne, de sa grâce rustique et de son charme familial. Mais ce sont là choses accessoires et qui seront largement compensées par une disposition plus pratique et d'autres avantages dus aux progrès réalisés dans l'art de bâtir.

Cimetière sous la neige.

Dans le jardin du deuil où rêvent les vieux ifs
Le vent d'hiver répand ses plaintes angoissées.
Sa voix revêt parfois des accents si plaintifs
Qu'ils font penser aux cris des âmes délaissées.

La neige, avec la nuit, couvre les ossuaires,
Elle envahit les croix où plus rien ne se lit.
Et sur ces pauvres morts qui dorment solitaires
Il semble doucement qu'il neige de l'oubli.

BERTHE LEEMANN.



...SUR LE LOINTAIN SE FESTONNENT LES AQUEDUCS DE CLAUDE

LA BASILIQUE SOUTERRAINE

des saints Marc et Marcellin

Chez un prélat archéologue. — Découverte d'une nouvelle catacombe. — A travers la banlieue ; ruines illustres. — La Campagna. — Dans les catacombes. — Course à travers les tombeaux. — Une basilique souterraine. — Inscriptions, symboles et peintures des premiers siècles.

Me trouvant à Rome le printemps dernier, j'eus l'honneur d'être présenté à un éminent archéologue chrétien, Monseigneur G. Wilpert, le continuateur de l'illustre de' Rossi. Mgr Wilpert a passé dix années de son existence à explorer les nécropoles souterraines de Rome et a consigné le fruit de son colossal travail dans un splendide ouvrage ¹⁾ où il a donné la reproduction de *toutes* les peintures découvertes dans les catacombes. Le savant prélat a lui-même fait déblayer nombre de galeries perdues dans les éboulements séculaires.

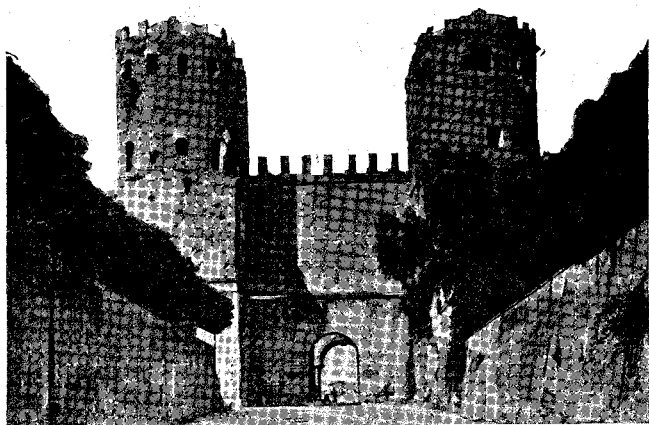
Il y a une année environ, le Supérieur des Trappistes

¹⁾ Les peintures de la Rome souterraine. 2 vol. in-fol. dont 1 de planches en phototypie. 1903.

qui gardent le cimetière de St-Callixte, faisant exécuter des travaux en vue de l'agrandissement du jardin, crut remarquer des traces de peinture sur un bloc de maçonnerie mis à découvert. Aussitôt il fit appeler Mgr W. qui reconnut un fragment de fresques de la primitive Eglise. On poursuivit le déblaiement, et bientôt apparut une voûte complète couverte de motifs décoratifs bien conservés. Un mois plus tard, une crypte entière se trouvait dégagée, et permit à Mgr W. d'identifier l'emplacement des tombes des saints Marc et Marcellin, que jusqu'alors on avait cherché en vain dans une direction opposée. Les récentes excavations ont rendu accessible tout un réseau de galeries, pleines de cryptes et d'inscriptions. Le public n'est pas admis à y pénétrer ; néanmoins mon hôte voulut bien me proposer de l'accompagner le lendemain au sépulcre des deux martyrs.

C'est ainsi qu'un après midi morose de mars dernier je me trouvai installé avec le docte prélat dans une confortable *carrozza*, en route pour la Voie Appienne.

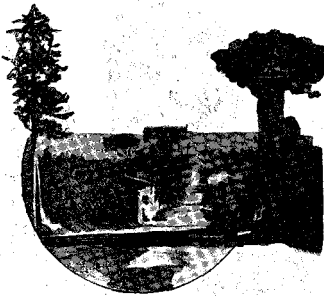
Nous traversons une banlieue interminable de mai-sonnettes et d'auberges, resserrées dans les arches perchées et chevelues des Thermes de Caracalla qui se dressent à notre gauche comme une ossature de montagne. Voici la porte Saint-Sébastien ; elle ouvre ses deux tours colossales sur un chemin bordé de buissons et de pans de murs : nous sommes dans la Campagne romaine. Là-haut, sur le talus, un petit édifice attire nos regards : c'est la petite chapelle du *Quo vadis domine*, célébrée par saint Ambroise et illustrée par... Sienkiewicz. Pendant une demi-heure, nous suivons sans diversion la route que le censeur Claudius Appius a tracée 300 ans avant J.-C. ; la voie est large et très droite, et l'herbe verdit sur un pavé encore tel qu'au temps où il résonnait sous le pas rythmé des légions en marche.



PORTE SAINT-SÉBASTIEN

Notre voiture s'arrête devant une porte percée dans un haut mur de clôture. Au coup de sonnette de notre guide, un moine entr'ouvre la porte ; un bon sourire éclaire son visage quand il reconnaît Mgr W. Nous traversons une vaste cour et arrivons sur un plateau où une équipe de Frères Trappistes est en train de bouleverser le sol encombré de déblais et de débris de marbre. Un peu plus loin, notre guide nous fait entrer dans une délicieuse allée de chataigniers qui couronne le mamelon.

Que d'ici la vue est splendide ! A droite et à gauche, de vastes plaines se perdent devant les monts violacés de l'Etrurie, tandis que sur les lointains se festonnent les longs aqueducs de Claude. On suit des yeux les tombeaux espacés de la voie latine, des pans de mur et les bouquets d'arbres qui marquent l'emplacement des villas. Au bout de l'avenue, devant nous, se dessine le noble mausolée de Cecilia Metella ; exactement à l'opposé, au fond du paysage, la colline sublime de Saint-Pierre se détache avec son dôme, ses ruines et ses cyprès.



MAUSOLÉE DE C. METELLA

J'aurais passé là des heures entières à écouter ce que le vent raconte aux nuages, mais le temps passe ; nous devons rejoindre le Frère portier qui nous attend près de l'édicule où s'ouvre l'entrée de la nécropole.

Il faut, pour descendre dans la catacombe, compter une trentaine de marches ; de chaque côté, les murs sont décorés de fragments d'inscriptions. Au bas de cette rampe de cave, le moine qui nous précède nous remet à chacun quelques minces bougies, puis nous quitte.

Nous entrons dans un dédale de couloirs étroits qui se succèdent à angle droit, enchevêtrés comme un réseau de ruelles. Les ténèbres sont épaisses, mais à mesure que nous avançons, la lumière de nos maigres cierges jette

un éclat plus vif sur les murailles ternes dans lesquelles des trous noirs superposés recèlent encore des fragments de tibias et de crânes. Au pied des parois, gisent des débris de marbre recouverts d'inscriptions, de sculptures

brisées. A mesure que nous avançons, mon émotion augmente : oublieux du temps et de l'espace, il me semble voir le cortège des chrétiens rapportant le corps d'un des



LA COLLINE DE SAINT-PIERRE

leurs tombé aux arènes ; je les vois s'échelonner dans ces corridors sombres, chantant la divinité du Christ....

Mgr W., qui connaît ces labyrinthes comme le berger de nos alpes sait les sentiers des montagnes et les crevasses des glaciers, avance d'un pas rapide ; souvent le couloir se rétrécit au point que nous devons littéralement ramper dans la terre meuble, et, plus d'une fois, je sens mon cœur battre violemment quand, au tournant d'un carrefour, mon guide disparaît tout à coup et me laisse quelques secondes écrasé par la solitude et le silence qui règnent dans la nécropole sainte. Parfois le prélat ralentit ses pas pour signaler au passage, ici une peinture qui décore l'arcade d'une niche, là une inscription qu'il traduit en hâte sous la vacillante lueur des cierges.

Voici la plaque de marbre qui fermait le sépulcre d'une jeune vierge de 14 ans ; elle porte en beaux caractères la touchante inscription que lui dédièrent ses parents il y a mille cinq cents ans :

A NOTRE FILLE INCOMPARABLE
ELIANTIS, VIERGE DANS LE CHRIST ;
SON PÈRE CLUSIA ET SA MÈRE FRANIA
ONT POSÉ CETTE PIERRE.
ELLE A VÉCU XIII ANNÉES.
QU'ELLE REPOSE EN PAIX.

Au-dessus de cette inscription, qui est en latin, mais sans date, signe d'une haute antiquité, est figurée une colombe portant le rameau d'olivier.

Enfin nous arrêtons notre course dans ces profondeurs pleines de tombeaux et de recoins étranges ; nous sommes arrivés à la basilique, but de notre pèlerinage. C'est une chambre rectangulaire assez vaste, taillée dans un tuf poreux, comme d'ailleurs tout le reste des galeries. Les parois ternes et roussâtres étaient autrefois entièrement revêtues de plaques de marbre que l'on a retrouvées

dans les déblais ; aux angles du sanctuaire sont encore



INTÉRIEUR DE CATACOMBE

debout sur leurs fûts deux colonnes cannelées bien conservées.

Des blocs de Paros indiquent l'emplacement de l'autel et du siège épiscopal : c'est sur cette *cathedra* que se sont assis les deux frères Marc et Marcellin durant la lugubre époque dioclé-

tienne, pour instruire et reconforter les futurs martyrs. A côté de la colonne de droite, les restes de la *mensa oleorum* ; sur cette table furent déposées les huiles saintes qui marquèrent le front de plus d'un héros chrétien.

Le tombeau des deux martyrs se trouve à gauche de l'entrée. C'est un *bisomo*, c'est-à-dire un sépulcre double ; il avait été clos par une dalle retrouvée presque intacte, mais sans aucune inscription, sans doute pour préserver la sépulture de toute profanation, précaution devenue nécessaire au temps des persécutions. L'intérieur du sépulcre est orné de peintures encore bien conservées et de couleurs étonnamment vives ; ce sont elles qui ont permis d'identifier les tombes.

Sur la voûte la fresque représente Moïse frappant le

rocher d'une verge, la scène de la multiplication des pains, le sacrifice d'Abraham. Au fond, dans une composition plus importante, mais malheureusement fortement détériorée, les deux martyrs Marc et Marcellin ; entre les deux saints se tient une femme de stature beaucoup plus petite ; probablement le portrait de la chrétienne qui a fait orner la tombe et établir la basilique. Sa générosité lui aura valu d'être ensevelie tout près des martyrs, dans la niche retrouvée à côté du *bisomo*.



MGR GIUSEPPE WILPERT

La voûte du sanctuaire est décorée de fresques dont une partie, mise à découvert par les terrassiers de St-Callixte, a révélé le voisinage de la crypte. Le motif central porte l'effigie de N.-S. ; comme dans toutes les peintures d'avant le IV^e siècle, Jésus est représenté jeune, imberbe, avec les traits fins, les longs cheveux ondulés. Des deux côtés du médaillon se trouve un personnage qui gravit une échelle ; à ses pieds est un serpent. L'artiste s'est sans doute inspiré de la vision de sainte Perpétue :

« J'ai vu, raconte la sainte, une échelle d'airain d'une longueur immense, qui touchait au ciel, et était très étroite, afin qu'une seule personne à la fois pût y monter. Au pied de l'échelle dormait un dragon énorme, qui épouvantait ceux qui voulaient mon-



FRESQUE DE LA BASILIQUE DE MARC ET MARCELLIN

« ter. Saturus néanmoins gravit les échelons et, arrivé au haut de
« l'échelle, il se tourna vers moi et cria : « Perpétue, viens aussi,
« mais prends garde que le dragon ne te morde. » Et je répondis :
« « Il ne me fera aucun mal, au nom de Jésus-Christ. » Et je fran-
« chis le premier échelon, et tandis que le dragon se détournait len-
« tement comme s'il me craignait, je lui écrasai la tête avec mon
« talon... » (*Visio SS. Perpet. et Felic.*)

L'échelle symbolise le martyr qui conduit directement à Dieu ; le serpent représente le démon qui par les embûches et les tortures, cherche à enlever au saint la palme du sacrifice.

A quelques pas du *bisomo* des saints, on pénètre dans un petit *cubiculum retro sanctos* rempli de *loculi* et de fragments de marbres gravés. Sur l'un on lit le nom de *Marcia* ; or Marcia est précisément le nom que les *Actes* donnent à la mère des saints Marc et Marcellin. Le sol de la chapelle était autrefois entièrement occupé par des caveaux funéraires ; plusieurs dalles qui les recouvraient ont été retrouvées avec leurs inscriptions intactes.

Je voudrais prolonger mon séjour dans ce lieu sacré, mais notre provision de cierges touche à sa fin ; il faut songer au retour. En revenant sur nos pas, mon aimable

cicérone me désigne encore bien des sépulcres où ont reposé, à côté d'un chrétien obscur, des évêques et des martyrs vénérés par l'Eglise.

Les corridors se succèdent, véritables palimpsestes de l'histoire sacrée ; combien de noms augustes, combien d'inscriptions précieuses devrais-je mentionner encore, si je ne craignais d'abuser de l'hospitalité des *Etrennes*. Je me bornerai à en citer deux particulièrement touchantes.

N'est-elle pas exquise de tendresse dans sa précision cette épitaphe d'un bébé de deux ans :

AMANTIA TRÈS DOUCE
QUI A VÉCU II ANS XX JOURS I HEURE
DORT ICI EN PAIX.

Le caractère de la plupart des inscriptions, c'est la pensée affectueuse et tendre, et toujours un sentiment de douceur et de paix : *Ame innocente et douce, colombe sans fiel, ami des pauvres*, sont des expressions souvent répétées.

Un père rappelle en ces termes le souvenir d'une fille très chère :

A LA BIEN MÉRITANTE VIERGE ANTONIA CIRIACA ;
A SA FILLE TRÈS DOUCE ET INCOMPARABLE
QUI A VÉCU XVIII ANS, ET EST MORTE III HEURES
APRÈS AVOIR REÇU LE BAPTÊME (*gratia Dei*)
SON PÈRE A POSÉ CETTE PIERRE LE XII JOUR DES
CALENDES DE DÉCEMBRE

En lisant ces anciennes inscriptions, on oublie qu'on a sous les yeux des monuments sur lesquels des siècles ont passé ; nos cœurs touchent les cœurs qui ont dicté ces lignes, on se sent contemporain de ceux qui dorment dans ces tombes ; il n'y a du passé que leurs vieilles pierres.....

Lorsque nous sortons du souterrain ténébreux, une pluie

àcre nous fouette le visage ; c'est en courant que nous allons rejoindre notre carrosse ; nous retrouvons notre automédon qui s'inquiétait peu de la giboulée, sous l'abri de l'immense parapluie que les voituriers romains ont coutume de fixer à leur siège.

Bien enfoncés dans la calèche, nous nous taisions : il eût été impossible, d'ailleurs, de s'entendre sous le crépitement de l'averse et le sifflement de la rafale. Temps propice pour songer à toutes les choses que je viens de voir et qu'il vaut mieux sentir que peindre : rêves d'une journée qui m'escortent encore....

Saint-Barthélemy, août 1905.

AD.-P. v. EGGIS.

Intrè vejïn.

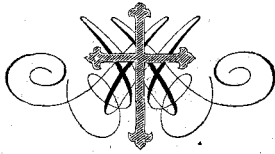
Kan ly-è la bènichon, ly-è la bènichon ; on chè contintè pâ, hou dzoa, dè midji d'la choupa ou porâ, dou borbo i râvè, di pre-dè-téra a la plyumiche avi dou chéré. On'a dou bon boulyon, dou papé à la béya, d'la frètzena, dou ragou, dou linju è d'la tzanbbèta, dou rathi, dou buro è d'la mothârda ; è, po cke hi bin la bènichon, in bévechin on bon véro dè vin, i fò achebin cachâ kotié brèchi, di bugnè è di crijètè, chin contâ di cutyètè è d'la cuchôla.

Ma, to chin cothè, on'a rin po rin, pâ pi n'a crouye fèna, di le révi. N'in fò-the dou buro po tota ha kretchouliche è ti hou bon bonçon, è ly-è tan tchè !

Tène ou blyèdo, ke ly-a mé dè dévalè tiè d'acouè, voli portan fére la bènichon kemin to le mondo, è voli pâ la pachâ chin bugnè. Ma, le buro ! n'in fò dou buro ; yò le prindre ? n'in d'avi rin. Kemin ly-è ouna tota déboubenâye, n'è pâ-j-ou grantin intrèprècha ; i chinva vè cha vejana è ly fâ :

— Di-vê, Dzanna, che te vou mé léchi couère mé bugnè din ton buro, tè léchèri couère ton bacon din mè tzou....

TOBI DI-J-ÉLYUDZO.



NÉCROLOGIES

M. Jules Glasson. — Le 9 décembre 1903, mourait à Bulle M. Jules Glasson, ancien syndic de cette ville. En Jules Glasson la Gruyère a perdu un citoyen qui lui a fait honneur, un magistrat éclairé et un patriote dévoué.

Né à Bulle en 1839, où il fit ses écoles primaires et secondaires, il fréquenta ensuite l'École cantonale, puis à la suppression de celle-ci le collège St-Michel. Il fut peu après engagé comme professeur à la villa Auckenthaler, pensionnat d'étrangers à Lausanne. De retour à Bulle, il fut nommé professeur de littérature à l'école secondaire de cette ville. Du 27 octobre 1861 au 8 avril 1866 il occupait le poste de secrétaire communal, puis à deux reprises il fut élu conseiller communal de dite ville. Au 25 octobre 1876 jusqu'en août 1885 il revêtit les fonctions de syndic de l'importante commune de Bulle. En 1881, il fut élu député au Grand Conseil où il siégea jusqu'en 1886. A partir de cette époque il ne remplit plus de charge publique, mais continua à gérer l'agence de la compagnie d'assurance, la *Suisse*, qui lui avait été confiée dès 1863.

Comme chef incontesté de la députation du cercle de la Gruyère au Grand Conseil, il prit d'emblée une place très en vue au sein de notre assemblée législative, et à

bon droit car, doué d'une claire et vive intelligence et d'une grande facilité de parole il abordait les questions économiques et financières avec une compétence reconnue. Il eut rendu sans contredit, avec quelques autres aussi, de grands services au pays, en continuant son



concours actif aux travaux de notre corps législatif. Mais quoi ! la raison de parti a de ces exigences. Acceptons ses arrêts.

En 1886 il ne fut pas réélu, mais pour être dirigée d'un autre côté son activité n'en continua pas moins à

être fructueuse à la chose publique. Comme négociant il connaissait mieux que quiconque le commerce des fromages et il a certainement contribué à relever ce commerce à l'étranger. C'était un connaisseur et le paysan le savait.

Il était non moins expert dans l'appréciation du bétail et il a rendu à cet égard de grands services à son district et au pays. Plusieurs fois désigné comme membre du jury dans les expositions fédérales ou cantonales il a eu l'occasion de défendre les produits fribourgeois.

Il fonctionna à plusieurs reprises dans des commissions fédérales d'expertise pour chemins de fer et partout on savait reconnaître ses qualités d'appréciateur exact et équitable. Il fonctionna aussi comme expert fédéral pour le bétail à l'exposition nationale de Zurich en 1883. Dans un pays d'élevage comme l'est la Gruyère on comprend l'importance du bétail; cette importance ne devait pas échapper à Jules Glasson qui y voyait avec raison la principale ressource du paysan gruyérien. Mais en bon commerçant qu'il était et en bon Gruyérien qu'il était aussi il voyait avec dépit la vogue toujours croissante de la variété pie rouge du Simmenthal et celui-ci l'emporter décidément dans la faveur des acheteurs sur le beau bétail pie noir de la Gruyère. Il aurait voulu favoriser dans les concours le pie rouge au détriment du pie noir. Au point de vue commercial du moment l'évènement semblait lui donner raison.

En politique il appartenait au parti radical, mais patriote avant tout, il s'intéressait à toutes les entreprises utiles au pays, il y travaillait avec tous les hommes de bonne volonté. Dans les relations journalières, il était d'un commerce agréable, spirituel et disert, charmant causeur, très au courant du mouvement intellectuel de son temps, il suivait du sein de la retraite où la maladie

l'avait confiné, les événements avec une attention toujours en éveil.

Nous conservons des relations que nous avons eues avec lui un agréable et reconnaissant souvenir mêlé au sincère regret que nous a fait éprouver son décès prématuré.

* * *

M. Félicien Gillet. — Dimanche, 13 décembre 1903, avaient lieu au Pâquier, au milieu d'un grand concours de population les funérailles de M. Félicien Gillet, ancien directeur de l'Ecole normale d'Hauterive. Outre les paroissiens du Pâquier, un grand nombre de connaissances, d'amis et d'anciens élèves étaient venus du dehors.

M. Gillet, dit la *Liberté*, a succombé à l'âge de 73 ans, à une pneumonie, après quelques jours de souffrances seulement. Il débuta dans la vie publique par les fonctions d'instituteur primaire. Au bout de quelques années, il quitta l'enseignement pour entrer au Grand Conseil ; il siégea également au Tribunal de la Gruyère. Mais il rentra bientôt, en qualité d'inspecteur scolaire, dans la carrière pédagogique pour la couronner par les fonctions de directeur de l'Ecole normale et d'agriculture de Hauterive. Enfin, il y a quelque vingt ans, il quitta définitivement ce poste pour rentrer dans sa jolie propriété du Pâquier, partageant son temps entre les occupations agricoles, pour lesquelles il avait une prédilection, et les affaires de sa Commune, dont il fut l'âme jusqu'à sa mort. Il fut, en outre, maintes fois appelé comme arbitre dans des difficultés entre ses concitoyens sur des questions de partage. Enfin, M. Gillet a mérité la reconnaissance de ses compatriotes en se faisant le promoteur de l'érection du Rectorat du Pâquier.

La rapidité avec laquelle M. Gillet fit sa carrière et les diverses fonctions qu'il a exercées témoignent de son activité et de la variété de ses connaissances. Doué de beaucoup de cœur et d'une grande facilité d'élocution, il donnait un enseignement intéressant et animé ; ce fut



un instituteur et plus tard un professeur distingué. Il apporta ces mêmes qualités dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrat.

* * *

M. Romain Dupasquier. — La Gruyère a, cette année, le fâcheux privilège d'alimenter la série fatale des disparus. Voici le troisième enfant de la Gruyère que nous avons le regret d'enregistrer dans nos nécrologies annuelles.

M. Romain Dupasquier, décédé le 7 janvier à l'âge de 75 ans, à Vuadens, était une personnalité des plus en vue de la contrée, sans avoir jamais revêtu d'autre charge publique de quelque importance que celle de député et encore seulement pendant la courte période de 1881 à 1886.

Dès sa première jeunesse, il s'occupa du ménage communal de l'importante commune de Vuadens ; sa position de fortune le lui permettait, aussi peut on dire que tout son temps fut consacré aux affaires publiques pour le plus grand profit de ses administrés auxquels il a rendu, pendant près d'un demi siècle, les services les plus dévoués et les plus désintéressés.

Il fut d'abord secrétaire communal, puis syndic, pendant le régime radical de 1848 à 1856. Dès cette date, il reprit ses modestes fonctions de secrétaire qu'il remplit pendant plus de 30 ans. Pendant toute cette période il fut l'âme de l'importante commune de Vuadens qui, on le sait est une des plus prospères et des mieux administrées du canton.

De 1881 à 1886, comme nous l'avons dit, il fit partie de la députation de la Gruyère au Grand Conseil, il y prit d'emblée une place en vue. Ces dernières années il fut appelé à faire partie de plusieurs administrations, ainsi il était membre du comité de l'hospice de district, du comité du fond Rieter, du conseil d'administration des chemins de fer Gruyériens.

En politique il appartenait au parti radical. Il a été longtemps président du cercle des Arts et Métiers.

Pour en revenir à la commune de Vuadens, celle-ci lui doit d'être dotée d'un bâtiment d'école spacieux, bien éclairé et répondant à toutes les exigences en un temps où l'on n'avait pas encore atteint le luxe qui préside actuellement à ces sortes de constructions.

Nous ne pouvons mieux terminer cette courte notice qu'en reproduisant ces quelques lignes que lui consacrait le journal la *Gruyère* :

Comme administrateur ce fut un modèle et avec cela juste, juste au point qu'adversaires politiques et amis du



défunt n'ont jamais eu à se plaindre ou à se prévaloir d'une inégalité de traitement.

Célibataire endurci, il se plaisait à répondre à ceux qui lui demandaient de fonder une famille : « Ma famille, ce sont les pauvres ». Et c'était vrai. Qui dira combien d'infortunes il secourut, combien de billets de cinquante ou de cent francs il confia à de pauvres gens, sans espoir quelconque de remboursement ! Et les assis-

tés de la commune, quel souci, quel soin ne prenait-il pas à leur assurer le nécessaire et même à les dorloter quelque peu !

Sa vie entière a été consacrée à la chose publique.

*
*
*

M. le chanoine Horner, professeur. — Jeudi 24 mars 1904, la nouvelle absolument inattendue se répandait dans notre ville du subit décès de M. le professeur Raphaël Horner, professeur au collège St-Michel, à Fribourg. On avait peine à y croire et ce n'était que trop vrai. Voici ce qui s'était passé. Avant de commencer ses vacances de Pâques, M. Horner avait résolu de subir une petite opération chirurgicale qui n'était pas urgente, mais qu'il croyait opportune pour sa complète sécurité. Le mardi matin il se rendait à la clinique de M. le D^r Clément qui s'acquitta de sa mission avec sa dextérité habituelle. Mais la nuit fut agitée et mauvaise ; on vit se déclarer rapidement des symptômes alarmants de paralysie intestinale qui augmentèrent rapidement d'intensité et amenèrent une fin très prompte.

M. Horner, originaire de la contrée du Mouret, est né le 27 mars 1842. Il fit ses études au collège et au séminaire de Fribourg, et fut ordonné prêtre en 1866. Dans le courant de la même année, il fut appelé à Echarlens comme curé. Trois ans plus tard, en 1869, il fut nommé aumônier et professeur à l'école des régents d'Hauterive. Il y passa treize années où il s'occupa beaucoup, comme de juste, de questions pédagogiques. Il introduisit plusieurs innovations dans les méthodes d'enseignement, dont quelques-unes furent bonnes.

En septembre 1882, le Conseil d'Etat le mit à la tête du collège St-Michel, fonctions qu'il exerça pendant six ans. En 1888, il renonça au poste de recteur pour rentrer dans l'enseignement comme professeur d'histoire. En

1897, tout en restant professeur au collège, il succéda à M. le chanoine Morel comme inspecteur des écoles de la ville de Fribourg. Mais, un an après, il se démettait de ses fonctions d'inspecteur pour se vouer tout entier à l'enseignement au collège et à l'Université où il donnait



un cours de pédagogie. Il a également fait partie de la commission du dépôt central du matériel scolaire ; il devint président de cette commission à la mort de son titulaire, M. Soussens.

M. Horner a été l'un des fondateurs de la Société fribourgeoise d'éducation en 1871 et le fondateur du *Bulle-*

tin pédagogique en 1872, et pendant trente ans il en a été le rédacteur, c'est-à-dire jusqu'à ces deux dernières années.

Il publia, en outre, divers opuscules sur des questions pédagogiques, il est aussi l'auteur d'un syllabaire ; il fit paraître aussi le *Guide pratique de l'instituteur*. Enfin, si nous ne nous trompons, il fut un des principaux collaborateurs du « Livre unique », manuel de lecture rendu obligatoire pour les écoles primaires. Depuis deux ans il faisait partie de la commission des écoles de la ville de Fribourg et le Conseil d'Etat l'avait appelé à occuper une des stalles vacantes de la collégiale de St-Nicolas.

M. Horner, disait la *Liberté* dans un article nécrologique publié le 27 mars dernier, ne s'est pas seulement spécialisé dans la pédagogie au point d'ignorer ce qui se faisait dans les autres domaines. C'était un homme de progrès, qui suivait avec cœur et intelligence toutes les œuvres qui ont pour but le relèvement moral et matériel de nos populations. Agriculture, industrie, assistance, épargne, il s'intéressait activement à tout ce qui se faisait chez nous. Toute initiative avait le concours de son temps et de sa bourse. L'autre jour encore, frappé de la nécessité qu'il y a de créer dans les rangs de la jeunesse l'habitude de la prévoyance, il distribuait à chacun des enfants choralistes de l'église de St-Nicolas un carnet d'épargne après avoir fait lui-même le premier versement.

Sa récréation favorite était l'alpinisme. C'était un fervent de la montagne qu'il cultivait dès les premières années de collège. Membre très actif de la section du Club alpin, il y était devenu très populaire. Aucune excursion importante ne se faisait sans lui. Il faut dire que de tous les sports aucun n'est plus bienfaisant que l'alpinisme aux hommes condamnés à une vie sédentaire.

M. Raphaël Horner est mort en pleine activité et au

moment où cette activité était la plus féconde. Il avait en projet divers travaux plus ou moins importants et dont l'un ou l'autre étaient en exécution. Il laisse le souvenir d'un homme dévoué, serviable et actif, et sa mort laissera de très vifs regrets chez ses nombreux amis.

* * *

M. Louis de Ræmy d'Agy. — Le 3 avril, au matin, jour de Pâques 1904, est décédé à Fribourg, dans sa 81^{me} année. M. le juge cantonal Louis Ræmy. Tombé malade le jour des Rameaux à la suite d'un refroidissement, il succombait le dimanche suivant dans la matinée.

Fils de Louis-Nicolas de Ræmy, conseiller d'Etat, et de Louise de Weck, Julien-Louis de Ræmy est né à Fribourg le 16 février 1824. Entré au collège des Jésuites à Fribourg en 1835, il en suivit toutes les classes jusqu'en 1845. De là il passa au cours de droit donné par le D^r Bussard, il se distingua surtout dans l'étude du droit civil. Il partit ensuite pour Munich afin d'y continuer ses études et se perfectionner dans la langue allemande. En mars 1847, il fut le témoin d'une démonstration des étudiants de l'université contre la fameuse Lola Montès. Plusieurs étudiants et entr'autres le professeur d'allemand de Louis Ræmy furent incarcérés et l'université fut fermée pendant quelques jours. Son séjour à Munich ne fut pas de longue durée ; la guerre venait d'éclater à Fribourg, l'insurrection du 6 janvier 1847 en avait été le signal. Un ordre du général Schaller invitait Adolphe de Diesbach, officier de cavalerie, et Louis de Ræmy, qui se trouvaient ensemble à Munich, à rejoindre leurs drapeaux. Le même soir, c'est-à-dire le 15 mars 1847, il quittaient la capitale de la Bavière, puis, passant par Augsbourg, Ulm et Schaffhouse, ils arrivaient à Berne le 18.

A son arrivée à Fribourg, il fut promu 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie ; pendant qu'il faisait encore ses études, il avait déjà été nommé 2^d sous-lieutenant. Il faisait donc partie des cadres de l'armée.

En octobre, il fit la campagne du Sonderbund sous le capitaine Cuony et le colonel Appenthel. Cantonné à Guin, il fut envoyé, le 12 novembre, avec sa compagnie à Lusdorf, en avant-garde.

« Les troupes fédérales, lisons-nous dans les notes
« qu'il a laissées, étant entrées sur le territoire, dans la
« nuit, à la Singine, nous reçûmes l'ordre de nous
« replier sur la forêt du Brugg où nous retrouvâmes
« notre bataillon. Le 13 au soir, je fus envoyé avec 15
« hommes en avant-poste à la Heitera, propriété de M.
« Engler, boucher, — la maison fut brûlée le lendemain
« par les Confédérés. — L'armistice avait été rompu ce
« soir-là par une partie des troupes fédérales, hors la
« porte de Romont (il n'expirait que le lendemain à 7
« h.). Le 14, vers 5 1/2 h., je rentrai en ligne ; à 1 h.
« après midi, on apprit la capitulation par un envoyé de
« Monseigneur Marilley, chargé de calmer les troupes
« et le landsturm qui tiraient de tous côtés en furieux
« et accusaient leurs chefs de trahison. J'entendis siffler
« plusieurs balles au-dessus de ma tête ; je rentrai en
« ville en ordre avec mon bataillon. Les adieux furent
« tristes, on se sépara dans la Grand'Rue. Au moment
« où je passai près des Ursulines, les radicaux délivraient
« les prisonniers politiques détenus au Jaquemart.

« Le 12 janvier 1848, je fus nommé lieutenant par le
« gouvernement provisoire, à la sollicitation du capitaine
« Cuony qui m'était très attaché ; c'est à lui que je dois
« de n'avoir pas été mis en disponibilité comme à peu
« près tous les officiers conservateurs. »

Dans la vie civile il débuta par les modestes fonctions

de premier adjoint du secrétaire communal de Fribourg le 18 mai 1847, mais le 14 novembre de la même année le parti radical qui était au pouvoir le congédia.

Le 1^{er} août 1857, il fut nommé juge suppléant au tribunal de la Sarine ; deux ans après il était nommé juge au même tribunal où il fonctionna pendant 22 ans et le 15 janvier 1881 le Grand Conseil le nomma juge au Tribunal cantonal.



C'est une belle carrière judiciaire que celle qu'a fournie M. le juge cantonal Ræmy, où il s'est acquis par sa droiture et son noble caractère la confiance du public et la profonde estime de ses collègues et des autorités qui lui ont renouvelé son mandat jusqu'à la fin.

En dehors de ses fonctions judiciaires, il revêtit encore d'autres emplois ; c'est ainsi que nous le voyons pendant douze ans, 1862-74, administrer les vignes et domaines du « Charitable Grand Hôpital des bourgeois de la ville de Fribourg. » De 1853 à 1903, il fut tour à tour secré-

taire, boursier, conseiller, syndic de la commune de Granges-Paccot, ce qui n'était pas toujours une sinécure ; il fut aussi pendant quelques années membre du conseil paroissial de Givisiez.

En politique, Louis Ræmy appartenait au vieux parti conservateur fribourgeois, mais son caractère droit et son inflexible impartialité l'empêchèrent toujours de se jeter tête baissée dans les luttes politiques où la passion s'appelle zèle de parti et où la justice reçoit trop souvent de droite et de gauche de vilains accrocs.

Le 19 août 1856, il épousait mademoiselle Catherine de Ræmy, fille de Joseph de Ræmy, ancien capitaine au service de Naples.

La gaieté de son caractère le faisait rechercher dans les réunions de famille et de sociétés, dans les excursions et les courses de montagne. Mais hélas !... les vides s'étaient multipliés autour de lui, ils étaient partis les joyeux compagnons d'autrefois, il semblait être resté seul d'un passé dont il rappelait les traditions disparues. Il faisait partie du Cercle de la Grande Société depuis 1845, il en était le plus ancien membre, il en fut élu président en 1894. La chasse, la musique, l'arboriculture occupaient les loisirs que lui laissaient les devoirs de sa charge et les affaires. Il fut pendant longtemps président de la société d'horticulture à laquelle, jusqu'à la fin de sa vie, il voua un profond attachement. Notons, en passant, parce que cela rappelle le vieux Fribourg, qu'il appartenait à l'abbaye des Tanneurs dont il fut le Régent en charge en 1851-52.

Il appartenait à plusieurs associations pieuses et charitables, telles que la Grande Congrégation latine, la Confrérie du Très-Saint Sacrement, la Conférence de Saint-Vincent de Paul dont il fut un des membres fondateurs en 1853.

Chrétien convaincu et agissant, la faiblesse de l'âge se faisant de plus en plus sentir, il attendait dans le recueillement et la prière le moment où Dieu le rappellerait à Lui. Cette heure sonna au matin du jour de Pâques, le 3 avril 1904.

* * *

M. Martin Strebel. — Vendredi, 8 avril, ont eu lieu au Mouret les funérailles de M. Martin Strebel, vétérinaire, décédé après une courte maladie, à l'âge de 77 ans. Il s'était retiré depuis peu des affaires pour jouir d'un repos bien gagné et dont il avait grand besoin. Il n'en a pas joui longtemps.

Aux funérailles, l'autorité cantonale était représentée par M. le conseiller d'Etat Louis Weck, M. de Vevey, directeur de l'Institut agricole et M. Collaud, chef de bureau du Département de l'agriculture ; la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne avait délégué M. le professeur Noyer, et la Société des vétérinaires fribourgeois était représentée par son président, M. Volmar et MM. les vétérinaires Bertschy, Maillard et Michaud. Un nombreux public des campagnes, parmi lequel M. Strebel était bien connu, a suivi le convoi. Sur le corbillard figuraient de nombreuses couronnes, entre autres celles de la Société des vétérinaires suisses, des professeurs de l'Ecole vétérinaire de Berne et de la Société des vétérinaires fribourgeois.

Cette assistance montrait quelle perte considérable l'art vétérinaire et l'agriculture ont faite par la mort du doyen des vétérinaires fribourgeois.

Voici brièvement racontée quelle a été la carrière de Martin Strebel, due à une plume renseignée qui a écrit dans la *Liberté* du 10 avril de la présente année.

Originaire de Buttweyl en Argovie, M. Strebel fit ses premières classes à Soleure, puis se sentant attiré vers

les études vétérinaires, il se rendit à l'école de Berne, dirigée alors par M. le professeur Zangger.

Après avoir achevé les quatre semestres d'études réglementaires, il passa brillamment ses examens d'état devant notre Commission de santé et fut autorisé à exercer dans le canton de Fribourg, par décision du Conseil d'Etat du 18 octobre 1850. Il n'avait alors que 22 ans.

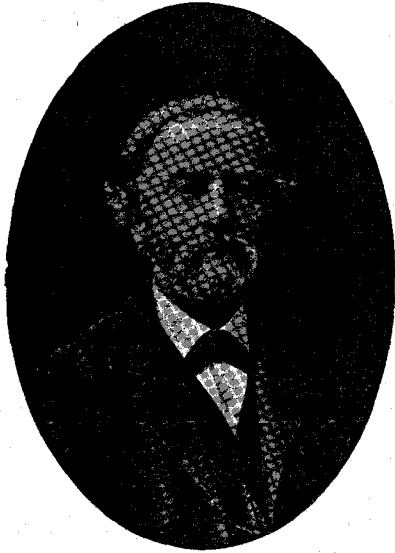
Il pratiqua d'abord à Cormondes, puis s'établit pour quatre ans à Courtepin et enfin dans la Gruyère où il exerça pendant 20 ans l'art vétérinaire. Au printemps de 1874, il vint à Fribourg où il devait rester définitivement. M. Strebel a pris sa retraite à fin août 1903. Son activité professionnelle s'étend donc sur une période de 53 années. Ce qui a caractérisé surtout M. Strebel dans sa pratique de vétérinaire, c'est non seulement la qualité de praticien émérite, mais le dévouement infatigable et le désintéressement.

En qualité de vétérinaire fribourgeois, M. Strebel a fondé la société qui porte ce nom et en a été pendant 31 ans le dévoué président. Ici encore sa mort laissera un vide difficile à combler.

L'Autorité cantonale avait remarqué de bonne heure les capacités du jeune praticien. Aussi, dès 1864, fut-il appelé aux fonctions de vétérinaire de cantonnement pour le district de la Veveyse et, dès son arrivée à Fribourg en 1874, jusqu'à l'automne dernier, il remplit les mêmes fonctions dans le district de la Singine. Pendant son séjour dans la Gruyère, M. Strebel a eu à lutter, à différentes reprises contre les épizooties de fièvre aphteuse, notamment pendant les années de 1870 à 1873, où il avait à surveiller une moyenne de 4000 à 5000 pièces de bétail malades à l'alpage. Aussi, fut-il le promoteur de la revision de notre loi sur l'assurance du bétail contre les maladies contagieuses, afin d'y com-

prendre la fièvre aphteuse, adjonction qui fut adoptée par le Grand Conseil le 28 février 1874.

Une fois installé à Fribourg, Martin Strebel devint le conseiller de la Direction de police pour tout ce qui concerne la police sanitaire. Il fut un collaborateur précieux dans l'élaboration de notre législation cantonale sur la matière.



En 1885, la ville de Fribourg offrit à M. Strebel la bourgeoisie d'honneur, en reconnaissance des services rendus dans le domaine de l'agriculture. On se rappelle qu'en 1900, à l'occasion du cinquantenaire de pratique vétérinaire de Martin Strebel, l'Autorité cantonale fit don au jubilaire, en souvenir de ses bons et loyaux services, d'une pièce d'argenterie avec dédicace.

A côté de sa pratique vétérinaire et de ses fonctions officielles, il trouvait encore du temps pour écrire et

s'occuper de questions scientifiques. Il écrivait notamment dans le *Journal de médecine vétérinaire de Lyon*, dans les *Schweizer-Archiven für Thierheilkunde*, puis dans la *Wochenschrift für Thierheilkunde und Viehzucht* de Th. Adam, etc.

En 1879, il fonda avec M. le professeur Niederhausern la *Revue des vétérinaires Suisses*, revue qu'il rédigea seul pendant deux années 1882-1884 après la mort de M. Niederhausern.

En 1871, à la réunion des vétérinaires Suisses à Frauenfeld, M. Strebel obtint le prix unique pour un travail sur les maladies rhumatismales du bétail. A cette occasion, il reçut les félicitations des vétérinaires les plus compétents de la Suisse.

En 1882, il publia le *Vétérinaire expert*, ouvrage encore très apprécié de nos jours et qui a valu à son auteur une médaille d'argent aux Expositions nationales de Zurich et de Berne.

En 1880, il était nommé membre correspondant de la Société vétérinaire d'Alsace-Lorraine, en 1885 de la Société de Vienne et en 1888 de la Société centrale de médecine vétérinaire de Paris. C'est le seul vétérinaire Suisse auquel cet honneur ait été accordé. En 1889, la Société des vétérinaires Bernois le nommait membre d'honneur et en 1892, il fut l'objet du même honneur de la part de celle de l'Aube en France.

M. Strebel était profondément attaché à notre canton. Plus d'une fois, il refusa de brillantes positions qui lui étaient offertes au dehors, montrant ainsi sa reconnaissance au canton qui lui avait offert l'hospitalité et qu'il avait su l'apprécier.

M. Strebel n'a pas joui longtemps du repos qu'il avait bien mérité par une vie toute de travail. Il a chrétiennement supporté la maladie qui est venue assombrir sa

retraite et qui l'a emporté. Il laisse deux fils qui ont suivi leur père dans la carrière et qui font tous deux partie du corps vétérinaire fribourgeois.

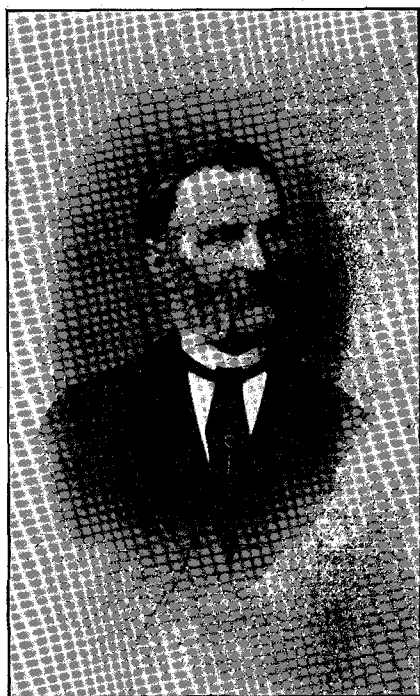
M. François-Xavier Menoud. — Jeudi 15 septembre, après une longue et pénible maladie, s'éteignait, à l'âge de 83 ans, M. François-Xavier Menoud, ancien conseiller d'Etat et ancien directeur de la Banque d'Etat de Fribourg.

Cette carrière qui vient de prendre fin c'est toute une page de l'histoire fribourgeoise. Nous allons essayer d'en retracer sommairement les principales étapes, d'après des renseignements puisés en partie dans des notes autobiographiques laissées par le défunt lui-même.

M. F.-X. Menoud naquit à La-Magne, le 26 juillet 1821. Son père, Joseph Menoud, fut nommé député au Grand Conseil aux élections de décembre 1830 qui suivirent la révolution des bâtons. Il quitta la maison paternelle à l'âge de 13 ans pour aller suivre les cours donnés à Romont par le chanoine Lhoste. Il eut pour condisciple Jean Deillon de La-Joux, qui devint plus tard le Père Apollinaire. Il passa ensuite au collège de Fribourg dont il fit toutes les classes. Il partit ensuite pour l'étranger, il obtint une place de professeur au Theresianum d'Innsbruck et rentra à Fribourg après deux ans. Il était peu après nommé secrétaire du Conseil d'éducation, présidé par M. Vaillant.

Sur ces entrefaites la guerre du Sonderbund était déclarée, M. Menoud fit la campagne comme sous-lieutenant d'infanterie sous les ordres du capitaine Musy, bataillon Caille. Le jour de l'investissement de Fribourg, il était aux avant-postes à Agy, en face des troupes fédérales qui occupaient Granges-Paccot et les hauteurs avoisinantes. Le combat allait s'engager lorsque arriva l'ordre de rentrer en ville.

Après la capitulation, il partit pour Annecy où il se trouva avec l'avoyer Fournier, Hubert Thorin de Villars-sous-Mont et la famille Remy de Bertigny qui lui offrit une généreuse hospitalité. Il revint à Fribourg



pour les élections du 10 décembre 1847 qui tournèrent à l'avantage du gouvernement provisoire radical grâce au mode de votation publique adopté et à l'appui des bayonnettes.

Destitué de ses fonctions de secrétaire du Conseil d'éducation, il entra au bureau de M. l'avocat Wuilleret

où il resta jusqu'au mois d'octobre 1848. Il prit part à une tentative d'insurrection au 22 octobre 1848, tentative qui échoua du reste, ensuite de malentendus dans les mots d'ordre donnés. Gravement compromis néanmoins dans cette affaire, il partit la nuit même, avec une petite valise pour tout bagage, et prenait le lendemain matin le bateau pour Evian, pour de là gagner Lyon où il passa l'hiver occupé à donner des leçons. Au printemps suivant, il entra comme précepteur dans la famille du vicomte de La Chapelle, au château d'Uxelles près de Cluny, où il demeura quatre années.

En 1852, après l'assemblée de Posieux, il revint à Fribourg où il suivit les cours de droit de MM Fracheboud et Frossard. Il fit en même temps son stage de notaire dans l'étude de M. Tissot. Le 21 novembre 1854, il obtint son brevet de capacité. Il exerça d'abord dans la Gruyère, puis, après quatre ans, dans la Sarine.

En 1856, il fut nommé député au Grand Conseil par le cercle de la Glâne, mandat qu'il devait garder pendant 45 années, de 1856 à 1901. Le 17 juillet 1857, il fut nommé greffier du tribunal de la Sarine. En 1874, le Grand Conseil le nomma conseiller d'Etat en remplacement de M. Jaquet, démissionnaire, mais il déclina l'honneur pour accepter deux ans plus tard, après de vives sollicitations, à remplacer M. Perroud, conseiller d'Etat décédé, soit le 21 mai 1876. Il prit d'abord le département de Justice et Cultes, puis après la Justice et finalement les Finances à la mort de M. Weck-Reynold. Il fut neuf fois président du Conseil d'Etat.

Depuis 1872, il faisait partie de la députation au Conseil des Etats à Berne où il a siégé pendant plusieurs législatures.

M. F.-X. Menoud était un juriste qui faisait autorité au sein de notre assemblée législative. Il fut le rédacteur

du code rural, du code de procédure pénale, de la loi sur l'enregistrement, de celle sur l'état civil et le mariage, de celle sur la Banque d'Etat.

Comme directeur des Finances, il a opéré des conversions avantageuses et il a travaillé efficacement à rendre au canton de Fribourg sa légitime part d'influence dans les chemins de fer payés si cher par le pays fribourgeois.

Sa grande œuvre fut la création de la Banque d'Etat (transformation de l'ancienne Caisse d'amortissement), aussi le Grand Conseil ne trouva-t-il rien de mieux à faire que de le nommer directeur général d'un établissement dont personne ne connaissait mieux que lui les rouages, les moyens d'action et le but.

Cependant il ne fut pas longtemps à ce poste final. Un travail excessif soutenu pendant de longues années avait usé ses forces et, en 1900, il remit sa démission au Grand Conseil.

Il vécut dès lors dans la retraite qu'une maladie qui allait s'aggravant rendait toujours plus étroite. Il est mort entouré des soins constants et dévoués de sa famille. Avec lui disparaît encore un des derniers représentants de la vieille école conservatrice de 1856, un des survivants de l'époque agitée de 1848.

* * *

M. le doyen François-Xavier Nuoffer. — Lundi matin 3 octobre est décédé à Estavayer, M. le doyen Nuoffer, de Fribourg, qui a desservi l'importante paroisse d'Estavayer pendant un peu plus de vingt ans.

M. l'abbé Nuoffer est né à Fribourg, Planche inférieure, le 18 décembre 1844, d'une bonne famille chrétienne bien connue dans notre ville. Il fit ses classes primaires, son collège et les études théologiques à Fribourg. Il fut ordonné prêtre en 1871 par Mgr. Marilley. La même année il fut nommé vicaire à Estavayer, puis

en 1873 à la mort de M. le doyen Grangier, il fut promu chanoine et desservant de la paroisse ; en 1880, il était installé comme curé et pendant vingt ans, il administra la paroisse avec tact et dévouement en se faisant remarquer par sa charité qui se dépensait sans compter. Le 25 mars, il était nommé doyen du décanat d'Estavayer et le 4 décembre 1896, il était appelé à faire partie de la commission du séminaire et de retraite du diocèse.

Une grave maladie le força de quitter la cure d'Estavayer où il avait passé toute sa carrière ecclésiastique, mais à peine rétabli, il fut appelé au poste de directeur de l'hospice de la Broye auquel il s'intéressait particulièrement.

C'est là que la mort est venue le chercher. Il laisse le souvenir d'un prêtre modeste et bon, dont toute la vie a été consacrée aux œuvres de charité. Il a passé en faisant le bien et laisse une mémoire bénie.

* * *

M. le juge Charles Gottrau. — Dans le courant de 1902, un samedi soir, à l'âge de 82 ans mourait subitement l'aimable vieillard dont le nom figure en tête de cette notice et dont nous reproduisons la figure bien connue.

C'était, comme le dit un de ses biographes, une des figures caractéristiques de notre monde judiciaire. Un long passé de souvenirs, de traditions et d'anecdotes disparaît avec lui.

François, Charles, Othmar Longin de Gottrau, fils de François, Philippe, membre du Grand Conseil est né à Fribourg, le 15 mars 1821. De 1833 à 1841, il fit ses études classiques au Collège des Jésuites, puis il alla continuer les cours supérieurs à Fribourg en Brisgau, puis à Vienne en 1842 et 1843.

De retour au pays, il fréquenta le cours de droit en

1844 et 1845. Les événements de 1848 le tinrent éloigné des affaires ; il vécut à Granges sur Marly, s'occupant d'agriculture. Après l'avènement du régime conservateur libéral de 1856, il fut nommé le 17 août 1862,



suppléant au Tribunal de la Sarine en remplacement de M. Antonin Reynold et le 11 mai 1873, juge au même Tribunal en remplacement de M. Joseph Berset décédé. Il fut nommé en 1881 vice-président de ce corps, mais il ne tarda pas à démissionner et préféra rester simple juge.

Pendant 40 ans, il a revêtu les fonctions de juge au Tribunal de la Sarine et c'est dans la nuit du vendredi au samedi que la mort l'a surpris. Il s'est éteint sans souffrance après une existence laborieusement remplie, entouré de l'estime de tous et des profonds regrets d'une famille qui le chérissait.





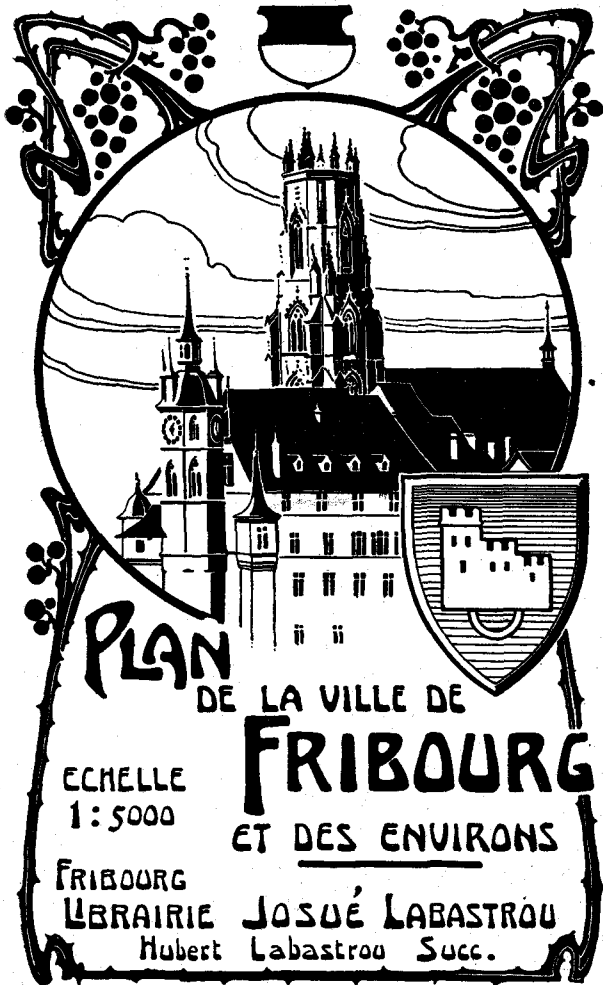
La Librairie Josué Labastrou vient de publier un *nouveau plan de la ville de Fribourg et des environs* ; depuis la publication du dernier plan qui date de 1881, la ville a pris un grand développement et a subi d'importantes transformations ; nous espérons qu'il sera bien accueilli.

Ce plan, à l'échelle de 1 : 5000, mesure 1 mètre de hauteur sur 75 centimètres de largeur ; il a été dressé et dessiné par M. B^d Aeby, dessinateur au département des Ponts et Chaussées d'après le plan cadastral de la ville de Fribourg. La gravure en a été confiée à l'établissement des arts graphiques H. Kümmerly et Frey, à Berne, dont les travaux cartographiques sont bien connus. Imprimé en cinq couleurs, ce plan est d'un très bel effet. Le *noir* a été réservé pour les écritures, les routes et les chemins, le *rouge* pour les bâtiments, le *bleu* pour les rivières, le *vert* pour les jardins et les forêts et le *brun* pour les courbes de niveau.

Il comprend tout le territoire de la commune de Fribourg et une partie de celle de Villars. Il s'étend au nord jusqu'au Viaduc de Grandfey et au sud jusqu'au Claruz où aboutira le pont projeté de Pérolles. Nous trouvons aussi les localités suivantes : Grange-Paccot, la Chassotte, Bertigny, Villars-les-Joncs, Bourguillon et Grange sur Marly.

Le plan d'aménagement des nouveaux quartiers : le Pré d'Alt, le Gambach et Pérolles, y figure avec toutes les nouvelles constructions.

Ce plan trouvera sa place dans tous les bureaux des administrations, commerçants et industriels, les hôtels et cafés-restaurants. Les nombreux étrangers qui visitent notre ville, le consulteront avec intérêt.



F. BOVARD DEL.



ALCOOL ET PETITE VILLE.

La seconde œuvre dramatique et lyrique du D^r L. Thurler dont on vient de lire le titre est conçue avec la même richesse de personnage et de mise en scène que *A travers le vieux Stavayer*. C'est la même exubérance, le même scintillement de vers qui jaillissent en gerbes fleuries, de dialogues aux vives réparties, d'observations fines, de mots pris sur le vif. Ce sont les mêmes qualités de style, la même verve, le même langage coloré et brillant. Mais combien différent est le sujet, et combien peu il prête à un développement poétique ! Il a bien fallu la baguette magique du poète qu'est M. Thurler pour évoquer à ce propos tout un tourbillon de ravissantes idéalizations auxquelles la musique de M. Marmier est venue prêter le charme de ses sonorités mélodieuses et de ses brillants accords. Car, enfin on ne voit pas bien ce qu'une thèse contre l'alcoolisme peut avoir d'attrayant et de fécond en jouissances littéraires. Voyons donc comment notre aimable auteur s'y est pris pour nous procurer ces jouissances très réelles.

La pièce se compose de deux parties bien distinctes : une partie presque entièrement lyrique et une autre exclusivement dramatique. Le seul lien qui les unisse est une petite scène du premier tableau que l'auteur a intitulé « Alcool vu du clocher ». Dans ce tableau qui est tout un monde en miniature, l'auteur nous fait passer

devant les yeux toutes les scènes de la vie journalière où le vin joue un rôle : marché, vendanges, baptêmes, réjouissances publiques, scènes de cabaret, enterrements, intervention des abstinents, ligue de la croix, etc., etc. D'innombrables personnages pris dans tous les rangs de la société défilent dans un tourbillonnement touffu et parfois vertigineux et, à l'audition on a quelque peine à démêler le caractère de chacun et l'idée qui se dégage de cette foule mouvementée. C'est fort joli comme musique et comme mise en scène. Le poète s'y est également donné carrière, chantant tour à tour les séductions de la liqueur enivrante et les ravages qu'elle sème sur son passage. Sans doute plus d'un Aristarque s'insurgera contre l'anachronisme assez frappant de gens représentant des scènes prises dans la vie actuelle avec des costumes anciens plus ou moins fantaisistes. Mais l'auteur s'est servi de cette licence accordée aux poètes (*pictoribus atque poetis...*) pour éviter précisément l'écueil d'allusions trop transparentes et d'applications trop directes.

Le drame proprement dit et la thèse antialcoolique se posent au deuxième acte : « L'alcool au foyer » Nous y voyons un jeune père de famille, Georges, dont la boisson a fait un être sans volonté et sans force contre ce terrible penchant. Il a tout pour être heureux : parents dévoués, épouse aimante, enfant charmant excellente situation de fortune. Il a conscience de sa faiblesse et il répond aux avertissements et aux sollicitations de son frère le docteur et de son ami le vicaire en promettant solennellement de s'amender.

Mais cette volonté faiblit déjà au troisième acte. Il y a grande réception chez Georges. Toute la *Société* de la petite ville s'y trouve réunie ; Georges qui devrait être là pour recevoir son monde, c'est éclipsé et il rentre

tardivement en état d'ivresse. Il a honte de sa conduite, il se fait des reproches et l'idée du suicide germe dans son cerveau. Il a même saisi un pistolet suspendu à la paroi, lorsque sa femme accourt tenant dans ses bras son enfant en proie à d'horribles convulsions. Le docteur arrive et donne ses soins à l'enfant tout en adressant à son frère les reproches les plus amers. Celui-ci, bourrelé de remords, se décide à entrer dans un asile destiné au traitement des alcooliques.

Le quatrième acte se passe dans un cabaret. Il y a là un tas de gens attablés et qui s'attardent. Des propos s'échangent, un médecin est assailli par deux clients fâcheux, un commencement de rixe s'engage, la cabaretière intervient et tout rentre dans l'ordre ; petit à petit tout ce monde s'en va ; il ne reste qu'un colporteur qui dort ivre sur une table, le facteur qui vient se réchauffer avec quelques petits verres et Firmin le toqué juché sur le fourneau. Dehors le vent fait rage et la neige tombe dru. Le délire alcoolique s'empare du colporteur qui en veut à Georges de l'avoir fait arrêter pour un motif futile. Tout à coup la porte s'ouvre et Georges couvert d'un large manteau entre. Il s'est échappé de son asile. Voyant le verre du facteur sur la table, il ne peut résister et l'avale d'un trait, puis il s'assied et demande des nouvelles de sa famille. Giacomo l'a reconnu et dans un accès de colère, il le frappe d'un coup de stylet dans le dos. Georges tombe pour ne plus se relever. La cabaretière et sa fille appellent au secours. Agnès la femme de Georges accourt affolée désarme le meurtrier et s'abîme folle de douleur auprès du cadavre de son mari. La foule pénètre alors dans la salle, arrête le colporteur en poussant des cris de mort. Agnès se ressaisit et se relève en disant : « La mort !.... Ce n'est pas lui qu'il faut tuer, c'est l'alcool !.... » Firmin le toqué resté im-

passible pendant toute cette scène vide son verre et pousse un éclat de rire idiot. Le rideau tombe. Le mot d'Agnès renferme toute la morale de la pièce.

Comme épilogue l'auteur nous met sous les yeux le tableau navrant de la mère délirant auprès d'un berceau vide et tombant au pied d'un crucifix pendant qu'un chant et une musique très douce se font entendre : voix de l'espérance, voix des hommes de bonne volonté faisant monter au ciel cette prière suave :

Mon Dieu ! guide nos pas,
O Christ, toi qui voulus de l'homme être le frère,
Qui portas le fardeau de l'humaine misère,
Laisse ici bas tomber un peu de ta bonté !...
Gloire à toi !... Paix à ceux de bonne volonté !

Tel est le canevas de cette nouvelle œuvre, moitié lyrique, moitié dramatique de MM. Thurler et Marmier. Nous pourrions encore dire un mot du prologue qui contient de bien jolis vers et que l'on a jugé à propos de supprimer à la représentation. Il faudrait pouvoir faire quelques citations, mais si l'on commençait on risquerait fort de ne plus s'arrêter. M. Thurler excelle dans la frappe de ces strophes rapides telles que celle-ci :

O ce pays unique au monde,
Sommets d'argent collines d'or,
Alpes d'azur et plaine blonde.
Pays ! Patrie ! ô doux trésor !

Ce prologue est une sorte de rêve dans lequel on entend ce qu'on pourrait appeler l'âme des choses. Ce sont les voix de la Terre, les voix de l'onde, du printemps de la Nature, du pays, voix d'espérance, etc., etc. Tous ces éléments parlent tour à tour un langage harmonieux et doux. Toute cette poésie s'épanche tantôt comme un fleuve majestueux en larges alexandrins, tantôt comme un ruisseau qui glisse rapide et frais en strophes mignonnes, comme l'échantillon que voici :

Ivre d'air pur,
Une hirondelle,
Blanche étincelle,
Au ciel d'azur, etc.

Scènes champêtres, barcarolles, plaintes humaines, prières et chants d'espérance se succèdent en ce prologue qui est comme le germe du drame poignant qui va se dérouler bientôt sous les yeux du spectateur.

Cette rapide analyse ne donnera qu'une idée bien incomplète de l'œuvre de M. Thurler. Il faut non seulement l'avoir vue, mais aussi l'avoir lue pour en savourer tout le charme. Son mérite littéraire est incontestable, bien que d'une nature toute spéciale qui sort des données habituelles. La preuve que ce mérite est bien réel, c'est qu'on relit volontiers cette pièce et qu'une seconde et même troisième lecture ne lui fait rien perdre de son exquise saveur. Enfin c'est une œuvre moralisatrice. Il serait difficile en effet de peindre d'une manière plus saisissante les ravages de l'alcool et les ruines lamentables que ce fléau accumule autour de lui. Dans sa pratique de médecin, l'auteur n'a malheureusement que trop eu l'occasion de les constater et il a dû en être bien vivement frappé. Aussi le tableau qu'il en a fait est-il tracé de main de maître. Puisse-t-il avoir produit sur les nombreux spectateurs une impression durable et salutaire.

Un mot maintenant de l'interprétation ? Disons tout d'abord que les imperfections et les petites déficiences inévitables dans une troupe aussi nombreuses d'amateurs ont été réduites au minimum. La diction laissait peu de chose à désirer. Le jeu de scène était étudié de façon à satisfaire les plus difficiles. Toute cette foule aussi bien que les personnages principaux se mouvait avec une aisance remarquable. Tous les rôles étaient étudiés et

débités d'une manière très consciencieuse, quelques-uns même avec distinction.

Nous n'avons garde de terminer ce compte-rendu succinct sans rendre un hommage mérité à la musique de M. Marmier. Elle a rehaussé d'une façon brillante les beaux vers du poète et a revêtu toute la partie lyrique de l'œuvre d'un éclat merveilleux.

Enfin, la mise en scène de M. Duc mérite aussi une mention très honorable, non moins que les charmants décors dus au pinceau de M^{me} Louise Ellgass qui s'était déjà distinguée lors des représentations de *A travers le vieux Stavayer*.

Applaudissons donc sans réserve à cette nouvelle manifestation du théâtre populaire et réjouissons nous de ce nouveau succès, résultat de l'heureux concours d'un beau talent, d'un travail considérable et d'une bonne volonté unanime.

E. F.

Omission.

Nous devons à l'obligeance de M. Morel, libraire à Bulle, communication de la photographie qui nous a servi à faire le cliché de Neirivue avant l'incendie.

Français germanisé.

Il faut croire que les journalistes de langue allemande éprouvent du plaisir à germaniser les vocables français car on est vraiment étonné à l'heure actuelle de constater la quantité de mots d'origine welsche qu'ils intercalent sans le moindre scrupule dans leurs articles. C'est ainsi que dans un compte rendu du théâtre paru dans la *Gazette de Zurich*, on peut lire cette phrase étonnante: « Als *Soubrette* entwickelte Marie Winzer viel *Chik* und *Verve* ».

Pour peu que ça continue, nos chers confrères de là-bas vont se mettre à écrire en français.

ANECDOTES NUITHONIENNES

La scène se passe à l'hospice de la Providence à Fribourg. Le médecin arrive près d'un malade non des plus esprités et lui demande comment il a dormi.

— Pas tant bien, monsieur le docteur, on a oublié de me mettre sous le bras ce petit affaire, vous savez bien (le thermomètre), alors je n'ai rien dormi qui vaille.

— Oh ! Oh ! dit le docteur en contenant un sourire. Eh bien ! la nuit prochaine on vous en mettra deux.

Ainsi fut fait et, chose incroyable, le malade dormit magnifiquement. (Authentique.)

*
*
*

A la représentation de « Martha. »

Une fillette, au Juhé, suit avec un intérêt croissant les péripéties de l'intrigue. Son émotion est à son comble lors de la grande scène poignante du IV^e acte où Lyonel repousse Martha qu'il ne reconnaît plus. Toute en larmes, la fillette se retourne vers sa voisine en lui demandant avec anxiété :

— N'est-ce pas qu'il la reuve ?

*
*
*

Au cours de cuisine de l'Ecole secondaire.

On invite un mendiant à venir finir des restes.

— Grand merci, mesdemoiselles, fait notre homme, vous êtes réellement bien honnêtes ; c'est délicieux votre fricandeau pour avoir été mis, comme il paraît, depuis si peu de temps à l'étude.

*
*
*

Dans le tram.

Un landwérien, qui venait de faire quelques jours de *clow* après une école militaire, entre, un peu éméché, dans une voiturc de tram et vient s'asseoir en face d'un salutiste. Intrigué par ce nouvel uniforme, notre homme considère attentivement son vis-à-vis, puis il lui demande :

— De quel bataillon es-tu ?

— Du bataillon du ciel, répond le salutiste.

— Y te faudra rien de temps pour arriver à la caserne ce soir ! remarque sentencieusement le piou piou.

Aperçu hier notre confrère Raoul P. humant sa « verte » au moyen d'un chalumeau.

— Comment !... tu bois ton absinthe avec des pailles, maintenant ?...

— Je vais t'expliquer : j'ai juré à ma femme qu'à partir du 1^{er} janvier, en dehors des repas, je ne mettrai plus le nez dans un verre !...

Un talent universel.

Dans une feuille de l'Emmenthal, on pouvait lire l'annonce suivante :

Un homme capable, célibataire, 28 ans, connaissant l'agriculture, expert en construction, pouvant se charger de travaux de bureau, ayant des connaissances pratiques comme garde-malade, cherche place lucrative si possible pour le 15 octobre 1902, avec faculté de pouvoir diriger une société de musique. Eventuellement il accepterait la charge de maître valet ou de vacher dans une ferme.

Entendu à Vallorbe.

C'est M. le juge qui parle du tunnel Frasnè-Vallorbe :

— M'est avis que s'il y avait une congrégation au milieu du Mont-d'Or, il y aurait longtemps déjà que le ministère Combes aurait fait le trou pour la trouver.

A la campagne.

Une brave fermière à la dame du château :

— Qu'est-ce que j'ai entendu dire, madame la baronne, c'est donc vrai que vous avez le sang bleu ! Ce que c'est pourtant que de nous, et vous ne pouvez rien là contre. C'est y possible !

Simple question.

— Pourquoi la victoire est-elle toujours représentée sous la figure d'une femme ? demanda Calino à son ami Guibollar.

— Tu comprendras pourquoi quand tu seras marié, lui répondit celui-ci.

Aux examens de droit.

L'examineur. — Comment opérez-vous quand vous voulez procéder juridiquement contre quelqu'un ?

— Je m'adresse à un avocat.

Enigme.

J'entoure la terre,
J'agite les mers,
En moi le tonnerre
Lance ses éclairs.
Je suis la rudesse
Des sombres autans,
Je suis la caresse
Du tiède printemps.
Tout ce qui respire
Ne vit que par moi,
Tantôt je soupire,
Tantôt en délire,
Je mets en émoi
Mon immense empire.
Je porte la nuée,
Je voiture l'oiseau,

Je prête à la voute azurée
La brillante couleur de son vaste manteau.

Charade.

La famille de mon premier
Compte en tout vingt-quatre personnes
Dont la plupart sont des consonnes.
Pour aboutir à mon dernier
Il faut gravir un escalier.
Des fruits juteux de mon entier
Il fait bon se régaler.

Rébus.

A

CLOCHE

SON

Mot en losange.

Voyelle ; fils d'Abiam ; le contraire du passé ; se met en musique ; ville du canton ; n'a pas peur ; compositeur français ; pronom possessif ; consonne.

Solution des problèmes de 1904.

Le mot de l'énigme est miroir, le mot du logogriphe est porc, celui de la charade est fardeau, le mot carré est

T A R O T
A R A B I
R A G E R
O B E S E
T I R E T

Chez les Esquimaux la mère porte son bébé sur le dos, cousu dans une peau de renne. Elle commence, dès le premier jour, de lui donner, en dehors de son lait, une ration de lard de baleine, — pour le chauffage intérieur !

Ce traitement est peut-être pratique et agréable pour ces régions glaciaires. Quant à nous, nous y renonçons volontiers et nos enfants aussi. Ils préfèrent la liberté de mouvement à la plus belle peau de renne, et la bouillie de fleur d'avoine Knorr au meilleur lard de baleine.

lement les fines pores terrestres et amoindrissant ainsi la circulation de l'air. L'engrais de sel de potasse à 30 % est répandu à 100-200 kg. à l'hect. ou 30 à 60 kg. à l'arpent. La fumure potassique des prairies a non seulement pour effet une notable augmentation de rendement, mais une légère adjonction de phosphate assure une amélioration de la qualité de l'herbe.

L'engrais de potasse provoque la formation des graminées et des légumineuses ; les plantes parasites et nuisibles comme la dent de lion, l'acanthé, le cerfeuil, sont étouffées. Le foin devient plus savoureux, plus riche en albumine et le bétail le mange avec plus de plaisir et le digère plus facilement. L'amélioration ne se constate, naturellement, qu'après 2 ou 3 ans que les prés ont été traités de façon indiquée.

Les plantes fourragères : trèfle rouge, luzerne, esparcette, vesces, pois, haricots, toutes les légumineuses profitent de l'engrais potassique. La prospérité de toutes ces plantes est d'une grande importance pour la culture parce que celles-ci seules ont la remarquable propriété d'assimiler l'azote libre de l'air à l'aide des bactéries des racines et de procurer ainsi à la culture, à peu près sans frais, la plus précieuse des matières fertilisantes.

Au trèfle rouge, donner 3-400 kg. de Kainite à l'ha.

A la luzerne, » 4-500 kg. » » »

L'esparcette, sur terrain maigre, calcaire, rocailleux, remplace luzerne et trèfle rouge ; on lui donne 2-400 kg. à l'a. — Aux pois, vesces, haricots, on donne 100-150 kg. de sel de potasse ou 3-400 kg. de Kainite à l'ha.

Pour les pommes de terre, semer de préférence aux cultures précédentes 4-500 kg. à l'ha. de Kainite, si non, le printemps même de l'ensemencement, répandre 2-300 kg. de sel de potasse à 30 % ou 150-200 kg. de sulfate de potasse à l'ha., par arpent, un tiers de la quantité mentionnée.

Navets, choux blancs et raves, tous trois de grands amateurs de potasse, reçoivent 120-150 kg. de Kainite, en automne, ou 50-60 kg. de potasse par arpent, au printemps.

Pour la fumure des céréales d'automne, les sels de potasse devraient jouer un rôle principal, car ils assurent une augmentation très remarquable des grains ainsi que de la paille. Froment et blé reçoivent par ha. 300-400 kg. de Kainite ou 100-150 kg. de sel de potasse au 30 %, le seigle qui s'assimile difficilement la potasse du sol, 5-600 kg. de Kainite par ha. ou 150 à 200 kg. de sel potassique à 39 %. Ce dernier est semé le plus fructueusement en automne, ou au plus tard avant les semailles.

Les céréales de printemps sont les plus négligées sous le rapport de la fumure, elles doivent se contenter de ce que la culture précédente leur a laissé. — Une fumure énergique à base de potasse s'impose ici. — L'avoine devrait recevoir environ 400 kg. de Kainite à l'ha. L'orge 4-500 Kainite à l'ha.

En terme de conclusion, ajoutons que les engrais potassiques

doivent naturellement être accompagnés de fumures azotées et phosphatées, parfois aussi de chaux. En effet, une croissance rigoureuse et la prospérité des plantes ne sont assurées que si elles ont à leur disposition toutes les matières fertilisantes sous forme assimilable. L'élément en minimum régularise la croissance de la plante ; c'est plus qu'on ne le croit, justement la potasse, dont il manque le plus, comme le dit ci-haut le Dr Liechti.

Donc, agriculteurs, si vous désirez de florissantes cultures et de riches moissons, si vous voulez pleinement profiter des capitaux que vous avez employés pour l'azote, l'acide phosphorique, pour la chaux, n'oubliez pas que ce n'est possible qu'avec le concours de la potasse.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

Première partie.

	PAGES
Autorités fédérales	XXIX
Autorités législatives	XXX
Autorité exécutive et admin., Conseil d'Etat	XXXIII
I. Direction de l'Instruction publique...	XXXIV-XXXVIII
II. » de la Justice et des Cultes ..	XXXIV-XXXVIII
III. » des Finances	XXXVIII-LII
IV. » de l'Intérieur	LII-LV
V. » des Travaux publics	LVI-LVII
VI. » de la Police	LVII-LXI
VII. » de la Guerre	LXI-LXII
Syndics	LXII
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Just. de paix	LXIX-LXXXI
Etablissements de crédit public	LXXXI-LXXXIII
Officiers d'état civil	LXXXIV-LXXXV
Postes et télégraphes	LXXXV-LXXXVIII

Seconde partie.

	PAGES
La seigneurie de La Roche (M. MAX DE DIESBACH).	1
Chanson pendant l'averse (M ^{lle} E. VICARINO).....	14
Le pêche à la ligne (M. GROSCLAUDE).....	17
Les armes de Mgr Deruaz (M. FRÉD.-TH. DUBOIS) .	19
Les épaves.....	25
Les voyages en poste avant les chemins de fer (M. WŁADIMIR BERTSCHI)	33
Les délassements d'un rapin (M. PIERRE LACAZE)..	49
Les litanies en l'honneur de Pierre-Nicolas Chenaux (M. L'ABBÉ DUCREST).....	61
Reliques, poésie (M ^{lle} BERTHE LEEMAN)	73
Incendie de Neirivue (M. ET. FRAGNIÈRE)	74
La basilique souterraine des saints Marc et Marcel- lin (M. AD.-P. V. EGGIS).....	81
Cimetière sous la neige, poésie (M ^{lle} BERTHE LEEMAN)	90
Nécrologies : M. Jules Glasson (LAUR. FRAGNIÈRE)	91
M. Félicien Gillet	94
M. Romain Dupasquier	95
M. le chanoine Horner, professeur	98
M. Louis Ræmy d'Agly	101
M. Martin Strebel	105
M. François-Xavier Menoud	109
M. le doyen François-Xavier Nuoffer	112
M. le juge Charles Gottrau	113
Un nouveau plan de la ville de Fribourg	116
Alcool et petite ville (M. ET. FRAGNIÈRE)	118
Anecdotes nuithoniennes.....	124
Enigme, charade, rébus, etc.	126

Faites un Essai
avec le

Savon Sunlight



et vous vous en servirez toujours.



Fabriqué par la Savonnerie Helvetia à Olten.



COQUELUCHE

Sirop antioqueluche Barbezat

Aux sucres composés d'airelle et de sorbier





jusqu'à présent il n'existait aucun remède **spécifique** d'un effet certain contre la coqueluche. Tous les remèdes employés ne réussissaient que dans certains cas, tandis qu'ils échoyaient complètement dans d'autres. Le **sirop antioqueluche Barbezat** comble cette lacune ; ce sirop réussit **tousjours** : après quelques cuillerées, les accès diminuent d'intensité et deviennent de moins en moins fréquents pour disparaître complètement au bout de dix à quinze jours de traitement. Ce médicament est d'autant plus précieux qu'il peut être employé **sans aucun danger** vu qu'il ne renferme **aucun anesthésique**, ni **aucun calmant** d'aucune sorte, chacune de ces parties constitutives peut être considérée comme aliment ; or, le médicament aliment constitue le **remède idéal** pour l'enfance. Les parents pourront donc donner ce sirop à leurs enfants sans aucune crainte ni *arrière-pensée*.

C'est par un **procédé spécial** que nous obtenons, à l'état concentré, les principes actifs de l'airelle et du sorbier ; aussi, toute imitation serait inefficace et devra être rigoureusement refusée.

Le prix du flacon de demi-litre est de fr. 3,50.

La pharmacie Barbezat, à Payerne, expédie franco de port et d'emballage dans toute la Suisse. Dans la plupart des cas, un seul flacon suffit pour amener la guérison complète.



SIROP PAGLIANO

EN LIQUIDE OU EN POUDRE

Reconnu
le meilleur

Dépuratif du sang

Préparé depuis
l'année 1838 par

Prof. Girolamo Pagliano, Florence, Via Pandolfini (Italie)

Dépôts dans toutes les pharmacies. ✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂

Faire attention au nom „GIROLAMO PAGLIANO „, vu
qu'il existe des contrefaçons. ○○○○○○○○○○○○○○○○○○

Toiles fil et mi-fil en tous genres

Fils pour tisserands et cordiers

LA

Filature et Tisseranderie Schleithem
canton de Schaffhouse

file à bas prix

Lin, Chanvre, Etoupes

en purs et forts fils, qu'elle convertit en tissus beaux
et durables comme

*Toile unie à dessins, coutil, literie couleurs,
toiles à tabliers, etc.*

Dans ces articles, nous avons également un beau
choix pour la vente, et le recommandons au mieux
à l'honorable population de la campagne, qui tient
à acheter

BIEN ET BON MARCHÉ

ÉCHANTILLONS A DISPOSITION

Spécialité: toile mi-fil

Sacs à fruits et toiles à foin en toutes grandeurs

Guéris

de rhumatismes, goutte, asthme,
affections des poumons, de la poi-
trine, du bas ventre, maux d'esto-
mac et des intestins, de faiblesses
nerveuses, des

milliers

de patients, par le procédé de **H. J. Schumacher**, méd. et pharm. diplô-
mé à *Niederurnen* (Suisse). Traite par correspondance,
Brochure avec méthode et lettres de remerciements de
personnes guéries, gratis. Que celui qui désire savoir ce
qui lui manque et veut être guéri, envoie son urine.

Fleur d'Avoine Knorr

donne (alliée à du lait) un breuvage semblable au lait maternel et qui lui est presque équivalent comme propriétés nutritives.

Flocons d'Avoine et gruau d'Avoine Knorr
pour soupes savoureuses et nourrissantes.

Farines Knorr pour soupes

Crème de blé vert, Crème de riz, d'orge, etc., sont très digestibles, de gout fin et d'une préparation rapide.

Véritable Tapioca Knorr
très digestible.

Potage aux pois Knorr

en rouleaux, donne en quelques minutes la plus fine soupe aux pois.

Potages en Tablettes de Knorr
fournissent en très peu de temps les plus délicieux potages par la simple cuisson avec de l'eau.



Il y a 38 ans que le seul

Véritable Baume merveilleux anglais

de Max Zeller, pharmacien, Romanshorn, a été inventé.

C'est un remède insurpassable contre toutes les affections des poumons, du cœur, du foie, de l'estomac, des intestins, de la matrice, etc. : comme usage externe excellent pour guérir les blessures.

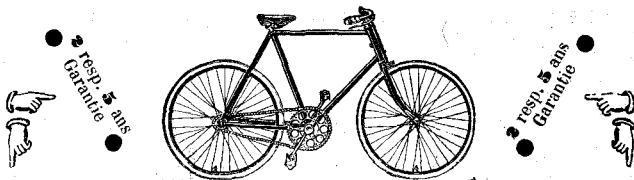
Exiger la marque déposée ci-contre avec le nom « Max Zeller, Romanshorn », car de nombreuses falsifications (sous étiquette analogue) sont mises en vente.

Donnant suite à un désir exprimé depuis longtemps, je vends maintenant mon baume merveilleux anglais, en dehors des petits flacons habituels de 50 cent., en plus grands flacons, savoir en flacons originaux de fr. 6,—, en $\frac{1}{2}$ flacons originaux de fr. 3,25 et en $\frac{1}{3}$ flacons originaux de fr. 2,—.

Au cas où à l'une ou l'autre place ces flacons ne sont pas encore obtenables, prière de s'adresser directement au fabricant



Max Zeller, pharmacien, Romanshorn.




Bicyclettes les plus élégantes, les plus durables et marchant le plus facilement. motocyclettes et tous accessoires, sont fournis à des prix d'un bon marché inconnu, par la

Fabrique d'armes Kreiensen (ALLEMAGNE)

Catalogue N° 24 envoyé de suite gratis et franco à chacun

PLUMES ET DUVETS POUR LITS

directement du producteur au consommateur. Nettoyage minutieux au moyen d'appareils perfectionnés marchant au moteur. Plumes nettoyées 1/2 kilo à 60-90 cent. Toutes les autres qualités nettoyées à la vapeur, médicalement recommandées à fr. 1,10, 1,50; pour fins duvets fr. 2, 2,50, 3,20, 4; éiredon prima à fr. 3,10, 4,75, 5 20, jusqu'à fr. 10. Crin animal, crin d'Afrique, varech, en un mot tous articles de literie. Trousseaux complets. — Echantillons et prix-courants gratis. 



L. MEYER. REIDEN

Toujours grand assortiment de meubles. Fabrication particulière. — Catalogue, prix-courant gratis et franco.

LE DIT.

Plus de 4,000 Certificats

prouvent l'efficacité du

Véritable Elixir de longue vie suédois

de la Pharmacie des Vignerons à Berne

C'est le meilleur stomacique; il fortifie, aide la digestion, purifie le sang, guérit et empêche les maux de tête, les crampes, etc., etc. Prix du flacon 70 cent., 12 flacons 7 fr. 20, à la pharmacie des Vignerons, rue de la Justice, 53/55, à Berne. Dépôt chez G. Lapp, pharm.-drog., à Fribourg, Fragnière, nég., à Gumefens, P. Gremaud, à Tinterin, etc.

Cet élixir a des propriétés tout à fait spéciales et ne peut être remplacé par aucun autre.



Instruments de musique et cordes en tous genres sont fournis à prix très bon marché et sous garantie par la

Fabrique Gläsel & Mössner, Markneukirchen (Saxe), N° 14.

Catalogue général gratis.

40 ans de succès.

Dans toutes les
pharmacies.

Extraits de Malt du Dr. Wander

Véritable Extrait de malt pur, Dr. Wander. Excellent remède émollient et fortifiant contre la toux, les affections du larynx, de la gorge et de la poitrine. Le petit bocal original fr. 1,30. Le grand bocal original fr. 3,--.

Extrait de malt à l'iode de fer, Dr. Wander. 40 ans de succès comme dépuratif contre les affections scrofuleuses, dartres, eczèmes, etc., incomparable remplaçant de l'huile de foie de morue. Le petit bocal original fr. 1,40. Le grand bocal original fr. 4,--.

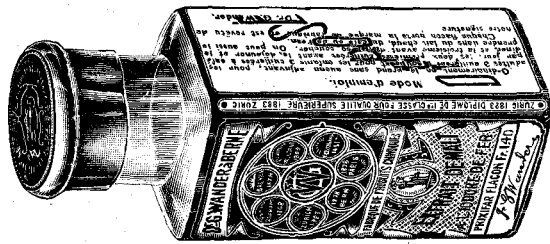
Extrait de malt au phosphate de chaux, Dr. Wander. Brillant succès contre les maladies des os, suppurations prolongées. Excellente nourriture pour enfants rachitiques et débiles. Le petit bocal original fr. 1,40. Le grand bocal original fr. 4,--.

Extrait de malt ferrugineux, Dr. Wander. Excellent remède contre l'anémie et ses suites. Très recommandé dans la convalescence après des couches laborieuses, maladies affaiblissantes, etc. Le petit bocal original fr. 1,40. Le grand bocal original fr. 4,--.

Sucre et Bonbons de malt du Dr. Wander. Généralement réputés et encore sans rivaux, en vente partout.

NOUVEAU : OVOMALTINE. Merveilleux aliment de force naturel pour convalescents, neurasthéniques, anémiques, nourrices, vieillards. Le meilleur déjeuner complet pour enfants et adultes. Prix de la boîte fr. 1,75.

Fabrique de produits diététiques au malt Dr. A. WANDER, Berne.



VÉRITABLE


Alcool de menthe et camomilles

inventé et préparé par

FRÉD. GOLLIEZ, pharmacien à Morat

dissipe les: indigestions,
étourdissements, maux de cœur, de ventre, etc.

Indispensable aux voyageurs et touristes

 **De première utilité dans les familles**

Méfiez-vous des contrefaçons

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 et 2 fr.

Lessive Phénix

le meilleur produit connu pour le blanchissage du linge, auquel il donne une blancheur éclatante, sans en altérer les tissus, ce qui est prouvé par une expérience de plus de 20 ans.

Redard & C^{ie}, fabricants à Morges.

Jambes ouvertes, etc.

Varices, ulcères, plaies persistantes, sont durablement et promptement soulagées et même guéries par l'emploi du

V A R I C O L

du D^r J. Gostig, à Bâle. Spécialité qui a fait ses preuves dans des centaines de cas, même invétérés. En usage dans différents hôpitaux. Prix fr. 3 le pot. Envoi contre remboursement. Brochure gratis.

CHOCOLATS
DÉLECTA
AUTO-NOISETTE

Exquis pour croquer

Klaus

AROME
des potages **MAGGI**



Unique
en
son genre

Très
concentré!

Ne pas
en user
autre mesure!

PAUL MAYER

Matériaux de construction en gros et en détail
Romont FRIBOURG Payerne



Chaux et Ciments des Usines du Furcil à Noiraigue

Chaux et Ciments des Usines de Baulmes

Ciment Portland St-Sulpice

Ciment prompt Porte de France

Gypses de Villeneuve — Chaux grasse du Valais

PAUDÉZITE

Tuiles Gilardoni Frères, Altkirch

Tuiles et Briques de la Société anonyme des Tuileries

BRIQUES ET TUYAUX EN CIMENT

Pierres artificielles de

G. & A. BANGERTER, LYSS

TUYAUX EN GRÈS DE BELGIQUE

TUYAUX EN TERRE CUITE D'ARAU

Ardoises du Valais et d'Angers

PLANELLES EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ.

Lucarnes et Tabatières pour toitures

Portettes de cheminées et ventilations patentées

ENTREPRISE DE COUVERTURES

de bâtiments en tous genres

spécialement en fibro-ciment, ardoises amiantes

Couvertures de terrasses en Duresco

Nombreuses références à disposition — Articles sanitaires

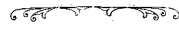
TÉLÉPHONE

Médaille d'or Genève 1896

SIMON CRAUSAZ

INGÉNIEUR ET COMMISSAIRE - GÉOMÈTRE

FRIBOURG ET BULLE



ETUDES DE :

Distributions d'eau, canalisations,
assainissements,
utilisation de forces motrices,

plans, rapports, devis, direction des travaux, etc.,
pour communes et particuliers,

Opérations géodésiques et
cadastrales

CONSULTATIONS. EXPERTISES

Médaille de vermeil Fribourg 1892
La plus haute récompense

KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG (Suisse)

RICHEMONT, 3 et 5

MÉDAILLE D'OR

Exposition universelle 1900

La plus haute récompense

VITRAUX

POUR

ÉGLISES

Villas, Hôtels, Brasseries, etc., etc.

en tous genres et de tous styles, riches et ordinaires

Croquis et devis sur demande

A LA BELLE JARDINIÈRE

J. WEILLER

FRIBOURG

Rue de Romont, 2

Vêtements confectionnés des plus modestes
aux plus riches, pour hommes, jeunes gens et
enfants. Coupe élégante et soignée.

Draperies françaises et anglaises pour vête-
ments sur mesure. Haute nouveauté exclusive.

Tout client reçoit des coupons pour réparations.

Maison de confiance.

ATTINGER FRÈRES, éditeurs, Neuchâtel

ALMANACH AGRICOLE

de la Suisse romande

publié par la

Société d'agriculture du canton de Neuchâtel

XLIII^e année d'existence

Articles et vignettes concernant l'agriculture

L'exemplaire: 35 centimes

L'Almanach agricole, imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires est remis gratuitement aux 2500 membres de la Société neuchâtoise d'agriculture et de viticulture. Il est très répandu dans tous les cantons romands, offrant ainsi un excellent moyen de publicité pour tous les produits concernant l'agriculture.

LA

POTASSE

est une matière fertilisante indispensable aux cultures. Elle augmente non seulement la quantité des récoltes, elle exerce aussi une influence très heureuse sur la qualité du fruit et assure ainsi un rendement bien supérieur. Selon les avis de toutes les autorités agricoles, la quantité et la qualité des récoltes dépend en plus grande partie d'une fumure rationnelle complète. — **Chacun**, qui ne fume qu'avec des engrais azotiques et phosphoriques, *en oubliant la potasse, se nuit*. La potasse se vend sous forme de Kainite et de sel potassique à 30 %₀, chez tous les marchands d'engrais chimiques ou au dépôt général de vente ci-dessous indiqué.

convient surtout pour les sols légers, pourtant on a le même succès en terres lourdes, en l'appliquant en automne et quand on l'enterre légèrement avec la charrue.

KAINITE

SSEL DE POTASSE

à 30 %


peut être répandu en tout temps,
même comme fumure superficielle, il est surtout recommandable pour les sols lourds et pour les légumes

KALYSSYNDIKAT

G. m. b. H.

Leopoldshall --- Stassfurt

Adresse télégraphique : Syndikat—Stassfurt



LE "HAIR GROWER"

de JOHN CRAVEN-BURLEIGH,

VÉRITABLE GUÉRISON DE LA CALVITIE !



L'enquête faite tout récemment par le *Daily Mail* de Londres au sujet de la calvitie prématurée a attiré l'attention du monde. Je m'adresse aux milliers de lecteurs de cet almanach que la question intéresse particulièrement. Je demande instamment que toute personne chauve ou qui souffre d'une calvitie naissante ou avancée m'envoie une carte postale avec ses nom et adresse libalement écrits. Par retour du courrier, je lui enverrai à titre gracieux une boîte de mon produit renommé le "Hair Grower." De cette façon, vous ferez l'expérience vous-même, sans aucun frais, et vous pouvez être assuré d'un résultat plus satisfaisant, si vous prenez la peine de suivre soigneusement et intelligemment les instructions — qui sont très simples — pour le traitement chez soi. Actuellement, je reçois plus d'attestations que jamais, et cependant je fais moins de publicité qu'autrefois. Cela s'explique par le nombre toujours croissant des clients nouveaux qui me sont recommandés personnellement par mes clients guéris. Mon produit n'est pas liquide, je le présente sous forme de pomnade. Il démontre, en son application sur le cuir chevelu, une puissance chimique exceptionnelle. La chevelure obtenue par son emploi n'a rien de factice: elle est normale, solide et fournie. Mon produit est employé avec un égal succès par les personnes des deux sexes et de tous âges.

Les cheveux poussent, alors que tout autre remède a échoué.

Des milliers d'attestations, j'extrait les suivantes. Les lettres originales (entières et avec adresses) sont toutes à la disposition des personnes qui voudront bien prendre la peine de passer à mon bureau.

Témoignage du public :

M. Ch. Lambert, Marseille : — « Votre « Hair Grower » a non seulement arrêté la chute de mes cheveux, mais il les fait repousser avec une vigueur étonnante, et j'ai pu constater les bons résultats dès la troisième semaine que j'en ai fait usage. »

M. Henri Masson, Noisy-le-Roi (Seine-et-Oise) : — « Je vous remercie infiniment, car maintenant je suis complètement guéri. Soyez sûr que je ne manquerai pas de vous recommander aux personnes atteintes de la calvitie. Je vous autorise à publier ma lettre parmi vos nombreuses attestations, car votre pommade est merveilleuse. »

M. Bouley-Maitre, Lamotte-Ternant (Côte-d'Or) : — « Après avoir essayé pendant plus de six mois toutes sortes de remèdes, consulté plusieurs médecins, je n'ai obtenu aucune satisfaction, et j'en étais résigné, après bien des dépenses, à ne plus avoir un seul cheveu. Au bout de 4 semaines de traitement du « Hair Grower », j'ai eu le grand plaisir de voir mes cheveux repousser très épais, si bien qu'aujourd'hui on ne distingue à peine la place des plaques. »

Un chanoine écrit de Nice : — « J'ai essayé avec succès votre « Hair Grower ». J'ai actuellement une chevelure touffue comme j'avais à 20 ans. »

Mon véritable « Hair Grower » n'est pas une teinture. Il ne contient aucune matière métallique ni empoisonneuse ; il est absolument inoffensif.

DEMANDEZ LA BOITE GRATUITE !

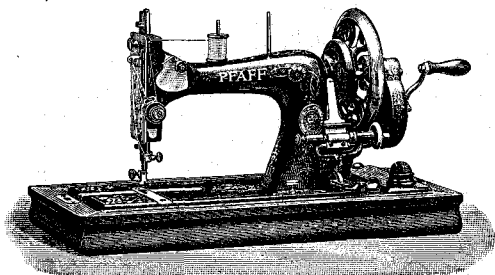
Vous pouvez remarquer un trait saillant dans ces lettres de témoignage. Les signataires sont ceux qui sincèrement, et sans que leur intérêt soit en jeu, disent, de leur propre gré, ce que le « Hair Grower » de John Craven-Burleigh a fait pour eux. Demandez aujourd'hui, par carte postale, une boîte gratuite de mon produit : vous la recevrez par retour du courrier.

S'adresser à **JOHN CRAVEN-BURLEIGH, 255, N. E. rue Saint-Honoré, Paris.**

Commerce de fers, métaux et quincaillerie

Fers de construction \bar{I} \bar{L} \bar{L} \bar{T} . Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau et accessoires. Verre à vitres belge. Machines agricoles.

Seul dépositaire des *faucheuses* américaines *Mc. Cormik*. *Buanderies*. Fourneaux en tous genres, *Potagers* à pétrole et à esprit-de-vin. Lampes et verres de lampe. Clouterie, brosserie et cordes.



Seul représentant de Monsieur G. M. Pfaff, à Kaiserslautern. Chaque machine à coudre Pfaff est un chef-d'œuvre de mécanisme.

Fourneaux à repasser, lessiveuses, fers à repasser à charbon et à esprit-de-vin, machines à calandrer, machines à essorer ; grand choix d'ustensiles de cuisine en *acier*, fer battu, émaillés, en laiton, en *aluminium pur*. Services de table fins et ordinaires.

Machines à hacher la viande, machines à saucisses, machines à râper, machines à couper le pain. Petites barattes en verre de 1, 2 et 3 litres. Machines à glace. Presse-fruits américains. Machines à nettoyer les couteaux. Machines à peler les pommes et pommes de terre. Balances de cuisine. Escaliers en bois. Boîtes et armoires à outils.

Instrumentes agricoles et horticoles. Pompes à purin. Grillages galvanisés. *Ronces* artificielles.

MEUBLES DE JARDINS

Ferrements de bâtiments et de meubles en tous genres. Outillages pour maréchaux, serruriers, mécaniciens, charpentiers, menuisiers, installateurs, etc., etc. *Scies à ruban* et *circulaires*.

ARTICLES POUR CADEAUX

Cafetières, théières, sucriers, paniers à pain, verres à thé, plats à servir, couvre-plats, cafetières russes.

Outils et bois à découper. Traîneaux pour enfants. Patins fins et ordinaires. Boîtes à outils.

Garantie.

Prix avantageux.

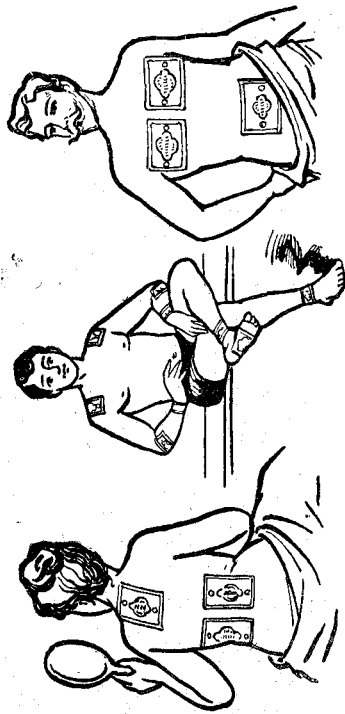
E. WASSMER, FRIBOURG

Seabury & Johnson

Emplâtres Benson's

sont le remède le plus efficace contre

**Rhumatismes, douleur sciatique
et lombaire, douleurs dorsales,
de poitrine, toux et toutes
sortes de refroidissements**



Evitez les contrefaçons inférieures !

En vente dans toutes les principales pharmacies
et en gros chez :

F. Uhlmann-Eyraud, Genève.
L. Bernoulli & Cie, Bâle,
E. Nadolny, Bâle,
Haaf & Cie, Berne,
Schubiger & Cie, Lucerne,
Heimr. Jucker, Zürich,
A.-G. Visino, Romanshorn,
Pharmacie Hausmann, St-Gall.

Recommandés par plus de 5000 médecins

Ces emplâtres font disparaître la souffrance en quelques heures, d'une façon sûre, là où d'autres emplâtres poreux, des liniments ou d'autres préparations devraient être employés pendant des jours et des semaines pour ne procurer encore au malade qu'un allègement de souffrance.

Composition de l'emplâtre : Olibanum 80, Pitch Burgundi 10, Cire 1 1/2, India Ruber 15, Extrait Witch Hazel 1 1/2, Active Princip. of Capsic 20, Scopol Carniol 5.

Se méfier des contrefaçons de qualité inférieure !

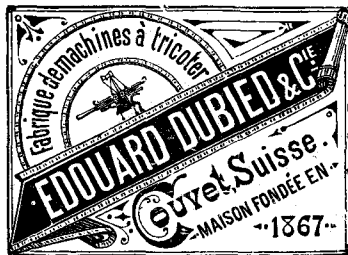
Maladies de l'estomac. Beaucoup de personnes souffrent de ce mal, mais la plupart d'entre elles l'ignorent, ne ressentant ni crampes d'estomac, ni autre forte douleur.

Ordinairement, on appelle mal d'estomac les indigestions et les catarrhes chroniques; la plupart des gens en sont atteints. Les symptômes sont les suivants: après les repas, formation anormale de gaz dans l'estomac et le bas-ventre, lourdeur sur l'estomac, mal à la tête au-dessus des yeux, vertiges. Certains malades croient à une congestion, ils sont de mauvaise humeur, se fâchent aisément et sont agités, jusqu'à ce qu'ils aient des battements de cœur. Dans la règle, peu d'appétit; parfois on croit avoir un appétit extraordinaire, et, lorsqu'on a touché à un mets, il en résulte un dégoût de toute nourriture. D'autres malades ont faim, mangent toutes les deux heures et pourtant leurs forces décroissent. Des vomissements peuvent également se produire. Voici la caractéristique de la maladie: des selles irrégulières, des aigreurs, parfois des douleurs dans le dos et dans le ventre. Beaucoup de personnes croient par erreur qu'elles sont malades des poumons, mais ce n'est que la présence de gaz dans l'estomac qui gêne la respiration et qui produit l'anémie et les nombreuses congestions, qui amènent souvent une mort prématurée. Tous ces malades ont le teint jaune. — Le malade qui me décrira exactement son mal et qui suivra strictement mon ordonnance recouvrera la santé. Je puis lui garantir la guérison.

Prix de la boîte 4 fr. pour la Suisse; fr. 4,60 pour l'étranger, payable à l'avance soit par mandat postal ou en timbres-poste.

D. SCHUEPP,

*Spécialiste pour maux d'estomac et anémies,
HELDEN (ct. d'Appenzell).*



PIL. APERIENTES „KLEWEIN“ oooooo
 oooooooooooooooooooooooooooooo EXCELLENT PURGATIF
 doux, agissant sans douleurs, pouvant être pris dans n'importe
 quel état. Prix d'une boîte fr. 3. En vente dans toutes les phar-
 macies du monde ou expédition par la Pharmacie de l'Aigle S.-E.
 Klewein, Krems-s/-Donau p. Vienne. Echantillons gratuits et franco
 dans tous les pays.

Secours contre mélancolie et insomnie.

Antholz, Tyrol, juin 1901.

Je constate que surtout ceux qui sont mélancoliques et privés de sommeil, trouvent un véritable salut en faisant usage du « Père Koenig's Tonique nerveux. » Récemment Mme

P. en prit aussi contre des crampes, qui duraient parfois tout un quart d'heure causant des insomnies et maux de tête; mais après l'usage de 4 bouteilles, il ne se produisit plus qu'un seul cas même béni.

A. Engel, pasteur.



Voie de Dieu

Altstätten, St-Gall, Suisse,
21 juillet 1900.

Certainement, grâce à Dieu, j'ai reçu le conseil de faire usage du « Père Koenig's Tonique nerveux », pour combattre victorieusement les violents maux de tête dont j'étais constamment affligé. Des l'âge de

15 ans, je fus très souvent sujet à des attaques épileptiques, dont je n'osais espérer me débarrasser. J'essayai de prendre 2 bouteilles de cet excellent remède et depuis environ 1 1/2 an, je suis non seulement entièrement délivré des maux de tête, mais aussi n'ai plus jamais souffert de l'épilepsie malgré un travail assidu.

Fanny Buscher.

Alitée pendant 18 mois.

St. Peter, Tyrol, 16 septembre 1900.

A l'âge de 25 ans, ensuite de surmenage et dépit, je fus sujet de terribles maux de tête. Je souffris durant 3 ans, consultai plusieurs médecins, mais en vain, les maux s'accrochèrent toujours davantage. Je ressentais un frisson sous la peau, de fortes douleurs à la figure, surtout aux tempes, j'avais des crampes de poitrine, maux de cœur, vomissements, yeux vitreux et cernés, étourdissements, contraction des canaux digestifs, convulsions des membres et de telles faiblesses qu'il m'était matériellement impossible de remuer ma main. Mon état était si triste, que pendant près de 18 mois, je ne pus quitter une seule fois mon lit, j'étais dans l'impossibilité de travailler, désespérée, je me crus perdue. Après avoir employé 4 bouteilles du « Père Koenig's Tonique nerveux, » je pus reprendre mes occupations et je ne puis assez faire de louanges sur ce secours miraculeux.

Catherine Auer.

Gratuis.

Un livre très sérieux sur les maladies des nerfs et une bouteille échantillon de notre remède sont envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, aux pauvres surtout :

Koenig Medicine Co., Francfurt s/Main.

Dans les pharmacies, Pr. 5. — la bouteille. En Suisse par W. Vole, pharmacien, Berne.

GUÉRISONS

Les soussignés ont été guéris de leurs maladies respectives par traitement par correspondance de la **Policlinique privée de Glaris** :

Manque de barbe. Joseph Ebert, tailleur, rue du Marché, 13, Genève.
Ulcères et catarrhe des intestins, faiblesse nerveuse. M^{me} Emmenegger, Eich, ct. Lucerne.

Gale. Mlle Catherine Herzog, Hornussen, ct. Argovie.

Goutte, cors aux pieds. Albert Schenker, forgeron, Neuweg 3, Lucerne.

Maladie de la matrice. M^{me} Catherine Camenzind, Strick, Gersau, ct. Schwytz.

Eruption au visage, tanne, transpiration des mains. Ferd. Morger, char-
ron, Wagen près Jona, Rapperswil, ct. St-Gall.

Hydropisie abdominale, surdité, bourdonnements d'oreilles. Vve Schütz,
Ober-Sommeri, près Amrisweil.

Transpiration exagérée, transpiration nocturne. B. Albisser, ancien
syndic, Buron, ct. Lucerne.

Fièvre urticaire. Robert Kall, serrurier de fabrique, Milkau, près
Neustädte, distr. Liegnitz.

Hernie inguinale. Joseph Deiters, Wilmsberg 32³, Borghorst, West-
phalie.

Tuberculose des poumons, expectoration sanguinolente, anémie. Guil-
laume Busch, meunier et constructeur de moulins, Lindisho près
Marksuhl, distr. Eisenach.

Diabète, ischias, sciatique. Antoine Wolf, commerçant, Sommer-
strasse, 31/0, Munich.

Varices. M^{me} H. Speier, Züschen, distr. de l'Eder, com. Wildungen
(Waldungen).

Catarrhe intestinal, rachitisme. Fils de Paul Ochs, maître ramoneur,
Grosse Strasse 39, Mittenwalde (Marche).

Dilatation et catarrhe des poumons, asthme. Jean Siegenthaler, auf
Egg près Strengelbach (ct. Argovie).

Catarrhe du pharynx et du larynx, obésité. L'épouse de Jakob Spalinger,
untere Mühle, Marthalen, ct. Zurich.

Gonflement des glandes. Jos Lehmann, mécanicien, Goldgasse 90,
in der Au, Freiburg.

Hémorroïdes, catarrhe des intestins. Raphael Imoberdorf, Geschinen
près Goms, Valais.

Catarrhe d'estomac, hémorroïdes. B. Buffo, magasin de chaussures,
Vallorbe.

Rougeur du nez. Louis Wagnière chez M^r Jean Wagnière, Orzens-
s.-Yverdon.

Lumbago. Alois Villiger, Kreuzacker, Oberhünenberg, ct. Zoug.

Rhumatisme articulaire. M^{me} Madeleine Favre, de Joseph, Chandolin-
s.-St-Luc, Anniviers, Valais.

Inflammation et faiblesse des yeux. André Broillet, Champ des Cibles
39, Fribourg.

Epilepsie. Guillaume Grieder, Hofacker, Zeglingen (Bâle-Campagne).

Adresse: Policlinique privée de Glaris, Kirst. 405, Glaris, Suisse

GUÉRISONS

Les soussignés ont été guéris de leurs maladies respectives par traitement par correspondance de la **Policlinique privée de Glaris** :

Furoncles douloureux, abcès. A. Heussi, Langacker, Männedorf, Zurich.

Carie des os. Frédéric Schönnop, Drachhausen, distr. Cottbus.

Ivrognerie. Herm. Schönfeld, propriét., Gimmel, distr. Cels, Silésie.

Catarrhe de la vessie, inflammation des rognons, hydropisie. Antoine Fournier, Verrey-Nendaz-s.-Veysonnaz (Valais).

Coqueluche. 2 enfants de Oscar Mojon, fls, rue des Envers 1, Locle.
Danse de St-Guy. Jean-Barth. Fournier, de Sébastien, Saclens-s.-Nendaz (Valais).

Migraine, maux de tête, anémie. Louis Gilliéron, employé C. F. F. Bellevue-s.-Genève.

Taches de rousseur. Louis Mottaz, chez M. Sutter, forgeron, Zeglingen, Bâle-Campagne.

Pustules, boutons et tannes au visage. Jos. Karlen, horloger, Unterbach (Valais).

Incontinence d'urine. Fille de Paul Guillard-Dubois, Bex.

Catarrhe de la vessie, anémie. Vincent Kaufmann, cordonnier, Winkon, ct. Lucerne.

Ver solitaire avec la tête. M^{me} Joséphine Martinet, Riddes (Valais).

Taches de rousseur, tannes au visage. Mlle El. Scherer, Kleinwangen (ct. Lucerne).

Rhumatisme articulaire chronique, arthrite. L'épouse de Michel Amherd, Glis-s-Brigue, ct. du Valais.

Catarrhe chronique des poumons. Charles Schmidig, auf dem Bödeli, Muotatal, ct. Schwyz.

Surdité aux deux oreilles, bourdonnements d'oreilles. M^{me} Zürcher, agriculteur, Schlati, Reidermoos-s.-Reiden, ct. de Lucerne.

Ulcères à l'estomac, maux de tête. Remigi Niederberger, Ennetmoos-s.-Stans, ct. Unterwalden.

Catarrhe chronique des poumons, digestion difficile. M^{me} Anne-Marie Imesch-Pfamatter, Zeneggen près Viège, ct. du Valais.

Dartres sèches et écailleuses, psoriasis. M^{me} Hubert Tack, Plittersdorferstrasse, 11, Godesberg a. Rh., distr. Cologne.

Ulcères aux jambes, plaies ouvertes, écoulement salin, dartres. Charles Mauch, cultivateur, Steinheim a. d. Murr, O.-A. Marbach (Württemberg).

Maux de dents, otalgie. M^{me} Blümli, hôtel Waldheil, Greiserhof, poste Cappel (Hunsrück).

Gale, chute des cheveux. M^{me} Martha Hiller, Rodameuschel-s.-Dobitschen (Saxe).

Anémie, pâles couleurs, taches de rousseur. Mlle Marie Walk, chez M. Charles Birkenmeyer, Ueberlingen (lac de Constance).

Maladie des poumons, anémie. Mathieu Leins, étud. théol., Université Tübingen.

Adresse: Policlinique privée de Glaris, Kirchst. 405, Glaris, Suisse

Nouveau Musique Nouveau

Pour seulement Fr. 6,25

j'envoie contre remboursement un élégant

Harmonica Zither Concert

à 3 registres boutons



incl. Registré Tremolando (Zither) au moyen duquel on peut, à volonté, faire de la musique tremblée, genre orgues italiennes.

Ce superbe instrument est à double cœur. musique genre harmonium, voix soutenue, 10 touches clavature nickel ouverte, notes avec ressorts à boudins inusables. 2 basses, 2 fermoirs riche ornementation nickel. 2 doubles soufflets, coins métal. Les lettres de remerciements et nouvelles commandes arrivant journellement confirment la réputation universelle des harmonicas Suhr. A propos de cet accordéon, à fr. 6,25, M. H. Schneider, de Werneck, écrit :

« Instrument reçu, tous ceux qui l'ont vu se demandent comment, pour si peu d'argent, on peut fournir un semblable accordéon. — Nouvelle commande suit. »

Avec jeu de c'oches 40 cent. en plus. Nouvelle méthode gratuite et gratuite pour apprendre soi-même. On échange ou rend l'argent. — Prix-courants de tous instruments gratis et franco. Prière de commander à la première des fabriques d'accordéons de Neuenrade :

Heinr. Suhr, Neuenrade, 113 (Westf.)

Wilhelm Paulus, Markneukirchen en S., N° 362.

Instruments de musique en tous genres, très bon marché.



Catalogue illustré*gratis.

Fabrication
d'armes
de
premier
choix



Assortiment
constant
de
3 à 4000
armes

Tous

Fusils de chasse, de tir, armes de guerre, pneumatiques, teschin, pistolets, revolvers, avec garantie écrite de 5 ans, ainsi que toutes munitions et articles de chasse, sont fournis aux prix les plus bas, sans concurrence.

**Hermann Burgsmüller, Armurier patenté,
Kreiensen, Harz (Allemagne)**

Catalogue général N° 30 avec environ 1000 vignettes et premières références est expédié gratis et franco.

RHUMATISME

Des milliers de rhumatisants, qui avaient essayé en vain et cela souvent pendant des années tous les remèdes en usage, ont été guéris en quelques jours par

 **L'ANTALGINE**

Ce médicament guérit toutes les formes du rhumatisme, même les plus tenaces et les plus invétérées, entre autres : Le rhumatisme articulaire, musculaire et viscéral, la goutte, la sciatique, de même que les migraines et névralgies d'origine rhumatismale.

 **L'Antalgine a obtenu la médaille d'or**
à l'exposition internationale d'alimentation et d'hygiène, Paris 1903 

C'est un médicament reconnu hors ligne.

Une brochure renfermant des explications sur l'Antalgine et des attestations de personnes guéries, est envoyée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. L'expédition de l'Antalgine se fait contre remboursement, franco de port et d'emballage. Prix du flacon de 120 pilules 6 francs.

Les demandes venant de l'étranger doivent être accompagnées d'un mandat postal de 6 fr. Fabricant : C. Barbezat, pharmacie et laboratoire de produits chimiques à Payerne (Vaud).

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

DE FRIBOURG

FONDÉE EN 1864

Capital social : 675,000 francs

Siège social et Direction générale
à Fribourg

USINES A FRIBOURG & GRUEZE-WINTERTHOUR

*35 premiers prix, diplômes d'honneur,
médailles d'or, de vermeil, etc.*

Spécialité d'engrais à base d'os, notamment d'engrais universel N° 8. — Engrais minéraux. — Engrais potassiques. — Phosphates Thomas. — Kainite. — Acide sulfurique. — Acide sulfo-phosphorique. — Sulfate de fer. — Phosphate précipité pour bétail et volailles. — Nitrate de soude et toutes matières premières pour engrais.

**Dosages garantis sous contrôle gratuit des stations
agronomiques fédérales**

Prix-courants gratuits et franco

**Fournisseurs des Sociétés et Syndicats
agricoles**

Dépôts et représentants dans tous les centres
agricoles de la Suisse

TÉLÉPHONE N° 2

FABRIQUE DE MACHINES FRIBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

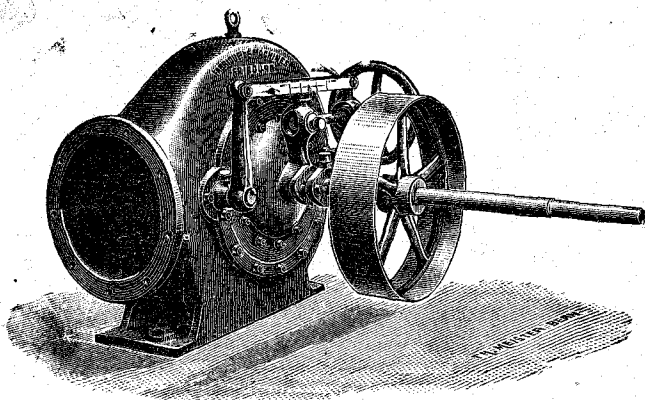
Direction : P. PFULG, Ingénieur

fabrique comme **spécialités** :

Les meilleures turbines connues :

Turbines „ Francis “ perfectionnées

Turbines à haute pression avec régulateurs



ENTREPRISE

d'installations hydrauliques complètes

Ponts et charpentes métalliques

Canons pour communes et sociétés

Machines agricoles de tous genres
